

BULLETIN DES AMIS DU VIEUX HUE





QUELQUES PRÉCISIONS SUR UNE PÉRIODE TROUBLÉE DE L'HISTOIRE D'ANNAM

par A. DELVAUX
des Missions Etrangères de Paris.

AVANT-PROPOS

Une des figures les plus curieuses de notre histoire franco-annamite est sans contredit celle du Prince HÀM-NGHI.

Depuis près de quarante ans j'avais constitué un dossier spécial pour consigner les moindres détails de ses allées et venues aventureuses des mille péripéties dramatiques de son existence.

Dès 1906 j'avais parcouru les parages de *Mai-Lãnh* et de *Lào-Bảo*, et visité en détail sa retraite de *Tân-Sò*. J'ai interrogé de nombreux témoins oculaires et auriculaires, fouillé les ouvrages et les journaux de l'époque ; compulsé, avec quelques plaintes populaires, plus ou moins clandestines, des tas de liasses documentaires conservées aux Archives de la Résidence Supérieure de Hué.

C'est le résultat de ces recherches patientes que j'offre aujourd'hui à mes lecteurs. Parmi les faits que je raconte, beaucoup sont connus, mais beaucoup aussi sont inédits ou présentés avec plus d'exactitude et de précision qu'on ne l'avait fait jusqu'ici. Le tout constitue un résumé d'événements compliqués qui aura, je pense, quelque utilité.

La situation politique du royaume, de plus en plus embrouillée, les incessantes calamités publiques, les troubles intérieurs, surtout la menace de l'invasion occidentale, ne manquaient par d'avoir leur répercussion douloureuse sur l'évolution de nos princes étudiants. Quelques détails, tant sur le caractère du Roi **Tự-Đức**, que sur les événements de cette époque, loin d'être un hors-d'œuvre, sont indispensables pour la pleine intelligence de notre sujet (1).

CHAPITRE II

Le Roi **Tự-Đức et ses manquements au traité Dupré (1874-1879).**

Tự-Đức, théoricien incorrigible, entiché des vieux principes d'administration chinoise, n'arriva pas à s'émanciper de la tutelle néfaste de certains de ses collaborateurs, comme **TRƯƠNG-ĐĂNG-QUÈ**, **NGUYỄN-ĐÌNH-TÂN**, **HOÀNG-KÊ-VIỆM**, **NGUYỄN-Í-RI-PHƯƠNG**, **HOÀNG-DIỆU**, **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG**, **VÕ-TRỌNG-BÌNH**, **TÔN-THẤT-THUYẾT**, etc. . Quiconque osait lui suggérer des réformes financières, militaires ou politiques, était éconduit (parfois avec grand renfort de vieux textes chinois), tels **NGUYỄN-ĐĂNG-GIAI** (1860), **NGUYỄN-BÁ-NGHI** (1861), le Père **HOÀNG** (1862), **PHAN-THANH-GIÃN** (1863), **LÊ-ĐÌNH** et **PHẠM-LIÊM** (1881), **TRẦN-ĐÌNH-TÚC** (1883), etc.

Tự-Đức consigna pieusement dans son *Từ-huấn-lục* les conseils de sa mère, femme d'une perspicacité et d'un bon sens remarquables ; mais il ne les suivait que peu. Au lieu de neutraliser la turbulence des lettrés et de tirer parti du concours de ses sujets chrétiens pour la défense du royaume, comme l'avait conseillé son arrière-grand-père **GIA-LONG**, il fit tout le contraire. Ainsi un seul de ses décrets, celui dit de « la Dispersion des chrétiens », en Décembre 1860, avait coûté la vie à 50.000 de ses sujets et anéanti tout leur patrimoine (2).

(1) A consulter : *Les tombeaux des Nguyễn* (qui n'est en somme que la reproduction du *Ngọc-Điệp*), par Richard ORBAND, pp. 15, 39, 64 (note).

(2) *Histoire des Missions Etrangères*, par Ad. LAUNAY, Tome III, p. 414. - *Vie de Mgr. Pellerin*, par Ad. DELVAUX, p. 71

Monsieur **NGUYỄN-HỮU-BẠI**, ancien Président du Conseil du **Cơ-Mật** pendant dix ans, a déclaré à l'auteur de ces lignes :

« Après avoir étudié à fond les principaux documents concernant les relations franco-annamites, je suis persuadé que la France n'a étendu son protectorat que « *cực chẳng đã* », c'est-à-dire malgré elle et poussée par les incessantes violations des traités par le Gouvernement de **TỰ-ĐỨC**,..... »

Quoique le traité du 15 Mars 1874 fût plus onéreux à la France qu'à l'Annam, (1) **TỰ-ĐỨC** ne cessait de réclamer, tout en se dérochant à ses engagements. En Avril 1878 il avait demandé, par l'intermédiaire de M. PHILASTRE, Chargé d'Affaires à Hué, le retrait de toutes les troupes françaises du Tonkin et la remise complète du service des Douanes aux seuls agents annamites. Dans sa lettre du 21 Mars 1878 au Ministre de la Marine et des Colonies, (2) l'Amira LAFON, Gouverneur de la Basse-Cochinchine, avoua que ce retrait produirait une notable économie ; mais il a peur qu'il ne compliquât les rapports avec la Cour de Hué. Il ne vit aucune difficulté au retrait de la garnison de Qui-Nhơn.

Or, six mois plus tard, en Octobre 1878, le Gouvernement annamite se vit obligé de demander au Gouverneur de Saigon l'envoi de renforts au Tonkin, (3) pour parer à l'invasion de quelque 20.000 pillards chinois dans les provinces touchant à la Chine. Se ravisant soudainement dans son amour-propre blessé, la Cour de Hué adressa - sans prévenir la France - la même demande au Vice-Roi des deux Kouangs. Vers la mi-Novembre (1878) **LÝ-YONG-TCHOÏ (LÝ-DƯƠNG-TÀI)** s'empara de **Thái-Nguyên**, et, descendant prétendu des **Lý** antérieurs, se déclara souverain du Tonkin. Le Prince **THUYẾT**, Général en chef des troupes de **Bắc-Ninh**, y fut bloqué, et sa tête mise à prix par les aventuriers chinois. L'armée annamite fut battue à plusieurs reprises, et un de ses généraux, le **Trung-Quân ĐOÀN-THỌ**, fut tué. Finalement, en Juin 1879, grâce au Vice-Roi des deux Kouangs, **PHÙNG-TỬ-TÀI**, soucieux d'éviter tout conflit avec la France, **LÝ-DƯƠNG-TÀI** fut capturé et ramené en Chine, où il fut exécuté.

Pendant ces incursions des pirates et des réguliers chinois, très vexatoires pour les habitants, une députation des notables du **Nghệ-An** et du

(1) *Livre Jaune A*, p. 56 ; p. 79 et ss ; p. 96 et ss.

(2) *Ib.* p. 79 et ss - Pierre LEHAUVCOUR : *Les Expéditions françaises au Tonkin.* 1, p. 163.

(3) *Livre Jaune A*, p. 85.

Thanh-Hóa vint manifester au Consul de France de Haiphong son désir d'amener une scission complète avec le Gouvernement de Hué (1). Le Consul leur déclara que la France, loin de les approuver, soutiendrait énergiquement les droits du Roi TỰ-ĐỨC selon les clauses du traité DUPRÉ (2). .

Au lieu de remercier la France de son opposition à tout mouvement insurrectionnel de ses propres sujets, le Roi TỰ-ĐỨC fit remettre, en Mars 1879, à M. PHILASTRE, une lettre autographe et confidentielle.

Après quelques flatteries à l'adresse de la France et de son digne représentant, il affirme son intention loyale de faire profiter son royaume du savoir acquis de sa nouvelle voisine :

« Par des causes diverses dans lesquelles entrent mes fautes, j'ai amoindri l'œuvre de mes ancêtres, et je vois le terme de ma vie approcher sans espoir de réparer le mal.... Vous avez étudié nos doctrines et vous savez les apprécier. N'y a-t-il aucun moyen qui me permette de réparer le mal survenu ? Veuillez me dire votre sentiment, et si vous ne voyez aucune voie qui puisse me faire rentrer en possession de ce que j'ai perdu, en effaçant pour jamais de ma mémoire les griefs donc je souffre » (3).

(1) *Livre Jaune A*, (p. 57), p. 96 et 104. - P. LEHAUTCOUR : *Les Expéditions...* I, p. 165, « pour sonder les intentions du consul ».

(2) En Avril 1880, tous les commerçants européens du Tonkin, y compris les Allemands, fatigués des difficultés incessantes que leur créaient les mandarins, avaient adressé une pétition au Gouverneur français pour réclamer l'occupation du Tonkin par nos troupes, SILVESTRE : *Politique française... Annales...* IX, p. 141. P. LEHAUTCOUR : Op. cit. 1, p. 245.

(3) *Livre Jaune A*, p. 108.

A consulter :

L'Indo-Chine française contemporaine, par BOUINAIS et PAULUS, Tome II, p. 57, (fonctionnement des douanes annamites contrairement à l'Art. 2 du traité de commerce ; contrebande des mandarins) ; p. 74 et ss.

Politique française dans l'Indo-Chine, par J. SILVESTRE, dans « Annales de l'Ecole des sciences politiques II, 15 Janvier 1897, p. 66.

L'Extrême-Orient, par R. POSTEL, p. 298 ; p. 301 et ss. (situation de la douane mixte franco-annamite au Tonkin).

La Guerre du Tonkin, par L. HUART, p. 64 et 66.

Les Origines de la question du Tong-King, par Jean DUPUIS, Paris 1896, Challamel, p. 156, 160.

Pierre LEHAUTCOUR : *Les Expéditions....* 1, pp. 164 et ss. ; p. 174.

CHAPITRE III

Impopularité d'une intervention de la France en Indochine malgré maintes incorrections de la Cour de Hué.

Le 4 Février 1879, le Vice-Amiral JAURÉGUIBERRY devint Ministre de la Marine et des Colonies. Un de ses premiers actes fut de nommer un civil, L. LE MYRE DE VILERS, comme Gouverneur de la Basse-Cochinchine, mettant ainsi fin à l'administration militaire. Dans ses longues instructions (Mai 1879), (1) le Ministre n'a en vue que l'émancipation et la prospérité de la nouvelle colonie : réduction du chiffre des fonctionnaires et de la force armée, développement du commerce, du service postal, de l'instruction, etc. Quant aux relations avec la Cour de Hué, à la question du Tonkin et à la menace de l'emprise anglaise en Indochine, aucune expression de ces instructions ne révèle une intention aggressive. M. DE VILERS, quoique reformiste hardi et intransigeant, était personnellement un « pacifiste » convaincu (2).

M. PHILASTRE quitta Hué le 3 Juillet 1879, après un séjour de près de trois ans. M. RHEINART eut pour instruction de réagir contre la politique trop conciliante de son prédécesseur et de veiller à l'exécution stricte du traité de 1874 (3).

Aucune des réclamations de M. RHEINART ne fut prise en considération ; lui-même, séquestré dans sa Légation, dut subir des avanies personnelles de la valetaille de Tỵ-Đức, et un de ses employés français fut appréhendé et emprisonné pendant douze jours par la police annamite (4). D'après les rapports de M. DE VILERS à Paris, les agents du Roi Tỵ-Đức, dépités dans leur espoir de récupérer la Basse-Cochinchine, semblaient vouloir décourager et dégoûter la France par une politique d'opposition et de sabotage de son influence au Tonkin (5).

En Octobre 1879, la Cour de Hué avisa le Gouverneur de Saigon de son intention d'envoyer une ambassade de félicitations à M. GRÉVY, élu

(1) Cf. LE MYRE DE VILERS : *Institutions civiles de la Cochinchine*, Paris, 1908, pp. 1 et ss.

(2) Il fut révoqué, en Novembre 1882, parce qu'il se montrait hostile à l'expédition du Tonkin. Voir *Institutions....*, p. 196.

(3) *Livre Jaune A*, pp. 128, 204, 220, 226.

(4) *Livre Jaune A*, pp. 128, 204, 220, 226.

(5) *Livre Jaune A*, p. 124.



Planche XLVII. — Le Régent Nguyễn -Vân -Tường
(Photographie tirée de la collection de M.Bonnal,
ancien Résident Supérieur).

Président de la République quelque 7 ou 8 mois avant. Le Gouverneur, après en avoir référé au Ministère des Colonies, demanda en retour, en Mars 1880, à faire des ouvertures au **Thương-Bạc**, afin d'arriver à établir des relations directes entre le représentant français et le Roi **Tự-Đức** (1).

Ces relations échouèrent ; bien plus, la Cour de Hué, contrairement à l'Article 3 du traité, fit partir une ambassade pour Pékin, en vue de renouer les anciens liens de vassalité, abrogés par le traité DUPRÉ (2).

Vers la mi- Juillet 1880, un décret royal relatif aux contrebandiers de fausses sapèques, stipula que tous les contrebandiers, *même européens*, seraient punis du bâton. A cette nouvelle infraction au traité (Art. 17), le Ministre de la Marine et des Colonies fit prévenir la Cour d'Annam qu'il s'opposerait à l'exécution de ce décret, au cas de son application à un Européen quelconque, et il mit à la disposition du Gouverneur de Saigon deux bateaux pour bloquer, en cas échéant, les ports du royaume d'Annam (3).

Quelques jours après, M. DE FREYCINET, Ministre des Affaires Etrangères, exposa à son collègue de la Marine et des Colonies que la simple police du Delta du Fleuve Rouge, à laquelle venait de se rallier le Conseil des Ministres, serait inefficace autant que dispendieuse, et qu'à son avis, « il faudrait en revenir à une véritable expédition pour occuper le cours supérieur du Fleuve Rouge », opération qui demanderait 3.000 hommes. Il le prie en conséquence de préparer un projet de loi à soumettre vers la fin de Septembre au Conseil des Ministres et aux Chambres (4).

M. DE FREYCINET qui, en 1870-71, avait consacré toutes ses forces à organiser la défense de la France, en proie à l'invasion, sacrifia son portefeuille à l'impopularité de la nouvelle expédition qui s'imposait ; de même que le Vice-Amiral JAURÉGUIBERRY qui fut remplacé le 23 Septembre 1880 par le Vice-Amiral CLOUÉ à la Marine et aux Colonies. Un mois après, le nouveau Ministre des Affaires-Etrangères demanda à l'Amiral CLOUÉ s'il avait préparé un projet de loi, en vue d'entreprendre

(1) *Livre Jaune A*, p. 126 et ss., p. 146.

(2) *Livre Jaune A*, pp. 151, 160, 177 et ss.

(3) *Livre Jaune A*, p. 156,

(4) *Id.* p. 156.

une expédition au Tonkin. Le 5 Novembre 1880, le Ministre de la Marine et des Colonies se retrancha derrière la décision prise au Conseil des Ministres (1).

CHAPITRE I V

Provocations de la Chine au Tonkin. — Henri Rivière à Hanoi.

Dès le 10 Novembre 1880, le Marquis TSENG, Ministre de la Chine à Paris, dans l'espoir de faire avorter toute intervention armée de la France au Tonkin, prévint le Ministre des Affaires-Etrangères, que l'Annam restait toujours sous la suzeraineté de la Chine (2).

Celui-ci répondit que la République avait l'intention de se conformer aux stipulations du traité de 1874 et de remplir les obligations qui pourraient en découler pour elle. Elle s'appliquera à empêcher tout malentendu qui pourrait s'élever de ce chef entre la France et le Gouvernement impérial chinois (3).

Il serait trop long et trop fastidieux de relater tous les détails de cette polémique, qui, menée en partie double tant en Chine, qu'à Paris, et appuyée des deux côtés — sans aucune déclaration de guerre — de maintes collisions militaires et navales, ne devait être définitivement et radicalement réglée que par le (2^e) traité de Tien-Tsin, le 9 Juin 1885. La Chine ne cessait d'encourager sous main le royaume d'Annam à la résistance, en lui faisant espérer l'évacuation partielle, sinon complète de l'Indochine par la France.

La Cour de Hué envoya une ambassade au Siam, (4) puis douze étudiants annamites, sous la surveillance de **Phạm-Bính**, à Hong-Kong

(1) *Livre Jaune A*, p. 158.

A consulter :

L'Indo-Chine française contemporaine..., Tome 1, p. 26 et ss.

Politique française dans l'Indo-Chine...; *Annales...* 15 Mars 1897, p. 137 et ss ; p. 141 et ss.

Vie de Mgr. Puginier . . . p. 415.

Nos premières années au Tonkin (P. VIAL), p. 91.

(2) *Livre Jaune A*, p. 159.

(3) *Id.*, p. 165.

(4) Depuis 1830 les Cours de Hué et de Bangkok n'avaient plus eu aucune relation. Le Roi de Siam se contenta d'envoyer, par l'intermédiaire du Gouverneur de Saigon, des cadeaux au Roi d'Annam, en retour de ceux qu'il avait reçus. Cf. *L'Indo-Chine française contemporaine*, Tome II, p. 59.

pour y apprendre l'anglais, sans en référer à la France. Deux voyageurs français, MM. COURTIN et VILLEROI, essuyèrent bien des avanies à Lao-Kay, de même que M. DE CHAMPEAUX, Consul à Haiphong, et M. FUCK, Ingénieur, de la part des Pavillons Noirs avec la connivence des autorités annamites (1).

En France, l'opinion publique, d'abord sans enthousiasme pour toute expédition lointaine, évolua peu à peu, au point que le Vice-Amiral JAURÉGUIBERRY reprit son portefeuille de la Marine et des Colonies, le 30 Janvier 1882, et M. FREYCINET celui des Affaires-Etrangères. La principale cause de ce revirement du cabinet provenait du télégramme de M. DE VILERS (« le Pacifiste »), à M. ROUVIER, Ministre des Colonies :

Saigon, 16 Janvier 1882.

« En présence de l'impuissance du Gouvernement de Hué et devant l'attitude des Pavillons Noirs, il me paraît indispensable de doubler notre garnison à Hanoi. Le Drac partira jeudi. Il n'y aura pas d'opération militaire ; je prendrai seulement des mesures préventives. Je n'ai pas besoin de crédit » (2).

Le 1^{er} Avril 1882, le *Drac* débarqua les renforts à Haiphong, et dès le 25 Avril 1882, le Capitaine de Vaisseau RIVIÈRE dut s'emparer de la citadelle de Hanoi par mesure de sûreté (3). M. RHEINART, en notifiant ce fait d'armes au *Thương-Bạc*, ajouta que la France se tiendrait à la stricte exécution du traité pour autant que la sûreté de ses nationaux le réclamerait. Il réitéra les recommandations du Gouverneur de Saigon d'enjoindre aux mandarins des provinces tonkinoises de cesser tout armement et toute provocation hostile. Il suggérerait l'envoi à Hanoi de deux plénipotentiaires de la Cour, tant pour se concerter avec le Commandant RIVIÈRE, que pour calmer et réprimer toute attitude menaçante envers la France.

Deux mandarins, **TRẦN-ĐÌNH-TÚC** et **NGUYỄN-HỮU-ĐỘ**, partirent de suite pour Hanoi à bord du *Parseval*. Les négociations entre les envoyés royaux et les officiers français furent des plus courtoises, (4) mais le **Tổng-Độc** de **Nam-Định** et les **Tuần-Vũ** de **Ninh-Bình**, **Sơn-Tây** et

(1) *Livre Jaune A*, pp. 202, 220, 224, 259 et 286.

(2) *Livre Jaune A*, pp. 197 et 198.

(3) Voir dans P. LEHAUTCOUR : *Les Expéditions....* Portrait de Henri Rivière, I, p. 210 et s. - Prise de Hanoi, ib, I, pp. 215-220.

(4) Henri RIVIÈRE qualifie **TRẦN-ĐÌNH-TÚC** de « vieillard très estimé et conciliant ». (*Livre Jaune A*, p. 253). - Voir P. LEHAUTCOUR : *Expéditions...* 1, p. 230 et 232.

Bắc-Ninh ne reconnaissaient, dirent-ils, qu'un seul chef, le **Phò-Mã HOÀNG-KÊ-VIỆM** ; ils se dirent en plein accord avec les instructions reçues de **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG**.

Le Roi, très irrité de ce mauvais vouloir, fit assurer M. RHEINART qu'il venait d'envoyer à **TRẦN-ĐÌNH-TỨC** les pouvoirs nécessaires pour forcer les provinces récalcitrantes à l'obéissance et agir ainsi sur **HOÀNG-KÊ-VIỆM**. (1) Hélas ! les ordres royaux, s'ils ont été vraiment intimés, furent regardés comme non avenus, et le désarroi ne fit qu'augmenter. Une proclamation du Vice-Roi du Yunnan, datée du 30 Juin 1882, annonce l'entrée de ses troupes au Tonkin, pour y rétablir l'ordre.

A la nouvelle de la prise de Hanoi par le Commandant RIVIÈRE, le Conseil des Ministres de Paris n'arriva pas à s'entendre pour l'envoi immédiat de renforts au Tonkin (2), et le Ministre de la Marine et des Colonies conseilla au Gouverneur de Saigon « d'engager sous sa propre responsabilité l'expédition du Tonkin ». M. DE VILERS se refusa, « estimant possible d'établir le protectorat sans sacrifier la vie de milliers d'hommes et sans dépenser des centaines de millions de francs ». (3) Le 10 Novembre 1882, M. DE VILERS était révoqué par dépêche ministérielle, sous prétexte d'excès de pouvoir, et remplacé par M. THOMPSON.

Une lettre du Commandant RIVIÈRE de Juillet 1882 peint bien la situation au Tonkin :

« Au lendemain de la prise de Hanoi, on pouvait tout obtenir avec un peu de résolution. Malheureusement on n'a su à quoi se décider. . . . En cinq mois le Gouvernement annamite a repris courage, voyant bien que ni de Saigon, ni de Paris on ne tenterait rien, tandis qu'ici j'étais paralysé. Pour plus de sûreté, les Annamites se sont jetés dans les bras de la Chine » (4).

Voici comment M. RHEINART explique la mentalité annamite dans une de ses lettres à M. THOMPSON (5) :

(1) *Livre Jaune A*, p. 280, 282, 283, 285, 287.

(2) Voir dans *L'affaire du Tonkin...*, p. II et ss., le récit de la séance orageuse du conseil des Ministres, sous la présidence de M. GRÉVY à la fin d'octobre 1882 : L'Amiral JAURÉGUIBERRY y exposa son plan lucide et minutieux d'une expédition au Tonkin, mais se heurta à l'obstruction de tous ses collègues, dominés par le seul souci de provoquer une nouvelle crise ministérielle. — De l'avis de bien de gens compétents (entre autres de l'Amiral COURBET), la réalisation de ce plan avait toutes les chances d'aboutir le plus vite et le plus parfaitement.

(3) Les mots entre guillemets sont textuels. Cf. *Institutions civiles de la Cochinchine*, p. 196.

(4) *La Guerre du Tonkin*, p. 67 — P. LEHAUTCOUR : *Les Expéditions...* I, p. 232.

(5) *Livre Jaune B*, p. 66 et ss.

« La Cour de Hué doit avoir un certain regret de se placer sous la domination de la Chine ; mais je suis convaincu qu'elle préfère devenir une simple province chinoise, plutôt que d'accepter notre protectorat, malgré les avantages que nous lui offririons et malgré l'indépendance que nous laisserions à son Gouvernement. Les Chinois sont les frères aînés ou les oncles ; nous sommes les barbares.... Le régime chinois ne changerait que très peu de chose aux habitudes des mandarins, alors que notre tutelle leur serait une humiliation insupportable, pire qu'un suicide ».

M. RHEINART n'est pas partisan d'une expédition au Tonkin, parce qu'elle entraînerait fatalement la guerre avec la Chine. Le Tonkin, dit-il, est considéré à tort comme un pays vassal, alors qu'il est le berceau de tout l'empire d'Annam. Au Sud et au Nord, c'est la même race, même langage, mêmes usages, mêmes lois. Malgré quelques rivalités entre gens du Nord (plus turbulents) et gens du Sud, comme il en existe dans tous les pays, la différence est infiniment moindre qu'elle ne l'est en France entre un Breton et un Provençal.

« Le plus sage, à son avis, serait de se présenter en forces devant Thuận-An (port de Hué) et de s'y établir fortement afin de contraindre le Gouvernement de tenir ses engagements ».

« Il se passera fort longtemps, ajoute-il, avant que nous puissions faire reconnaître et bien asseoir notre protectorat. Quant à moi personnellement, je ne pourrais aboutir qu'à un échec, à cause de toutes les difficultés que j'ai eues depuis ma première arrivée à Hué (Juillet 1875) avec (NGUYỄN-VĂN-TỰ-ÔNG) le Ministre des Finances qui actuellement est tout puissant sur l'esprit du Roi » (1).

Comme jusqu'ici nous avons laissé dans l'ombre l'influence prépondérante et les agissements sournois de NGUYỄN-VĂN-TỰ-ÔNG, il est grand temps de le présenter à nos lecteurs, de même que son concurrent et complice, TÔN-THẮT-THUYẾT (2).

(1) *Livre Jaune B*, p. 66 et ss. (Cf. *Livre Jaune A*, p. 224).

(2) A consulter :

L'Indo-Chine française contemporaine, Tome II, Chap. V, pp. 80 et ss. - Chap. II, pp. 89 et ss. (Voir p. 98 : Défense rigoureuse faite par M. DE VILERS à Henri RIVIÈRE de ne faire aucune conquête sans nécessité). - p. 110.

L'Affaire du Tonkin, Chap. I, pp. I et ss. : (Nécessité de poursuivre l'action commencée au Tonkin malgré une intervention éventuelle de la Chine). Chap. II, pp. 8 et ss. : (Premières réclamations chinoises. Plan JAURÉGUIBERRY repoussé).

Politique française dans l'Indo-Chine. Annales..... 15 Mars 1897, pp. 141 et ss. - GAMBETTA annonce la prochaine arrivée du Contre-Amiral PIERRE. Le cabinet GAMBETTA étant tombé le 20 Janvier 1880, ce départ fut contremandé.

La Guerre du Tonkin...., pp 4, 16, 19, p. 43 et ss, pp. 66 ,67:

Vie de Mgr. Puginier, pp. 193, 413, 416, 425.

Nos premières années au Tonkin, pp. 93 et ss.

CHAPITRE V

Nguyễn-Văn-Tường et Tôn-Thất Thuyết.

On peut voir dans **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** la ruse personnifiée, doublée de la haine de l'étranger, et tout cela couronné par une immense ambition mal assouvie. **TƯỜNG** était doué d'une intelligence remarquable, fécond en expédients et plein d'astuce et de cruauté. Une fois qu'il se fût insinué dans les bonnes grâces du Roi **TỰ-ĐỨC** aux abois, il réussit, en Novembre 1882, à marier son fils aîné, **NGUYỄN-VĂN-CHI**, à la sœur des Princes **TRÍU** et **MÊN**. On a prétendu qu'il rêvait de se débarrasser peu à peu de la lignée des **NGUYỄN** : toujours est-il que le réquisitoire de **PHAN-ĐÌNH-BÌNH** (1) au Général DE COURCY l'accuse, lui et le Prince **THUYẾT**, d'avoir assassiné ou fait mourir une quarantaine de membres de la famille royale (2).

Au 1^{er} mois de la 35^e année de **TỰ-ĐỨC** (Février 1882), **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** eut un concurrent passablement inquiétant en la personne de **TÔN-THẤT THUYẾT**, nommé alors Sous-Directeur des ports de la Capitale. Au commencement de Juin 1883, le Prince **THUYẾT** fit partie du **Cơ-Mật-Viện** (Conseil des Ministres), et dès l'ouverture du testament du Roi **TỰ-ĐỨC**, il devenait 3^e Régent. Peu après, le 29^e jour du 6^e mois (1883), à l'occasion de l'avènement du Roi **HIỆP-HOÀ**, il fut nommé Ministre de la Guerre, afin de contrebalancer l'autorité de **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG**.

Extérieurement l'entente des deux compétiteurs était parfaite. **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** dit à Mgr. **CASPAR**, évêque de Hué :

« Nous deux nous sommes des mieux assortis : l'élément civil et l'élément militaire font une salade idéale ; pour moi, un peu trop débonnaire et lambin (*thật-thà*), je suis l'huile ; lui, toujours bouillant (*nóng-nảy*), représente le vinaigre » (3).

(1) Beau-père du Roi **TỰ-ĐỨC** ; en 1885 Ministre des Finances. Voir le texte de cette pièce dans **SILVESTRE : Politique française..... Annales..... 1898, XII^e article, p. 105.**

(2) Voir de même les proclamations du Roi **ĐỔNG-KHÁNH** du 19 Septembre 1885 et du 29 Novembre 1888 ; celle de la Reine-Mère de mi-Juillet 1885 ; celle de **NGUYỄN-TRỌNG-HIỆP, Kinh-Lược** suppl. du Tonkin à la fin de 1885, dans **Paulin VIAL : Nos premières années... , p. 267.**

(3) A consulter :

L'Affaire du Tonkin.. Voir, pour **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG**, pp 147 et 148 ; p. 172. *L'Indochine française contemporaine...*, pp. 190, 273, 274, 282 et 656, 661.

Histoire des Pays de l'Union Indochinoise, par **NGUYỄN-VĂN-QUÊ**, pp. 184, 187, 190, 191.

CHAPITRE VI

**Prise de Hongay et de Nam-Định. — Mort
de Henri Rivière et du Roi Tur-Đức.**

Revenons, après ces digressions, quelque peu en arrière. Nous avons laissé le Capitaine de Vaisseau RIVIÈRE « paralysé » (selon sa propre expression), c'est-à-dire étroitement resserré tant à la Concession, qu'au milieu de la Citadelle de Hanoi démantelée. La Chambre et le Sénat de Paris semblaient vouloir liquider, même enterrer la question tonkinoise, comme l'indique le renversement de trois ministères en quelques mois. Les amiraux durent céder le portefeuille de la Marine et des Colonies à de vulgaires civils, tels que M. DE MAHY (de la Réunion) et M. Charles BRUN.

Henri RIVIÈRE, apprenant que la Cour de Hué comptait affermer l'exploitation des mines de Hongay (baie d'Along) à une firme chinoise de Canton qui l'eût rétrocédée à une compagnie anglaise, s'en empara le 12 Mars 1883. (1) Il avisa M. THOMPSON que le Tông-Độc de Nam-Định avait enrôlé 15 à 20.000 vagabonds, qu'il établissait des barrages pour couper aux Français leur ravitaillement et la communication avec la mer, que le commandant de la *Fanfare* avait été insulté et menacé publiquement, enfin qu'il comptait attaquer vers le 27 ou le 28 Mars la citadelle de Nam-Định (2).

Le Commandant RIVIÈRE quitta Hanoi le 23 Mars (1883), laissant la garde de la Concession (300 hommes) et de la pagode fortifiée au milieu de la Citadelle (100 hommes) au Commandant BERTHE DE VILLERS. Dans la nuit du 26 au 27 Mars ces deux points furent attaqués ; mais cette attaque, prévue d'ailleurs, fut facilement repoussée, et les Pavillons-Noirs y perdirent quatre pièces. Ce même 27 Mars, la

Vie de Mgr. Puginier..., pp. 240, 246, 444, 456, 457, 465, 512 , pour TÔNG-THẤT THUYẾT, 456, 467, 472, 484.

Politique française dans l'Indochine. (Aucun des historiens français ne mentionne autant de documents sur le Régent TƯỜNG que M. SILVESTRE). « Annales ». . . du 15 Septembre 1896. VII. p. 712. - 15 Janvier 1897, VIII, pp. 37-39, 41, 43, 50, 52, 53. - 15 Mars 1897, IX, pp. 163,164, (166-168). - 15 Mai 1897, X, pp. 585. - 587, 590, 601-604, 615 et 616.-15 Novembre 1897, XI, pp. 736,740, 742-744. 15 Janvier 1898, XII, pp. 72, 74, 75, 93, 104 à 107.

Nos premières années au Tonkin, (125), 154, 169, 171, 182, 248, 250, 256, 262, 267, 269...

(1) Livre Jaune B, p. 83.

(2) Ib.p. 83.

citadelle de **Nam-Định** fut prise et débarrassée de ses partisans chinois et annamites, et confiée à la garde du Colonel BADENS (1).

M. Charles BRUN, Ministre de la Marine et des Colonies, apprenant la prise de **Nam-Định**, moins d'une année après celle de Hanoi, télégraphia au Gouverneur de Saigon :

« Prescrivez à RIVIÈRE de maintenir le *statu quo* et de se borner à l'occupation de **Nam-Định**. Il ne devra plus rien entreprendre, sauf nécessité absolue pour sa sécurité » .

Quelques jours après, une longue lettre des plus virulentes suivit :

« Tout le conseil des Ministres a été vivement impressionné... Les mesures adoptées par le Commandant RIVIÈRE sont encore pour nous incompréhensibles, étant en contradiction avec toutes les dépêches envoyées depuis Avril 1882. Les instructions les plus formelles lui interdisaient de ne rien entreprendre avant que la question ait pu être débattue ou tranchée par le Parlement. RIVIÈRE a agi plutôt par des raisons d'ordre politique que par des raisons de sécurité... Réitérez-lui les ordres du Gouvernement » (2).

La prise de Hongay et de **Nam-Định** provoqua à Hué une effervescence et une irritation incroyables. TÔN-THẮT THUYẾT, de concert avec NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG, excitaient le parti des Lettrés à se préparer à la lutte, d'abord contre l'élément chrétien, ensuite contre les Français. Les forts et les barrages de Thuận-An (port de Hué) furent renforcés, malgré l'approche de la moisson, de même que l'armement fut intensifié à la Capitale.

Le 30 Mars (1883) M. RHEIRART, après avoir embarqué le personnel et les archives de la Légation, manda un employé du *Thương-Bạc*, et lui remit les clefs de la Légation. Sur le refus de ce dernier, M. RHEIRART jeta les clefs par terre et s'embarqua. Le 7 Avril le *Parseval* le déposa à Saigon. La Cour de Hué, consternée et redoutant une déclaration de guerre, envoya les clefs à l'Evêque de Hué, qui manda au Père RENAULD d'assister à la mise des scellés, puis d'aller les vérifier tous les dix jours, en compagnie de deux mandarins (3).

Henri RIVIÈRE, BERTHE DE VILLERS et une trentaine de leurs soldats furent tués lors d'une sortie contre les Pavillons-Noirs, le 19 Mai 1883. La nouvelle de cet échec fut annoncée à la Chambre des Députés, le 26 Mai, pendant la discussion de la nouvelle politique coloniale du cabinet FERRY (récemment constitué), « qui croyait nécessaire que nous

(1) *Livre Jaune B*, p. 83.

(2) *Ib.* pp. 83 et 88.

(3) *B.A.V.H.*, 1916, p. 43.

nous fixions au Tonkin à titre définitif. » (1) Un projet de loi demandant à cet effet un crédit de cinq millions et demi de francs pour l'entretien d'un corps de 4.000 hommes, fut voté à l'unanimité.

La Chine, impressionnée par ce revirement résolu et inattendu de l'opinion française, s'apprêtait à renoncer à toute immixtion dans la question tonkinoise, lorsque, vers le 22 Juin (1883), une personnalité mystérieuse lui assura que la France n'avait ni la volonté, ni les moyens de réaliser ses projets au Tonkin (2).

Là-dessus la Chine reprit ses prétentions, augmenta toutes ses exigences et fit ostensiblement des préparatifs de guerre sans aucune déclaration préalable. Une fraction de la Chambre de Paris (presqu'un quart des députés), faisant opposition au programme du cabinet FERRY, (3) encouragea grandement la Chine à intensifier sa résistance, en vue d'accroître les inquiétudes de l'opinion française, de renverser le ministère, et d'arriver ainsi à l'abandon de l'expédition du Tonkin (4).

Après la mort du Commandant RIVIÈRE, que les Lettrés regardaient comme un insigne triomphe, un mot du Roi aurait déchaîné une effroyable jacquerie. TỰ-ĐỨC, atteint d'hydropisie et presque toujours alité, fit des efforts désespérés pour maintenir le calme et décommanda toute manifestation hostile à la France. Il mourut, le 16^e jour du 6^e mois de l'année *qui-vị*, le 19 Juillet 1883, âgé de 53 ans, après un règne de 35 ans, et sa mort ne faisait qu'augmenter l'anarchie. (5)

(1) *Livre Jaune B*, p. 94.

(2) *Livre Jaune C*, p. II. — Jusqu'ici cet intrigant n'a pas encore pu être identifié avec certitude. On parle de l'Allemand DETRING et des Anglais CAMPBELL et Rob. HART, même de M. BOURÉE, désavoué et rappelé par Paris. En tout cas ce changement de la politique chinoise a coûté à la France 21 mois d'une lutte sanglante et onéreuse. Cf. *Affaire du Tonkin* ; par un Diplomate (1882-1885), p. 48. — P. LEHAUTCOUR : *Les Expéditions...*, s'en prend surtout à sir Henry PARKES et à ses complices étrangers, 1, p. 308.

(3) Parmi les membres de l'opposition il y avait quelques brouillons, ainsi que plusieurs ambitieux convoitant un portefeuille ministériel. La plupart des opposants étaient des gens prudents et soucieux de la sécurité de leur patrie, menacée par la Triple-Alliance récemment (mi- Juin) conclue entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et l'Italie, et par les dispositions hostiles de BISMARCK.

(4) *Livre Jaune B*, p. 139. — P. LEHAUTCOUR ..., I, p. 311.

(5) A consulter :

Nos Premières années au Tonkin, pp. 101-112.

Politique française dans l'Indo-Chine... Annales du 15 Mars 1897, IX, pp. 143-156.

Vie de Mgr. Puginier, pp. 416-437.

La Guerre du Tonkin, p. 4, pp. 6-30 (Voir p. 29, défi de LƯU-VĨNH-PHƯỚC, affiché sur les murs de la « Concession » de Hanoi).

L'Indochine française contemporaine, II, pp. 88 à 120.

CHAPITRE VII

Dục-Đức

Avant de mourir, le Roi **Tự-Đức** avait désigné par un décret testamentaire spécial **Dục-Đức**, fils de son frère **THOẠI-THÁI-VƯƠNG**, comme devant lui succéder au trône. (1) Ce fut surtout le conseil de la Reine-Mère, Bà Từ-Dũ, et les démarches de la première Reine, Bà **TRANG-Ỡ** (mère adoptive de **Dục-Đức**), qui avaient déterminé le choix du vieux roi. **Tự-Đức** n'ignorait pas que son neveu était mal vu des grands mandarins, qui, témoins de ses faits et gestes comme prince, avaient déjà amené le vieux roi à faire élever au Palais, après le mariage et la sortie du Palais de **Dục-Đức**, les deux Princes **TRÍ** et **MÊN** (qui furent plus tard **ĐÔNG-KHÁNH** et **KIÊN-PHÚC**), suivis après de leur jeune frère **ƯNG-LỊCH**.

En somme, l'âge assez avancé de **Dục-Đức** (31 ans) était la seule recommandation au choix du Roi **Tự-Đức** et de sa mère, alors que les Régents dominateurs n'y voyaient qu'un obstacle de plus à leurs visées, et ne se résignèrent qu'à contre-cœur à son introduction au Palais. La première obligation qui incombait au futur roi était de se conformer ponctuellement aux prescriptions rituelles, c'est-à-dire aux multiples sacrifices à offrir aux mânes de son père adoptif (dont le cercueil se trouvait encore au Palais), accompagnés de prostrations et de rites cérémoniels strictement déterminés en pareil cas.

Dục-Đức, pris comme d'une ivresse morale, à la suite de son appel au trône, et se croyant hors de tout danger de perdre la couronne, ne crut pas devoir se soucier d'accomplir fidèlement les prescriptions rituelles. Il laissa aussi pénétrer dans le Palais des personnes qu'il avait attachées à son service de longue date : petits mandarins, médecins, sorciers, compagnons de jeu, concubines peu distinguées...

Ce nouveau monde parlait très haut et affichait le plus profond mépris pour les deux **Phụ-Chánh** (Régents), le Prince **THUYẾT**, Ministre de la Guerre, et **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG**, Ministre des Finances. Ces deux personnages étant venus un jour saluer **Dục-Đức**, les courtisans

(1) Ce testament de **Tự-Đức** est gravé sur plusieurs lames de cuivre doré, reliés au moyen d'anneaux du même métal, et ayant la forme d'un livre de 10 sur 14 centimètres. Au lendemain de la prise de Hué, il disparut ; puis il fut remis, quelques années plus tard, au Roi **THÀNH-THÁI**, fils de **Dục-Đức**, par l'entremise de Mgr. CASPAR, Evêque de Hué.



Planche XLVIII. — Le Régent Tôn -Thất -Thuyết
(D'après une photographie de l'époque. La figure seule est originale).

qui entouraient le jeune roi ne daignèrent pas même se lever ! Ils continuèrent leurs jeux et leurs ébats, sans apercevoir les visiteurs. Froissés, **TƯỜNG** et **THUYẾT** se retirèrent et tout de suite songèrent à déposer **Dục-Đức**.

La veille de l'intronisation, les trois Régents **TRẦN-TIỀN-THÀNH**, **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** et **TÔN-THẤT-THUYẾT**, convinrent de supprimer, lors de la lecture du testament royal, le passage reprochant à **Dục-Đức** le mauvais état de ses yeux et son inconduite.

Le jour de l'intronisation, **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** fut retenu chez lui par un malaise subit, et **TRẦN-TIỀN-THÀNH**, en faisant la lecture, supprima, comme il était convenu, le passage sujet à contestation. Les Censeurs relevèrent la fraude ; puis, après quelques débats, opinèrent en faveur de **Dục-Đức**.

Ce même jour, lorsqu'on en vint à la signature du procès-verbal, le **Đô-Sát** (Grand Censeur) **PHAN-ĐÌNH-PHÙNG**, refusa de signer, tout en prenant parti pour **Dục-Đức**.

PHAN-ĐÌNH-PHÙNG, après une détention de 10 à 12 jours à la caserne des Câm-Y, fut révoqué de ses fonctions, et rentra chez lui au Hà-Tĩnh.

Un ou deux jours se passèrent en discussions tumultueuses, tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre des deux Régents. Suivit ensuite une séance publique, à laquelle les Princes, les Ministres et les principaux dignitaires de la Cour assistèrent, pour se prononcer éventuellement sur la déchéance du nouveau roi. Voici les chefs d'accusation :

1° - **Dục-Đức** a tronqué le testament royal, en supprimant 41 caractères qui étaient nettement en sa défaveur ; voici le passage du testament du Roi **Tự-Đức** supprimé par le Prince **Dục-Đức** :

但	徵	有	目	疾	秘	而
不	宣	久	恐	不	明	性
頗	好	淫	亦	大	不	善
未	必	能	當	大	事	國
有	長	君	社	稷	之	福
捨	此	將	何	以	哉	

2° - Il a introduit de sa propre autorité au Palais impérial un prêtre catholique, pour l'attacher à son service personnel. (1)

3° - Il a négligé de la façon la plus impertinente ses devoirs de fils adoptif envers son auguste prédécesseur. Comme pièce de conviction on exhibait une robe en soie verte qu'il venait de faire apporter de son domicile particulier.

4° - Il avait eu des relations coupables avec plusieurs des femmes du roi défunt.

Le passage escamoté dans le testament royal est déjà un indice des plus accablants.

Vu l'heure avancée, on lui fit grâce de ce grief qui aurait demandé de trop longs développements, d'autant plus que les délits précités étaient plus que suffisants pour entraîner la peine de mort.

Les juges, disposés plutôt à aggraver qu'à diminuer tous les griefs allégués, tant du présent que du passé, condamnèrent **Dục-Đức** à la mort, et cela surtout pour se prémunir contre toute éventualité fâcheuse dans l'avenir. Par une faveur communément accordée aux personnages de marque, et qui consiste à ne pas séparer la tête du tronc, **Dục-Đức** fut condamné à l'étroite réclusion - *cầm-cô* - c'est-à-dire à être confiné dans une cellule construite dans sa propre maison, préalablement murée de toutes parts. Cette maison se trouve au Sud du quartier des Ministères (Cf. B.A.V.H. 1933, L. CADIÈRE : *Onomastique de la Citadelle de Hué*, N° 139, p. 117, N° 231. — Il toucha chaque jour une nourriture insuffisante et mal préparée à travers un petit guichet. En attendant que les maçons eussent terminé la construction de cette cellule, **Dục-Đức** fut enfermé au **Trần-Phủ**.

Après un long mois d'horribles souffrances, le Prince **THUYẾT**, craignant que la commisération provoquée par cette condamnation tragique ne vienne à ménager des moyens de prolonger la vie à **Dục-Đức**, envoya un mandarin subalterne porter au reclus une potion pour « abrégé ses maux ». **Dục-Đức** refusa de la prendre, et demanda par

(1) Il s'agit du Père **THƠ**, ancien Inspecteur des Douanes de **Hải-Dương**, qui avait fait deux fois le voyage en France et avait visité l'Espagne. Les deux Régents voyaient en lui un partisan vendu aux Français, des plus dangereux. Sur le P. **THƠ**, voir : *Le traité de 1874 : Journal du Secrétaire de l'Ambassade annamite*, par H. PEYSSONNAUX et **BÙI-VĂN-CUNG**, note de L. CADIÈRE, B. A. V. H., 1920, pp. 365 366.

contre une potion purgative quelconque qui ne causât aucune tension d'entrailles, vu qu'il était au dernier degré d'épuisement. (1) Le mandarin, apitoyé de l'état lamentable du Prince, retourna chez le Régent **THUYẾT** qui lui fit de vifs reproches, et lui enjoignit d'exécuter ponctuellement son ordre.

Qu'en advint-il ? Les détails manquent ; mais la mort ne tarda pas d'arriver, et après cette mort, constatée le 6 Octobre 1883, le corps du condamné fut porté par deux ou trois gardiens de prison sur la colline de **Phước-Quả**, déposé - sans cercueil - dans une fosse trouvée vide par la translation des restes d'un défunt quelconque qu'elle contenait avant, et couvert de terre. Aucune personne de la parenté n'osa assister à cet enfouissement.

Plus tard, quand la maison de **Dục-Đức** fut réhabilitée par le choix de son fils comme roi d'Annam, on construisit le tombeau actuel, sans toucher à la tombe où se trouvaient les restes de **Dục-Đức** (2).

CHAPITRE VIII

Le Roi Hiệp-Hoà — Arrivée des renforts français. — Le Général Bouët.

Dục-Đức éliminé, la Cour choisit pour succéder au Roi **Tự-Đức** le Prince **HƯNG-DẬT**, dit **VĂN-LĂNG** (Quốc-Công), 29^e fils de **THIỆU-TRỊ**, âgé de 37 ans, et frère le plus jeune de **Tự-Đức**. Ce Prince se refusa d'abord ; puis, cédant aux instances de la Reine-Mère, **Bà Từ-Dũ**, il fut intrônisé le 27^e jour de la 6^e lune, soit le 30 Juillet 1883, sous le nom de **Hiệp-Hoà**.

Ce jour-là et les jours suivants, pendant près d'un mois, le soleil à son lever se montra teinté de vert. Le nouveau Roi, qui était très superstitieux, remarqua ce détail et en demanda l'explication aux

(1) Il avait dévoré tous ses habits et jusqu'aux bouts de ses doigts.

(2) A consulter : *Mémorial de la Mission de Qui-Nhon*, 1911, N° 75, pp. 54 à 56. R. ORBAND : *Les tombeaux des Nguyễn* ; . . . pp. 13-15 pp. 39, 43 (note), 60 (note), 65.

Nos premières années . . . pp. 154, 491.

Guerre du Tonkin . . . pp. 54, 122.

L'Indochine française contemporaine, 11, p. 655.

Quelques notes collectionnées par M. SOGNY, Chef de la Sûreté en Annam.

princes de sa suite. Ceux-ci, n'osant répondre, ouvrirent devant lui un vieux grimoire chinois, où il était dit que cette couleur était néfaste et présageait au roi un règne de courte durée.

HỆP-HOÀ crut-il à ce présage ? Toujours est-il qu'il se mit à piller le Trésor public. Couvrant d'or ses femmes, ses enfants et tous les objets à son usage, il se disait sans doute qu'en cas de malheur ces richesses resteraient à sa famille.

Pendant quelque temps il se montra plein d'égards pour les Régents, surtout pour le Prince **THUYẾT** auquel il devait quelque peu d'être roi ; mais leur tutelle lui devenait de plus en plus gênante, et il cherchait le moyen de les éliminer de son entourage.

Une nouvelle révolution de palais semblait imminente, lorsque tout à coup la France se dressa et sortit de son indifférence à l'égard du pays d'Annam.

« A la lutte diplomatique engagée sans trêve ni relâche depuis plus de vingt ans par **TỰ-ĐỨC** contre les intérêts de la France, celle-ci n'avait opposé jusque là que des tergiversations et des irrésolutions continuelles » (1).

Le lecteur connaît déjà la mort du Commandant RIVIÈRE (11 Mai 1883), qui avait ébranlé toute la France. Dès le vote de la Chambre du 26 Mai, ratifié d'urgence par le Sénat, 1.600 hommes d'Infanterie de Marine, et environ 350 Artilleurs de Marine s'embarquèrent à Toulon. La Nouvelle-Calédonie y ajouta deux compagnies d'Infanterie de Marine et la Basse-Cochinchine deux autres compagnies avec un bataillon de Tirailleurs annamites.

L'Amiral MEYER fit évacuer Hongay (50 hommes), et dirigea 100 hommes de la garnison de Qui-Nhơn sur le Tonkin. A Hanoi même un négociant de la ville, dit Monsieur JOSEPH, fut autorisé à enrôler 700 ou 800 « Pavillons- Jaunes » - « l'armée Joseph » - dont les cadres furent confiés à des officiers et à des sous-officiers français (2).

Le Gouvernement français avait institué (le 7 Juin), une espèce de triumvirat pour diriger la nouvelle expédition du Tonkin : le Docteur FARMAND, ancien compagnon de Francis GARNIER, et alors Consul à Bangkok, fut nommé Commissaire civil. Il devait remanier le traité de 1874, conçu dans des termes par trop ambigus ; détourner toute

(1) Paulin VIAL (successeur de Paul BERT) : *Nos premières années...*, p. 86.

(2) L'armée Joseph dut être licenciée malheureusement, quelques mois plus tard, à cause de sa cruauté envers ses anciens alliés, les Pavillons-Noirs.

intervention de la Chine au Tonkin ; organiser le protectorat français, tout en évitant de s'immiscer dans les affaires intérieures du royaume et de changer les fonctionnaires locaux, à moins d'hostilité manifeste ; restaurer ou améliorer le Service des Douanes, des Postes et des Travaux publics (1).

Il avait sous ses ordres le Général BOUËT, chargé des opérations de terre, et le Vice-Amiral COURBET, chargé des opérations de mer. La nouvelle escadre de l'Amiral, appelée « division du Tonkin », comprenait sept bâtiments de guerre.

Ces trois chefs, réunis à Haiphong, le 30 Juillet (1883), décidèrent une expédition sur Hué, sous les ordres de l'Amiral COURBET, pendant que le Général BOUËT chasserait les pirates annamites et chinois du Tonkin.

Le Lieutenant-Colonel BADENS, étroitement bloqué et attaqué sans répit dans la citadelle de Nam-Định, avait déjà fait plusieurs sorties heureuses pour repousser les assaillants et leur avait infligé de sanglantes pertes, le 24 Juin et surtout le 12 Juillet.

Le Général BOUËT, arrivé à Hanoi le 16 Juin (1883), réorganisa complètement les services militaires, fortifia les villes de Hanoi, Haiphong et Nam-Định, et reprit l'offensive contre les Pavillons-Noirs. Le Lieutenant-Colonel BRIONVAL s'empara le 16 Août de la citadelle de Hải-Đương, presque sans coup férir, et y trouva 150 canons, quantité d'approvisionnement et pour environ 400.000 francs en espèces.

Une véritable bataille fut livrée ce même jour, à Phủ-Hoài, à 4 kilomètres de Hanoi, où 15.000 Chinois furent culbutés et laissèrent 1.200 morts et 6 canons. Une forte inondation fit surseoir les opérations jusqu'au 1^{er} et 2 Septembre, où les Chinois durent abandonner plusieurs fortifications importantes, destinées à barrer la marche sur Sơn-Tây. Les pertes des Chinois s'élevèrent à 1.600 hommes ; celles des Français à 16 tués et 38 blessés. Les fortifications prises furent détruites.

Faute d'effectifs suffisants, le Général BOUËT ne crut pas pouvoir marcher sur Sơn-Tây, malgré les représentations de M. HARMAND, revenu alors de Hué. De là un conflit inévitable (2) et finalement révocation plus ou moins déguisée du Général BOUËT qui fut envoyé en

(1) *Livre Jaune B*, pp. 122 et ss.

(2) P. LEHAUTCOUR : *Les Expéditions* : I, pp. 326 et II ; p. 372.

France par M. HARMAND avec mission d'éclairer le Gouvernement de la métropole sur les nécessités militaires du moment.

Le 18 Septembre le Général BOUËT s'embarque pour Hong-kong, après avoir remis le commandement de ses troupes au Colonel BICHOT (1).

CHAPITRE IX

Bombardement de **Thuận-An**.

Pour agir directement à Hué, l'Amiral COURBET devait avant tout s'emparer de **Thuận-An**, le port de la Capitale de l'Annam. Aussi, dès le 18 Juillet (1883), en passant au large, l'Amiral en avait examiné la disposition. (2) M. Charles BRUN, Ministre de la Marine, ayant autorisé une action contre **Thuận-An**, l'escadre française prit position dans la baie de Tourane. Le 18 Août, six bateaux de guerre et un transport arrivèrent devant **Thuận-An**. L'Amiral et M. HARMAND étaient à bord du *Boyard*. M. HARMAND avait expédié dans la matinée du 17 Août un message à la Cour d'Annam, exigeant la reddition immédiate des forts de **Thuận-An**.

Celle-ci, inquiète et troublée, envoya aussitôt deux ou trois délégués à **Thuận-An** pour s'informer ou plutôt pour deviner les desseins des Français à l'égard de l'Annam et de leur Capitale. Parmi eux se trouvait **NGUYỄN-THANH-Y**, l'ex-Consul annamite, expulsé un mois avant (22 Juin) de Saigon. L'Amiral, sitôt informé de l'arrivée de ces délégués, ne les laissa pas monter à bord ; n'en recevant que des réponses évasives, il leur fit reprendre le chemin de retour, en leur annonçant que le bombardement commencerait le soir même (18 Août).

L'embouchure du fleuve de Hué à **Thuận-An** était défendue par une série de sept forts, de nombreux retranchements et quatre barrages judicieusement établis (3).

(1) A consulter :

Mémorial de Qui-Nhon, 1911, N° 75, p. 56.

L'Indochine française contemporaine, tome II, pp. 120, 126, pp. 157 à 161.

Nos premières années..., pp. 110-120.

Les Français au Tonkin..., pp. 377 et ss., pp. 383 et ss.

Vie de Mgr. Puginier . . . pp. 437, 443, passim.

Bulletin des Amis du Vieux Hué, 1616, pp. 47 et ss.

(2) Ce jour-là même il vit les soldats du Prince **THUYẾT** occupés à couler une jonque chargée de pierres à l'entrée de la passe.

(3) Voir B. A. V. H. 1914, pp. 221 à 235 ; — *idem.*, 1915, pp. 319-323. Voir les noms annamites des sept principaux forts mentionnés à l'Art. 3 du Traité HARMAND dans *L'Indochine contemporaine*, tome II, p. 768.

Le 18 Août à cinq heures et demie du soir, l'escadre française ouvrit le feu. Les batteries annamites ripostèrent bravement ; mais leurs boulets furent à portée trop courte pour faire le moindre dégât. Pendant la nuit suivante, les Annamites avaient installé plusieurs pièces rayées (sans doute d'anciens canons cédés par le traité de 1874).

Le 19 Août au matin, c'étaient les Annamites qui provoquèrent. La hune de la *Vipère* fut traversée et même le *Bayard* eut quelques tôles enfoncées. A cette attaque inopinée l'Amiral répondit par un bombardement d'une demi-heure. Le débarquement projeté dut être remis au lendemain à cause du mauvais état de la mer.

Dans la matinée du lundi, 20 Août, nouveau bombardement réciproque. Les compagnies de débarquement s'emparèrent à revers du fort Nord ainsi que des batteries avoisinantes, non sans une vive résistance de la part des Annamites.

Le même jour l'Amiral COURBET envoya la *Vipère* et le *Lyux* franchir la barre pour s'emparer des forts situés au Sud de la passe. Bientôt une des poudrières de l'île des Cocotiers sauta, et à la tombée de la nuit tous les travaux de défense des deux rives étaient évacués. Les mandarins de Hué accusèrent plus tard 1.200 morts et 1.500 grands blessés ; l'Amiral n'eut qu'une dizaine de ses hommes mis hors de combat.

Le Prince **THUYẾT**, Ministre de la Guerre, malgré ses fanfaronades et sa fougue guerrière, avait cru prudent de laisser à des commandants subalternes le soin de défendre le port, (1) prétendant qu'il était de son devoir de rester à la Capitale. Il pressentait que l'issue de l'attaque des forts de Thuân-An ne tournerait guère à sa gloire, mais infirmerait singulièrement la valeur militaire qu'il personnifiait au regard du royaume. Aussi préféra-t-il ménager son autorité pour peser sur les décisions que la Cour allait prendre au cours des fâcheux échecs subis.

Dès le soir du 21 Août, le **Thương-Bạc NGUYỄN-TRỌNG-HIỆP** partit pour Thuân-An, afin de demander un armistice et de négocier la paix. Il était assisté de Mgr. CASPAR, Evêque de Hué, dont la Cour avait

(1) D'après SILVESTRE : *Politique française*. . . , X, p. 163, « le **TÔN-THẬT THUYẾT** était une sorte de bravache, se répandant en fanfaronades, qui ne cessait de promettre notre défaite et notre expulsion, mais qui ne payait que très rarement de sa personne ». - Au dire du « **Về thất-thủ kinh-dô** » (1, vers 285 et 283), le mandarin **HƯƠU** fut tué au **Đại-Đồn** (au grand fortin), et le mandarin **LÂM** se suicida. Cette complainte mentionne assez souvent, quoique discrètement, le caractère brouillon et peu accommodant des deux Régents.

sollicité l'intervention. M. HARMAND qui évaît couché à terre dans la grande batterie du Sud, fut réveillé à l'aube du jour (22 Août) par les plénipotentiaires de la Cour de Hué.

Il leur déclara d'abord qu'il ne signerait de traité qu'à Hué, et ne consentit à une suspension d'armes de 48 heures qu'aux conditions suivantes :

Evacuation immédiate de tous les forts situés entre **Thuận-An** et la Capitale, avec destruction des munitions ; enlèvement complet des barrages de la rivière et restitution du *Scorpion* et de *l'Entrecasteau*, donnés à **Tự-Dức** par le traité de 1874.

Ces conditions ayant été acceptées et en partie exécutées, le Commissaire Général civil (M. HARMAND) s'embarqua le 22 Août sur la chaloupe à vapeur du *Bayard* avec M. de CHAMPEAUX, le futur Chargé d'Affaires de Hué, et quelques officiers d'État-major, et vint s'installer à la Légation de France, restée inhabitée depuis cinq mois (1).

CHAPITRE X

Traité de Hué du 25 Août 1883.

Le lendemain de son arrivée à la Légation de Hué, M. HARMAND envoya un long ultimatum au **Thương-Bại** à tous les membres des Ministères(2).

Il énumère d'abord quelques-uns des nombreux griefs de la France à l'adresse du Gouvernement annamite : Fomentation continuelle de troubles en Cochinchine ; refus de délimiter la frontière commune ; fermeture du Fleuve Rouge ; appel et entretien des Pavillons-Noirs au Tonkin ; insultes à plusieurs consuls et nationaux français ; intrigues auprès du Gouvernement du Siam et surtout auprès de celui de la Chine au préjudice de la France... , etc.

(1) A consulter :

La guerre du Tonkin . . . , pp. 103 à 122.

L'Indochine contemporaine française . . . tome II, pp. 146 à 154.

Nos premières années au Tonkin . . . , pp. 122 à 124.

Les Français au Tonkin (Hipp. GAUTIER), pp. 398 et ss.

B. A. V. H., 1916, pp. 44 et 45.

(2) En voir le texte intégral dans : *L'Indo-Chine française contemporaine*, tome II, p. 149 à 154. Mgr. CASPAR, de concert avec M. HARMAND, avait remanié le texte primitif, l'avait traduit en annamite, puis rédigé en caractère chinois avec le Père HOÀNG, interprète officiel.

« Vous avez, continue-t-il, deux partis à prendre, celui de la guerre ou celui de la paix.

« La guerre vous ruinerait complètement.... La paix, nous vous l'offrons généreusement aux conditions dont voici les principales. Nous ne voulons pas conquérir votre pays ; mais vous devez accepter notre protectorat. C'est pour votre peuple une garantie de tranquillité, de paix et de richesse ; c'est aussi la seule chance de vie qui reste à votre Gouvernement et à sa noble Cour.

« Voici nos principales conditions :

« Cession du **Binh-Thuận** à la Cochinchine en paiement de vos anciennes dettes ; (1) faculté pour nous d'installer des résidents dans les chefs-lieux des provinces tonkinoises, partout où c'est nécessaire ; contrôle de la France sur le revenu des Douanes et la rentrée des impôts ».

Suit le canevas d'un traité en 27 articles.

M. HARMAND donna 24 heures au Gouvernement annamite pour se décider, soit à le rejeter, soit à l'accepter en bloc et sans discussion.

Dans la journée du 24 Août il y eut quelques pourparlers et explications, et le 25 Août 1883 le traité fut signé, d'un côté par M. HARMAND au nom de la France, et de l'autre par les deux plénipotentiaires de la Cour d'Annam : **TRẦN-ĐÌNH-TỨC**, Grand Censeur, et **NGUYỄN-TRỌNG-HIỆP**, Ministre de l'Intérieur et des Relations Etrangères. (2)

En dehors des conditions citées plus haut, la France se réservait l'occupation des forts de **Thuận-An**. Elle exigea le rappel des troupes annamites du Tonkin et l'ouverture de trois ports internationaux : **Qui-Nhơn**, Tourane et **Xuân-Đại**.

Les deux pays devront contribuer à l'entretien de la grande route de Saigon à Hanoi, et une ligne télégraphique en longera tout le trajet. - Le Résident de Hué aura droit d'audience privée et personnelle auprès de S. M. le Roi d'Annam. - Tous les autres résidents seront protégés par une garnison française ou indigène suffisante, et seront chargés de la justice entre les Européens de toute nationalité ; ils auront aussi la surveillance sur la perception et l'emploi des impôts. - L'administration des Douanes au Tonkin sera entièrement française. - Tout sujet ou protégé français a droit de circuler, de s'établir et de posséder dans toute l'étendue du royaume. - La France peut créer des postes militaires

(1) Il s'agit de l'indemnité due à l'Espagne (et remboursée en partie par la France), soit 515.538\$76.

(2) Voir le texte officiel de ce traité dans : *L'Indo-Chine française contemporaine...*, tome II, pp. 768 à 772. De même quelques remarques judicieuses à ce sujet : avantages et charges, par SILVESTRE, dans *Politique française dans l'Indo-Chine*, IX, pp. 158 et 159.

tout le long du Fleuve Rouge, et élever des fortifications permanentes partout où elle le jugera utile. - Par contre, la France garantit l'intégrité des états protégés, et les défendra tant contre les agressions du dehors, que contre les révolutions du dedans. - Elle se charge à *elle seule* de chasser les Pavillons-Noirs et d'assurer la sécurité du Fleuve-Rouge.

L'exécution loyale et consciencieuse de ce traité aurait été une garantie de tranquillité, de paix et de richesse pour les deux contractants ; mais d'un côté la France ne sut pas montrer assez d'énergie, de ténacité et d'esprit de suite, pour en exiger l'exécution rigoureuse ; d'un autre côté la Chine, jalouse et dépitée des avantages obtenus par la France, s'efforça de retarder et de compliquer la pacification du Tonkin ; enfin, la plupart des mandarins les plus influents, s'appuyant sur le puissant parti des Lettrés, regardaient ce traité comme non-avenu, et cherchaient à l'éluder et même à l'annuler *per fas et nefas*, au risque même de ruiner complètement leur patrie. **NGUYỄN-VĂN TƯỜNG** s'était refusé de signer ce traité, comme l'avait insinué à plusieurs reprises M. HARMAND, afin de pouvoir en rejeter l'odieux sur **NGUYỄN-TRỌNG-HIỆP** qui fut plus tard dégradé de ce chef et même condamné à mort. (1).

CHAPITRE XI

Situation après le traité Harmand.

M. HARMAND, retourné au Tonkin (26 Août 1883) pour réorganiser l'administration et ramener le calme et la sécurité, se heurta à bien des difficultés.

Le Général annamite **HOÀNG-KÊ-VIỆM**, beau-frère du Roi **Tự-Dức**, refusa d'évacuer **Sơn-Tây** ; il regardait, dit-il, les nouvelles de la capitulation de la Cour de Hué et surtout celles du dernier traité conclu, comme de mauvaises ruses de guerre, et il continua de braver les Français et de les dégoûter du Tonkin ; il molesta quiconque se déclarait pour eux. De nombreuses bandes de rebelles tenaient la campagne, levaient des contributions et commettaient de nombreux désordres.

(1) A consulter :

La guerre du Tonkin, pp. 126 et ss.

Hipp. GAUTIER : *Les Français au Tonkin*, pp. 401 et sq

L'Indo-Chine française contemporaine, tome II, pp. 149 à 157, pp. 768 à 772.

Paulin VIAL : *Nos premières années...*, pp. 124 et 125.

B. A. V. H., 1916, pp. 44 à 46.

Quant aux Chinois, ils préparaient activement une intervention armée, et leur Ambassadeur à Paris, le Marquis TSENG, augmenta ses prétentions à mesure qu'on paraissait disposé à lui faire des concessions. Il contesta la légitimité du traité HARMAND, vu que la Chine restait suzeraine de l'Annam, non obstat le traité de 1874.

On signalait des troupes régulières chinoises à **Son-Tây, Bắc-Ninh** et **Hưng-Hoá**, soit environ 20.000 hommes, dont plus de 6.000 armés à l'européenne, sans compter 14.000 massés au-delà de la frontière du Tonkin, ni les 7 à 8.000 soldats annamites du Général **HOÀNG-KÊ-VIỆM**. (1) Le 17 Novembre 1883, le Marquis TSENG avoua cette occupation et reconnut la solidarité de son Gouvernement avec les Pavillons-Noirs et les troupes de **HOÀNG-KÊ-VIỆM**. (2)

A Hué, M. DE CHAMPEAUX, Chargé d'Affaires de la France, restait isolé à la Légation. Aucune audience ne lui fut accordée auprès du Roi. Il apprit pourtant que la Cour avait décidé le massacre général des chrétiens, sans pouvoir y remédier. De plus les grands mandarins de la Cour préparaient sous main le transfert de la Capitale dans les parages de **Cam-Lộ** (province de **Quảng-Trị**).

Le Prince **THUYẾT** chargea le **Hầu CHUYÊN** et le **Phò-Mã CÁT** d'enrôler dans les villages du **Thừa-Thiên** des volontaires dits « **Đoạn-Kiệt** », qui devaient être prêts à toute besogne et marcher à toute réquisition. Cette bande infesta la province royale dès les premiers jours de Septembre (1883).

Le Roi **H:ỆP-HOÀ** avait trop d'indépendance et trop d'intelligence pour suivre tête baissée et en tout ses ministres, et il cherchait à s'en défaire à tout prix. L'occasion semblait le favoriser : des mécontentements circulaient tant parmi les soldats annamites que parmi le public, de ce que le Prince **THUYẾT** s'était trop désintéressé de la défense de **Thuận-An**, alors que cette circonstance aurait réclamé toute la valeur guerrière qu'on se plaisait à lui attribuer. C'est pour faire diversion à cette opinion qui aurait pu leur devenir fâcheuse, que les deux premiers ministres **TƯỜNG** et **THUYẾT**, reprochèrent au Roi de s'être jeté avec trop d'empressement entre les bras de la France et de favoriser l'invasion des Occidentaux.

Par un coup d'audace, le Roi **HIỆP-HOÀ** avait nommé son oncle, le Prince **TÙY-LÝ**, pour le représenter dans ses relations éventuelles.

(1) Livre jaune B, p. 257. - Guerre du Tonkin, p. 250.

(2) Originaire de **Văn-La (Cổn-Hầu)** dans les environs de **Đống-Hới**.

avec le Chargé d'Affaires de France, et manifesta son intention d'accorder une audience à M. DE CHAMPEAUX.

TƯỜNG, dit-on, s'oublia jusqu'à parler au Roi non agenouillé, et alla même jusqu'à l'insulter en pleine Cour, et cela à propos d'un édit pacificateur dans lequel le Roi **HIỆP-HOÀ** blâmait les calomnies et les mensonges auxquels les chrétiens étaient en but (vers la mi-Septembre 1883). Il ne manque pas de raisons plausibles pour admettre que le Roi cherchait à gagner les chrétiens afin de pouvoir, en cas échéant, s'appuyer sur eux pour faire avorter les projets sanguinaires de ses tuteurs incommodes.

C'est le 11 Septembre que la Cour apprit l'envoi des renforts de troupes françaises au Tonkin, (1) et le Ministre de la Guerre **THUYẾT** engagea **HOÀNG-KÊ-VIỆM** à frapper un grand coup au Tonkin.

Deux petits vapeurs, achetés à Hong-Kong et envoyés à Pakoi pour solliciter le concours armé des Chinois, furent arrêtés par l'*Atalante* en station devant **Thuận-An**. Le Gouvernement annamite se fâcha, et **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** fit demander au représentant de la France l'évacuation de **Thuận-An**, sans parler de celle de la garnison improvisée à la Légation. (2)

Dans la nuit du 12 Novembre 1883, des troupes chinoises venant de **Bắc-Ninh** avaient tenté de surprendre la citadelle de **Hải-Dương**, et, en se retirant, après un combat acharné, elles avaient incendié la plus grande partie de la ville. Le 17 Novembre, après une nouvelle attaque qui ne durait pas moins de neuf heures, ces mêmes troupes furent rejetées en désordre grâce surtout au concours des deux canonnières, la *Carabine* et le *Lynx*. Peu après, une attaque dirigée contre Haiphong échoua de même.

Voici en quelques mots la situation du Tonkin d'après une lettre de l'Amiral COURBET datée du 1^{er} Novembre 1883 :

« Trois mois d'hésitation et de tiraillements entre l'élément civil et militaire viennent de permettre à la place forte de **Son-Tây**, ainsi qu'à celle de **Bắc-Ninh**, de recevoir de la Chine tous les renforts nécessaires en hommes, canons, munitions, et cela pendant la saison où, avec quelques canonnières, il était si facile de les empêcher ».

(1) Cf. *L'Indo-Chine française contemporaine*, tome II, p. 157.

(2) A **Thuận-An** il y avait alors 550 hommes, et à la Légation 150 autres, appuyés d'une chaloupe canonnière (*Guerre du Tonkin*, p. 199, 244).

Mais, avant de raconter la prise de Sơn-Tây, revenons au Roi HIỆP-HOÀ. (1)

CHAPITRE XII

Mort du Roi Hiệp Hòa et élection du Roi Kiến-Phúc

(29 et 30 Novembre 1883).

Après les funérailles du Roi Tự-Dức à la fin de Septembre 1883, le parti hostile à la France et résolu à la résistance à outrance, prenait de plus en plus le dessus : il cherchait d'abord à se débarrasser du Roi francophile et signataire du traité HARMAND. HIỆP-HOÀ, prévenu du complot qui se tramait, résolut de se confier corps et biens au représentant de la France. C'est dans ce but que, dans la matinée du 29 Novembre (1883), il avait accordé une audience demi-privée à M. DE CHAMPEAUX dans le Palais Văn-Minh, en arrière du Cần-Chánh. (2)

Surveillé de près par ses ministres et ne pouvant lui exposer oralement sa détresse, il lui fit écrire une lettre assez anodine. Cette lettre fut confiée à un de ses cousins, son secrétaire particulier, appelé HƯỜNG-SÂM, 6^e fils du Prince TUYÊN-LÝ. NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG, prévenu par l'eunuque ĐẠT, remarquant le sceau royal, apposé sur la boîte laquée qui renfermait cette lettre, s'en empara impertinemment et en prit connaissance. HƯỜNG-SÂM, déclaré coupable de haute trahison, fut décapité le 30 Décembre. Le Prince TUYÊN-LÝ se sauva avec toute sa famille à Thuận-An auprès de M. PICARD-DESTELAN, Commandant de la Vipère ; mais le Régent TƯỜNG exigea et obtint son extradition, et toute la famille du Prince TUYÊN-LÝ dut prendre le chemin de l'exil. (3).

Dès la découverte de la lettre à M. DE CHAMPEAUX, la mort du Roi HIỆP-HOÀ avait été irrévocablement résolue. Dans l'après-dîné de ce même jour (30^e du 10^e mois, soit le 29 Novembre 1883), après la fermeture préalable des portes de la Citadelle et du Palais, HIỆP-HOÀ

(1) A consulter :

Guerre du Tonkin, p. 197 à 202.

Paulin VIAL : *Nos premières années...*, p. 126 à 130.

L'Indo-Chine française contemporaine, tome II, p. 162 à 169.

B. A. V. H., 1916, p. 46 à 48.

(2) Cf. B. A. V. H. 1917, p. 81.

(3) Grâcié par le Roi ĐÔNG-KHÁNH, dès son avènement, le Prince TUYÊN-LÝ devint quelque temps après premier Régent de THÀNH-THÁI.

fut mis en accusation pour avoir dilapidé le trésor public, opposé un refus systématique à toutes les observations des Régents, et livré son pays aux Français, et dut signer son abdication (1). Peu après il était condamné à mort, sans avoir pu assister ni à la discussion ni au prononcé de sa sentence. (2)

Vers les 3 ou 4 heures du soir, **ÍCH-KHIÊM**, un des grands officiers d'alors, monta sur la porte **Hiền-Nhơn**, et de là somma le nommé **VĂN-LĂNG**, ex-Empereur **HIỆP-HOÀ**, d'avoir à quitter le Palais et à se retirer dans son domaine particulier. Fort content de s'en tirer à si bon compte, **HIỆP-HOÀ** ne se fit pas prier ; il ramassa quelques bibelots et s'apprêta à sortir. A la porte, **ÍCH-KHIÊM** l'attendait ; il lui présenta sans autre commentaire les « tam-ban triêu-điểm », c'est-à-dire un poignard, trois mètres de lacet vert et une potion à base d'opium et de vinaigre.

Le malheureux roi eut un moment d'hésitation, puis choisit le poison. Il en prit une quantité assez forte pour se sentir oppressé peu de temps après avoir avalé la potion, et demanda à boire du vin pour achever l'intoxication et hâter son effet. On se rendit à ses désirs, et peu après - après 4 heures du soir - on le transporta déjà tout râlant dans la maison qu'il avait habitée avant d'être roi. (3) C'est là qu'il expira au coucher du soleil (29 Novembre 1883).

TRẦN-TIỀN-THÀNH donna sa démission de premier Régent, et séance tenante, accepta en principe le titre de Directeur du Bureau des Annales.

La nuit venue, une troupe de soldats, les « Thân-Nghĩa », sous la conduite d'un nommé **KHAI-PHÁT**, (4) fit irruption dans la maison particulière de **TRẦN-TIỀN-THÀNH** (5) et en moins de cinq minutes le

(1) « Me reconnaissant impuissant, ignorant, sans vertu ni courage, coupable d'avoir vendu l'Annam à la France, j'abdique en faveur de **MỆ-MÈN**, fils adoptif de **TỰ-ĐỨC** » (*Annam et Tonkin*, par PICARD DESTELAN, pp. 172-173).

(2) Comme on savait M. DE CHAMPEAUX parti pour **Thuận-An**, on avait grande hâte d'en finir avec **HIỆP-HOÀ**, avant le retour du Chargé d'Affaires français à Hué.

(3) Cette maison se trouvait dans l'enclos du Carmel à **Phú-Xuân**, et a longtemps servi de procure à la Mission.

(4) D'après une autre version le chef des « Thân-Nghĩa » aurait été **HƯỜNG-HÀNG**.

(5) Cette maison du **Văn-Minh** se trouvait au Quai de **Đông-Khánh**, en face du pont de **Đông-Ba**. Voir dans *Annam et Tonkin*, pp. 195 à 197, de plus amples détails, tant sur la physionomie morale, que sur les horreurs du meurtre. Tous ces détails m'ont été confirmés par Mgr. CASPAR, alors Évêque de Hué.

Van-Minh tomba percé de coups de lance et fut éventré. La terreur inspirée par le Prince **THUYẾT** et le Régent **TƯỜNG** était telle que **TRẦN-TIÊN-THÀNH**, malgré ses anciennes fonctions de **Thái-Sư** (Grand Précepteur), de **Văn-Minh** et de **Phụ-Chánh**, fut immédiatement enterré sans aucune cérémonie ni assistance.

Toutes les dispositions avaient été prises pendant cette même nuit du 29 au 30 Novembre pour remplacer **HIỆP-HOÀ** sur le champ, et vers les trois ou quatre heures du matin **DƯƠNG-THIỆN**, plus connu sous le nom de **MỆ MÈN**, âgé de 15 ans, fut introduit dans la Citadelle. Le Prince **MỆ TRÍU** (le futur **ĐÔNG-KHÁNH**), âgé de 4 ans de plus que son frère, le Roi **KIÊN-PHÚC**, et deuxième **Hoàng-Tử** (fils adoptif) du Roi **TỰ-DỨC**, fut écarté par les deux Régents comme trop lambin et trop peu avancé en caractères chinois ; mais en réalité comme trop gênant à leur ambition.

MỆ MÈN resta quelques heures au **Tịch-Điện**, puis fut conduit au Palais et intronisé, le 1^{er} jour du 11^e mois, 30 Novembre 1883, sous le nom de **KIÊN-PHÚC**. Cousin de **DỤC-ĐỨC**, il était frère de **DÔNG-KHÁNH** et de **HÀM-NGHI** et gendre du Régent **TƯỜNG** et du **Phò-Mã Cát**.

On voulut avant tout prévenir l'intervention de l'autorité française, et pour que la Légation ne pût être mise au courant de ce qui se passait, dès cinq heures du matin on cernait la résidence de Mgr. **CASPAR**, ainsi que le grand séminaire de **Thợ-Đức**. La légation ne fut informée de la déchéance de **HIỆP-HOÀ** et de l'élection de **KIÊN-PHÚC** que vers les huit ou neuf heures du matin. **M. DE CHAMPEAUX** protesta contre cette violation du traité du 25 Août 1883 ; il ne fut pas prévenu non plus de l'intronisation du nouveau roi.

C'est sous le couvert de l'autorité royale de cet enfant que les Régents **TƯỜNG** et **THUYẾT** comptaient se livrer à l'exécution de leurs desseins sans craindre une opposition quelconque. Le Prince **THUYẾT** avait convoqué les « **Đoan-Kiệt** » dès le 29 Novembre, et leur avait fait distribuer à chacun six ligatures et quelques armes. Il leur enjoignit de commencer le massacre des chrétiens dès le lendemain matin. Un coup du gros canon de la Citadelle devait leur donner le signal.

Le lendemain (30 Novembre), cinq heures, puis six heures arrivèrent, sans que le canon se fit entendre. **THUYẾT** eut beau réitérer ses ordres,

le Tham-Tri SUY se refusa. Ce n'est pas sans difficulté que **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** arriva à faire différer ce massacre d'un bon mois, alléguant qu'on était par trop mal préparé pour affronter la guerre qui allait commencer.

— Une partie des « **Đoàn-Kiệt** » était partie sous la conduite du **Hầu CHUYÊN** pour détruire les chrétientés au Sud de Hué. Ne recevant aucun contre ordre et las d'attendre le signal convenu, ils se mirent à l'œuvre. Du 5 au 12 Décembre (1883) ils anéantirent de fond en comble les chrétientés de **Truối**, Cao-Hai, **Nước-Ngọt**, **Châu-Mới** et **Buồng-Tầm**. Il y eut 354 chrétiens tués, parmi eux le vieux Père **VĨNH**, curé de **Nước-Ngọt**. (1) Dès que ces faits commencèrent à être connus, Mgr. CASPAR en avertit M. DE CHAMPEAUX. De son côté le Régent **TƯỜNG** fit connaître à la Légation que quelques rixes s'étaient produites au Sud de Hué ; mais qu'il ne s'agissait que de quelques miliciens saïgonais qui venaient de désert.

La révocation des ordres secrets, reportant l'égorgement général de tous les chrétiens du royaume du 2 au 8 Janvier 1884, ne fut pas connue à temps dans les parages situés entre le Thanh-Hóa et le Laos. En moins de deux semaines on y compta 7 missionnaires français tués avec 63 catéchistes tonkinois et environ 200 néophytes chât massacrés. Aucune maison ni chapelle catholique n'y resta debout.

M. DE CHAMPEAUX demanda une cinquantaine d'hommes de renfort à M. LEJARD, Commandant de Thuận-An, pour mettre la Légation à l'abri d'une attaque éventuelle, et invita l'Evêque de Hué et ses missionnaires à venir se mettre en sûreté chez lui. M. THOMPSON envoya de Saïgon un bateau qui prit position dans la rivière de Hué, et l'Amiral COURBET, qui, à la veille de son entrée en campagne, n'avait guère besoin de cette diversion, ajouta deux bâtiments légers et 200 hommes de troupes. A Paris, la Chambre vota, après un premier crédit de 17 millions, un autre crédit supplémentaire de 3 millions (18 Décembre 1883).

Malgré ces renforts, la position de M. DE CHAMPEAUX n'eût pas été tenable, si la prise de **Sơn-Tây** (17 Décembre 1883), et la déroute du Général **HOÀNG** n'étaient arrivées à temps pour changer l'arrogance des grands mandarins de la Cour en une apparente soumission. La seule satisfaction qu'eut le représentant français de Hué fut que la Cour traduisit les principaux meneurs des « **Đoàn-Kiệt** » devant un simulacre

(1) Cf. *Annales de la Propagation de la Foi*, 1884, tome 56, p. 292 à 296.

de tribunal, et après quelques hésitations condamnât à mort le **Hầu CHUYÊN** qui fut décapité peu après le départ de M. DE CHAMPEAUX de Hué (7 Février 1884). C'était pour se disculper de toute complicité avec les assassins. Par ailleurs la Cour refusa toute indemnité aux quelques survivants des familles chrétiennes massacrées, (1)

CHAPITRE XIII

Prise de Sơn-Tây (17 Décembre 1883). — Ratification du Traité Harmand. — M. Tricou à Hué (Janvier 1884)

Le 25 Octobre 1883, l'Amiral COURBET fut nommé commandant en chef des forces de terre et de mer. M. HARMAND demanda à rentrer en France en congé (1^{er} Décembre 1883), afin de laisser toute liberté d'action à l'Amiral. C'est M. SILVESTRE qui fut chargé de la direction des affaires civiles, mais sous les ordres de l'Amiral commandant en chef.

Aussitôt que les renforts de France (3.600 hommes) eurent débarqué, l'Amiral se prépara à marcher sur Sơn-Tây, le principal centre de l'alliance sino-annamite. C'est là que résidaient **HOÀNG-KÊ-VIỆM**, Généralissime annamite, et **LƯU-VĨNH-PHƯỚC**, chef des Pavillons-Noirs.

Le 10 Décembre (1883) l'Amiral forma deux colonnes ; l'une, l'aile droite (Colonel BICHOT), remonta le Fleuve Rouge jusqu'au delà de l'embouchure du **Đáy** ; l'aile gauche (Colonel BELIN), fit la route de Hanoi à Sơn-Tây à pied (45 kil.). Toute la journée du 14 Décembre, ainsi que la nuit suivante, les deux colonnes, malgré l'appui des canonnières, eurent bien du mal à enlever le village et les retranchements de Phu-Sa. Le 15 Décembre on occupa toute la ligne de défense parallèle au Fleuve Rouge de Phu-Sa à Phu-Nhi.

(1) A consulter :

Guerre du Tonkin, p. 197 à 202.

Paulin VIAL : *Nos premières années...*, p. 137.

L'Indo-Chine française contemporaine..., tome II, p. 189.

Mémorial de Qui-Nhơn, 1911, N° 75 et 76.

B. A. V. H., 1916, p. 46 à 49.

Archives de la Mission de Hué, passim.

Notes de Monsieur SOGNY.

Voir surtout : *Annam et Tonkin*, par PICARD-DESTELAN, Commandant la canonnière la *Vipère*, alors en station à **Thuận-An** : « Révolution du 29 Novembre 1883 » pp. 163 à 209.

Le 16 Décembre, à 5 heures du soir, l'Amiral donna le signal de l'assaut, vers la porte de l'Ouest de **Son-Tây**. Malgré le feu meurtrier venant du haut des remparts, les parapets, puis l'enceinte extérieure furent enlevés et les Chinois, disparurent dans la citadelle. Comme il était trop tard, et que les troupes étaient exténuées, l'Amiral ordonna le repos sur les positions conquises, et prit ses dispositions pour continuer la lutte.

Le lendemain, 17 Décembre, on s'aperçut que la citadelle était évacuée, et on l'occupa sans coup férir. Les pertes des Chinois furent évaluées à plus de 1.000 tués ; on compta 873 cadavres à l'intérieur de la citadelle. L'Amiral de son côté eut 83 tués et 319 blessés. Le matériel abandonné fut immense : canons, fusils, poudre, vivres et métaux. **LƯU-VĨNH-PHƯỚC** fut légèrement blessé. Officiellement la Chine feignit de se désintéresser de sa défaite, sous prétexte qu'aucune des troupes impériales n'avait pris part à la lutte. Quant aux mandarins et aux lettrés annamites, assurés de l'invincibilité absolue de leurs positions, leur stupeur et leur rage furent au comble.

Ce beau fait d'armes eut un double résultat : il fit différer, comme nous l'avons déjà vu, le massacre général des chrétiens annamites (sauf au Sud de Hué et à l'Ouest du Thanh-Hóa) ; puis il détermina les chambres de Paris à voter l'envoi de près de 7.000 hommes de renfort.

Sur ces entrefaites M. DE CHAMPEAUX, se croyant mal soutenu par le Gouverneur de Saigon et mal vu à la Cour de Hué, offrit sa démission de Chargé d'Affaires. Elle ne fut pas précisément acceptée ; mais M. TRICOU, Ambassadeur en Chine, qui se trouvait alors de passage à Saigon, fut envoyé comme Plénipotentiaire à Hué. Il y arriva le 28 Décembre (1883). Tout d'abord il ne put obtenir ni de voir le Roi, ni d'entrer au Palais. Enfin, le 1^{er} Janvier 1884, les mandarins lui donnèrent satisfaction et rectifièrent le traité HARMAND sans restriction. (1)

Le 5 Janvier (1884), M. TRICOU fut reçu en audience solennelle par le jeune roi, et tout semblait arrangé. (2) Le Gouvernement annamite donna officiellement des ordres pour disperser les bandes armées et châtier leurs chefs. Les mandarins du Thanh-Hóa qui avaient ordonné le massacre des missionnaires français et des chrétiens furent condamnés aux peines les plus sévères ; mais les envoyés de la Cour

(1) Cf. Registre de correspondance N° 24, aux Archives de la Résidence Supérieure.

(2) *Guerre du Tonkin*, p. 246 et ss.

manœuvrèrent si bien que les mandarins les plus compromis n'en continuèrent pas moins de jouir de l'impunité et de se glorifier de leurs exploits. (1)

M. DE CHAMPEAUX, désagréablement affecté de l'intrusion de M. TRICOU, et ne croyant pas à la sincérité des intentions du Gouvernement annamite, maintint sa démission. Il fut remplacé d'abord par M. LEJARD, Commandant à **Thuận-An**, puis par M. PARREAU, ancien secrétaire de M. HARMAND, en attendant le retour de M. RHEINART à Hué.

L'Amiral COURBET fit remanier les fortifications de **Sơn-Tây** et y installa 1.800 hommes. Il fit faire de nombreuses reconnaissances et se prépara à prendre **Bắc-Ninh** dans les premiers jours de Janvier 1884. Par suite des négociations de la Chine avec la France, le cabinet de Paris décommanda malheureusement cette opération puis remplaça l'Amiral, au milieu de ses succès, par le Général MILLOT.

Le vainqueur de **Thuận-An** et de **Sơn-Tây** était promptement devenu légendaire dans le Tonkin et jusqu'en Chine, et était bien à même de pacifier le pays mieux que personne.

« On a, sans le vouloir, écrit un de ses officiers, porté atteinte à la grande figure de l'Amiral qui aurait dû planer au-dessus des luttes mesquines du vulgaire, comme la plus éclatante personification du devoir et du patriotisme. » (2)

« Le remplacement de COURBET (par le Général MILLOT), au lendemain d'une victoire et à la veille d'une seconde, était une nouvelle et irréparable maladresse commise par le Ministère. » (3)

CHAPITRE XIV

Prise de Bắc-Ninh et de Hưng-Hóa. — Mort du Roi Kiến-Phúc. — Intronisation du Roi Hàm-Nghi

Le 12 Février 1884, l'Amiral COURBET remit le commandement au Général MILLOT. Celui-ci disposait de 16.000 hommes, et de 470 officiers, auxquels il convient d'ajouter 6.000 coolies enrôlés à raison de

(1) *Guerre du Tonkin*, p. 247.

(2) LOIR : *L'Escadre de l'Amiral Courbet*, p. 242.

(3) P. LEHAUTCOUR : *Les Expéditions....* 1, p. 448.

A consulter :

Guerre du Tonkin, p. 202-236 - p. 244 à 248.

Paulin VIAL : *Nos premières années*, p. 129 à 139.

L'Indo-Chine française contemporaine, Tome II, p. 162 à 191 p. 193 et sq.

Vie de Mgr. Puginier, p. 444 à 446.

E. MILLOT : *Le Tonkin*, Paris, Challamel, 1888, in 12°, p. 138.

SILVESTRE : *Politique française dans l'Indo-Chine...* IX, p. 165-170.

6\$00 par mois pour porter les bagages. Tout le corps expéditionnaire fut réparti en deux brigades : celle de Hanoi commandée par le Général BRIÈRE DE L'ISLE, et celle de **Hải-Dương**, commandée par le Général DE NÉGRIER.

Après la prise de **Bắc-Ninh**, le 12 Mars 1884, le Général DE NÉGRIER se dirigea vers **Lạng-Son**, comptant finir toute la campagne en quinze jours, en occupant toutes les places alors abandonnées sans coup férir. Malheureusement, le cabinet de Paris, soucieux d'éviter des complications avec la Chine, n'autorisa que la prise de **Hưng-Hóa**, opérée le 12 Avril. Les troupes furent éparpillées à travers tout un réseau de forteresses. (1)

La Cour de Hué, profondément affectée à l'annonce de tous ces échecs, et surtout de la fuite de son Généralissime **HOÀNG-KẾ-VIỆM** et de l'invincible **LƯU-VĨNH-PHƯỚC**, résolut de tenir tête aux Français. Aussi, malgré l'approche de la moisson, tous les corvéables furent mobilisés pour les travaux des défenses de la Capitale, du camp des Lettrés de **Vạn-Xuân**, et de la nouvelle citadelle de **Tân-Sở** (Cam-Lộ).

Au milieu de cette belle ardeur, et alors que l'Annam escomptait plus que jamais le concours armé de la Chine, celle-ci conclut le (1^{er}) traité de Tien-Tsin (11 Mai 1884), par lequel elle s'engageait :

1° à retirer ses troupes du Tonkin ;

2° à respecter tous les traités conclus ou à conclure entre la France et l'Annam.

Quelques mois avant ce traité, le Ministre de la Justice de Hué, **PHẠM-THÂN-DUẬT**, s'était rendu auprès du Vice-Roi de Canton, grâce à l'intermédiaire de la compagnie chinoise dite « China Merchant Navigation Company ». (2) Le Vice-Roi reprocha à la Cour de Hué de n'avoir pas demandé l'investiture pour le Roi **KIÊN-PHƯỚC** ; il se moqua de la simplicité des envoyés annamites et les fit garder à vue. Ceux-ci revinrent tout honteux à bord d'un bateau allemand qui les débarquait à **Qui-Nhơn**. (3) Le traité HARMAND fut quelque peu modifié au passage

(1) Voir pour les critiques qu'à soulevé ce système de défense :

Paulin VIAL : *Nos premières années*, p. 150-152, p. 217.

La Guerre du Tonkin, p. 276 et 278 - *L'Indo-Chine française contemporaine*, II, p. 211 ; p. 229 - FERRADIN I : *Défense des colonies*, p. 101, 176

(2) Les Annamites appelaient cette compagnie : « **Chiêu-thương-Cuộc** » ; elle avait des comptoirs à **Thuận-An** et à **Gia-Hội**.

(3) Cf. SILVESTRE : *La Politique française dans l'Indo-Chine*,... IX, p. 164, 163 ; X, p. 585.

de M. PATENÔTRE à Hué, le 30 Mai 1884. L'Article 5 du nouveau traité, signé le 6 Juin, autorisait la France à installer une garnison au **Mang-Cá**, rétrocédait le **Binh-Thuận** à l'Annam, et affirmait l'indépendance complète de l'Annam envers la Chine, après la destruction de l'ancien sceau chinois.

Faisons à notre tour une visite furtive au Palais royal de Hué. Le Roi **KIÈN-PHÚC** (avant son élévation, **MỆ MỀN**), avait été adopté et élevé par la troisième Reine, Bà **HỌC-PHI** (1). Aussi dès les premiers jours de son règne, cette dame jouissait-elle d'une influence considérable, le jeune Roi ayant toute confiance en elle. **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** connaissait Bà **HỌC-PHI** depuis quelque temps ; de mauvaises langues racontaient même tout bas qu'il avait pour elle plus que des égards (2).

Il ne perdit aucune occasion de la rencontrer, et quand le Roi fut atteint de la petite vérole, **TƯỜNG** redoubla d'assiduité auprès du malade et auprès de celle qui le soignait. Le Roi avait remarqué plusieurs fois que le Régent avait passé sa cigarette allumée à sa mère adoptive ; mais il n'en fit aucune remarque. Une nuit que le Roi semblait assoupi, il put suivre une conversation entre eux. Après avoir laissé **TƯỜNG** parler quelque temps, il s'écria tout à coup :

« *Tao lành, tao chặt đầu cả ba họ* » (Une fois que je serais remis, je vous ferai couper la tête, à vous et vos fils et petit-fils (litt : à trois générations)).

Le Régent se vit perdu. Au lieu de déguerpir lui-même, ne vaudrait-il pas mieux faire disparaître son antagoniste ? Il descendit au **Thái-Y**, la pharmacie royale : des remèdes étaient préparés pour le Roi ; les trouvant mauvais, il en prépara un à sa façon. Sur le conseil de Bà **HỌC-PHI**, le Roi prit le nouveau remède, et, le matin venu, on le trouva raide mort. C'était le 10^e jour de la 6^e lune, 31 Juillet 1884. Il avait régné huit mois, et fut remplacé dès le lendemain par son plus jeune frère **ƯNG-LỊCH**, dont le chiffre de règne fut **HÀM-NGHI**. (3)

(1) La 1^{re} Reine, Bà **TRANG-Y**, était mère adoptive de **DỤC-ĐỨC** ; la seconde, Bà **THIỆN-PHI**, avait adopté le futur **ĐÔNG-KHÁNH**.

(2) **HOÀNG-THÁI PHI**, 3^e épouse de **TỰ-ĐỨC** et mère adoptive de **KIÈN-PHÚC** et de **HÀM-NGHI**, avait grandement aidé à écarter par deux fois la succession de leur frère aîné, **MỆ TRÍU**.... On assurait que depuis la mort de **TỰ-ĐỨC** des rapports coupables existaient entre elle et le Régent **TƯỜNG**, et **NGUYỄN-HỮU-ĐỘ** se faisait fort d'en établir la preuve, grâce au chef des eunuques que **TƯỜNG** retenait en prison. **SILVESTRE** : *Politique française*... XI, p. 743.

(3) *Quelques notes sur l'Annam*, par L. DE SAINTE-MARIE, Ambert, Impr. Mi-geon, p. 192.

Dans les premiers jours d'Août (1884), M. RHÉINART (1) fut avisé par le Père **THƠ**, interprète officiel du **Thương-Bạc**, que le Roi **KIÊN-PHÚC** étant mort, « à la suite d'une longue maladie », avait été remplacé par son frère. M. RHEINART protesta, et placé en face d'une violation manifeste du traité HARMAND, demanda des ordres à Paris. Un télégramme de Jules FERRY enjoignit au Général MILLOT d'envoyer au plus vite un régiment à Hué pour en occuper la Citadelle et donner l'investiture au nouveau roi. Le Colonel GUERRIER fut chargé de cette mission. Il s'embarqua sur le transport le *Tarn* avec 600 hommes et deux batteries d'artillerie, et eut vite fait d'arriver à Hué. Les portes de la Citadelle étaient fermées, mais il était visible qu'elle n'était pas préparée à une sérieuse défense.

Le Régent, sommé de faire ouvrir les portes, tergiversa, et prétextant un malentendu avec M. RHEINART, se déclara prêt à entrer en pourparlers pour la négociation d'un nouveau traité. Le Colonel GUERRIER lui fit répondre que le traité PATENÔTRE était toujours en vigueur, et que, s'il n'obtenait satisfaction dans un délai de 12 heures, il bombarderait le Palais.

Le 16 Août, à trois heures du soir, peu avant l'expiration du délai, **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** arriva à la Légation pour assurer le Colonel GUERRIER et M. RHEINART de son entière soumission. En bonne justice les deux Régents auraient dû être traduits devant un conseil de guerre, comme l'insinua M. RHEINART. Le Colonel, soucieux d'éviter toute complication, accepta leurs excuses, et il fut convenu que le lendemain matin il donnerait l'investiture au Roi. Dès le départ du Régent, il alla au Mang-Cá et fit hisser le pavillon français, à l'endroit où devaient s'élever les casernes.

Le lendemain, 17 Août 1884, à 9 heures du matin, M. GUERRIER se rendit au Palais avec M. RHEINART, 25 officiers de terre et de mer et 160 soldats. Il y entra sans sabre, par le portique central, derrière la chaise vide du Roi, s'avança jusqu'au trône et remit le grand cordon de la légion d'honneur au Roi. En sortant il trouva la porte du milieu fermée, et dût s'en retourner par une porte latérale. (2)

(1) Rentré à Hué le 6 Juin 1884.

(2) Voir B. A. V. H., 1917 : *L'intronisation du Roi Hàm-Nghi*, par LE MARCHANT DE TRIGON, p. 77 à 88. - B. A. V. H., 1924 : *Réception du Colonel Guerrier à la Cour d'Annam*, par H. COSSERAT, p. 273 à 295.

M. RHEINART activa, de concert avec le Lieutenant-Colonel PERNOT, l'installation de la future garnison de Hué au Mang-Cá. Le Régent **TƯỜNG**, comme on devait s'y attendre, récrimina de plus belle, en alléguant que le récent traité n'était pas encore ratifié (1), que l'Article 5 avait été extorqué, que cette occupation soulèverait le bon peuple, etc. La vraie raison était que le voisinage de la garnison française gênait la mise en défense de la Citadelle de Hué, opération que les Régents tenaient à cacher aux autorités du Protectorat.

Juste au moment où la présence de M. RHEINART eût été des plus utiles, il fut rappelé. D'après un télégramme de Jules FERRY, (2) envoyé dès le 15 Mai 1884 (quelques semaines avant le traité PATENÔTRE), le Résident Général de Hué aurait dû être le Ministre des Relations Extérieures de l'Annam. (3) C'était de lui aussi que devait dépendre le Général en chef du Tonkin, pour tout ce qui concernait la politique commune du Tonkin et de l'Annam, ainsi que toutes les autres affaires diplomatiques des deux pays. Or, M. RHEINART n'étant que Lieutenant-Colonel, ne pouvait pas donner des ordres à un Général de Division, et ainsi dut-il céder sa place à un civil. (4)

(1) Le traité ne fut ratifié par les deux Chambres qu'au commencement de Juin 1885. Voir *Livre Jaune E*, p. 271.

(2) Voir pour Jules FERRY dans P. LEHAUTCOUR : *Expéditions...*

(3) *Livre Jaune D.*, p. 16. 1; p. 256 note 4, p. 258.

(4) *Guerre du Tonkin*, p. 434.

A consulter :

Politique française... par J.SILVESTRE, X, p. 583 et ss. ; p. 591 et ss. ; p. 603 et ss.
Guerre du Tonkin, p. 271 et ss.

Paulin VIAL : *Nos premières années au Tonkin*, p. 141 et ss. ; p. 153 et ss. ; p. 159 et ss.; p. 169.

BOUINAIS et PAULUS : *L'Indochine française contemporaine*, Tome II, Chap. IX p. 192 et ss.; chap. XI, p. 233 et ss. ; chap. XIV, p. 273 et ss. ; voir le texte intégral du traité PATENÔTRE, tome II, p. 772 et ss.

B. A. V. H., 1917, p. 77 à 88; B. A. V. H., 1924, p. 273 à 295: *Intronisation du roi Hàm-Nghi*, B. A. V. H., 1916, p. 379 à 387, P. CANTIN : *La concession française de Hué de 1884 à 1889*.

Notes de Monsieur SOGNY.

CHAPITRE X V

Faits principaux du règne de Hàm-Nghi. —

M. Lemaire

Le nouveau Roi, dans le but d'affirmer qu'il n'entendait pas abdiquer son pouvoir royal, fit instruire le procès d'un de ses oncles, le Prince **KỠ-PHONG**, (1) libertin et fumeur d'opium, qui l'avait grossièrement insulté et traité de bâtard, lors de son avènement au trône. **KỠ-PHONG**, condamné à la même peine que **Dực-Đức**, mourut de faim le 19 Septembre 1884.

Un beau matin, un lettré osa apposer à la porte du Ministère de l'Intérieur, dirigé alors par le Régent **TỜNG**, le distique ci-dessous, en forme de sentences parallèles :

四 <i>tứ</i>	quatre	一 <i>nhứt</i>	un
月 <i>nguyệt</i>	mois	江 <i>giang</i>	fleuve
三 <i>tam</i>	trois	兩 <i>lưỡng</i>	deux
王 <i>Vương</i>	Rois	國 <i>quốc</i>	pays
兆 <i>triệu</i>	présage	難 <i>nan</i>	difficile
不 <i>bất</i>	pas	分 <i>phân</i>	distinguer
詳 <i>trường</i>	heureux ;	說 <i>thuyết</i>	parler.

Traduction : La vue de deux nations sur les bords du même fleuve est difficile à expliquer ; la succession de trois Rois au trône en quatre mois est un présage malheureux.

Tout le monde remarqua que le mot final des deux sentences était juste le caractère « *Tường* » et « *Thuyết* », et ainsi les deux placards affichés constituaient une véritable dénonciation à la vindicte publique et comme une menace aux deux dictateurs. Peu après, quelque artiste anonyme y adaptait un air assez chantant et on pouvait l'entendre sur tous les marchés du pays d'Annam. L'auteur de ce jeu de mots malicieux, un Assesseur au Ministère de la Guerre, donna prudemment sa démission ; mais il ne fut pas autrement inquiété.

A la fin de l'année 1884, **NGUYỄN-VĂN-TỜNG** fit réquisitionner de force les grosses sapèques en cuivre et les remplaça par des nouvelles, tellement minces qu'elles nagent sur l'eau. (2) Les commerçants et les propriétaires aisés qui ne voulaient pas accepter la nouvelle monnaie au cours forcé, furent bien molestés et tous les marchés chômaient.

(1) **HƯƠNG-ĐÌNH**, 23^e fils du Roi **THIỆU-TRỊ**. Cf. *Guerre du Tonkin*, p. 920.

(2) Le P. Max DE PIREY en a fait l'expérience devant quantité de spectateurs.

Finalement un des chefs fondateurs chinois, qui, sur l'injonction de **TỰ-ÔNG**, avait fabriqué ces sapèques, fut décapité au marché de An-Hòa pour apaiser l'exaspération populaire qui tournait à l'émeute, alors que le Régent **TỰ-ÔNG** avait réussi un superbe coup de bourse.

Après la mi-Avril 1885, le Prince **GIA-HƯNG-VƯƠNG**, (1) ancien Président du Conseil du **Tôn-Nhơn Phủ** (Ministère de la Famille royale) et ancien premier Régent du Roi **KIÊN-PHÚC**, s'apprêtait à éclaircir les circonstances mystérieuses entourant la mort du Roi **KIÊN-PHÚC**, escomptant déjà la chute de **NGUYỄN-VĂN-TỰ-ÔNG** ; (2) mais ce dernier, prenant les devants, fit arrêter **GIA-HƯNG** au commencement de Mai, sous la double inculpation d'inceste et d'intrigues perfides au profit de la France, surtout qu'il avait été désigné par M. **RHEINART**, dans un moment difficile, comme candidat possible au trône d'Annam. M. **LEMAIRE** réclama et obtint la mise en liberté de **GIA-HƯNG-TỰ-ÔNG** déclara au Résident que, le Prince étant passible de la justice annamite pour des actes de débauche avoués, il importait que la justice eût son cours. Quelques jours après le Prince **GIA-HƯNG** se voyait condamné à la dégradation et à l'exil au **Sơn-Phong** de **Cam Lộ** ; pendant qu'il quittait la Citadelle avec femme et enfants, il fut assassiné en même temps que tous ses parents proches et éloignés, le 9 Mai 1885. Quelques mandarins tièdes, soupçonnés du même crime de haute trahison, le suivirent au tombeau. (3)

NGUYỄN-HỮU-ĐỘ, Gouverneur de Hanoi, coupable d'être retourné à son poste, et de s'être conformé loyalement aux stipulations du traité **PATENÔTRE**, avait reçu l'ordre de se suicider. (4)

Le successeur de M. **RHEINART** fut M. **LEMAIRE**, Consul Général à Shanghai, nommé par télégramme du 30 Août 1884. Il arriva à Hué le 10 Octobre 1884 et il resta jusqu'au 5 Juin 1885. Comme il l'a déclaré, après sa rentrée en France, à un rédacteur du *Gil Blas*, il se faisait fort d'obtenir tout ce qu'il voulait des Annamites, « sans avoir

(1) **HƯỜNG-HUU**, frère utérin du Roi **TỰ-ĐỨC**. Voir : *Guerre du Tonkin*, p. 566, 920.

(2) Le Prince **GIA-HƯNG** avait fortement combattu la candidature du Roi **HÀM-NGHI**, dont la minorité exigeait un conseil de régence, au grand profit de **TỰ-ÔNG** et de **THUYẾT**.

(3) *Guerre du Tonkin*, p. 566.

(4) Paulin **VIAL** : *Nos premières années au Tonkin*, p. 155.
Guerre du Tonkin, p. 922.

recours à la terreur et rien que par de bons procédés et des concessions. » Sa bête noire étaient les chefs militaires, tant annamites : HOÀNG-KÊ-VIỆM et LƯU-VĨNH-PHƯỚC, que français, en particulier le Général BRIÈRE DE L'ISLE, (1) et le Lieutenant-Colonel PERNOT, commandant des troupes du Mang-Cá. Il prétendait que les militaires ne faisaient que contrecarrer le gouvernement civil et fausser l'esprit du protectorat.

A peine arrivé à Hué, M. LEMAIRE eut à s'occuper de plusieurs affaires restées pendantes au départ du Général MILLOT, entre autres celle du massacre de sept missionnaires français et de leurs chrétiens au Laos et au Thanh-Hóa, dont la responsabilité retombait sur les mandarins de la province et en dernier lieu sur les deux Régents de Hué. Une commission mixte composée d'officiers français et de mandarins annamites fut instituée, mais grâce aux intrigues de la Cour de Hué, elle ne fonctionna jamais. (2) Quelques mois après (Février et Mars 1885), une enquête, conduite par M. THOMPSON à Saigon, prouva que les troubles du Cambodge avaient été fomentés par des agitateurs à la solde des deux Régents (3).

La situation devint de jour en jour plus grosse de menaces. Le Prince THUYẾT, Ministre de la Guerre, fit garnir de canons d'abord les murs qui entourent le Palais, puis les remparts extérieurs. Le Colonel PERNOT en avertit M. LEMAIRE, mais voyant que ses craintes n'étaient pas partagées par le Résident Général, il s'adressa au Général BRIÈRE DE L'ISLE. C'est sur l'ordre de ce dernier qu'il fit faire à ses hommes des reconnaissances, des sorties de nuit, même un simulacre de mouvement tournant sur les remparts de la Citadelle. M. LEMAIRE, acceptant et approuvant les réclamations de la Cour (qui, disait-elle, redoutait une révolution), s'en plaignit au Général BRIÈRE, lui enjoignant d'interdire ces exercices intempestifs qui troublaient par trop les Annamites. Il lui reprocha à la même occasion d'avoir renvoyé en France plusieurs administrateurs, sans même le consulter. Finalement M. LEMAIRE se décida à exiger des mandarins le désarmement des remparts, et l'obtint à raison de vingt pièces par jour, (4) mais le Prince THUYẾT continua à envoyer ostensiblement quantité de canons, de provisions et de munitions à Tân-Sở et à construire de nouveaux forts.

(1) Devenu commandant en chef du corps d'expédition après le départ du Général MILLOT, au début de Septembre 1884.

(2) *Vie de Mgr. Puginier*, p. 456.

(3) *Guerre du Tonkin*, p. 564.

(4) *Guerre du Tonkin*, p. 872 (à la fin de Mars 1885).

La Cour de Hué leva pendant plusieurs mois un tribut de guerre, tant en riz qu'en argent, dans tout le Tonkin, pour le convertir en armements ; ce n'est qu'à la suite de l'enquête sur les troubles du Cambodge, que le Résident y mit fin, sinon réellement, au moins officiellement. (1).

Une correspondance, envoyée de Haiphong le 26 Mars 1885 au journal *le Temps*, contient ce passage :

« Des avis secrets, reçus de Hué, font prévoir la possibilité d'une insurrection annamite pour le mois d'Avril. Sous ce rapport, je suis moins soucieux; car c'est la cinquième ou la sixième fois déjà, depuis mon arrivée au Tonkin, que l'on doit nous massacrer tous. Il n'en est pas moins vrai que nous continuons à être la risée de ce peuple. »

C'est vers la fin de ce même mois de Mars qu'une de nos canonnières mit l'embargo sur un envoi de 6.000 mètres de grosses chaînes arrivant de Hong-kong à bord du *Triumph*, battant pavillon allemand. M. LEMAIRE leva l'embargo, vu que la marine royale avait besoin de ces chaînes. Or, elles étaient uniquement destinées à barrer les rivières et les ports pour arrêter nos propres bâtiments. (2)

M. LEMAIRE exigea la punition d'un officier coupable d'avoir souffleté un membre de la famille royale qui s'était moqué de lui. (3) Quelques marins de la *Lionne*, en station à Thuận-An, avaient été dévalisés par un village des environs (Lại-Ân). Le Commandant, M. HENNIQUE, se rendit à ce village avec un détachement de marins, fit appréhender le maire et lui appliqua la « cadouille ». Le premier Régent porta ce fait à la connaissance de M. LEMAIRE qui infligea un blâme à M. HENNIQUE. Celui-ci ne l'accepta pas, et en référa à Hanoi, où le Général BRIÈRE prit son parti. Finalement le Ministre de la Marine intervint, et M. HENNIQUE, de Lieutenant de Vaisseau qu'il était avant, passa Capitaine de Frégate. (4)

(1) *Ib.*, p. 568.

(2) *Ib.*, p. 568. La marine royale se composait alors, en dehors des jonques, de deux vieux avisos, presque hors de service. L'un de ces avisos avait été vendu à la Cour d'Annam par un agent de la maison allemande Carlowitz et C^{ie} de Hong-kong pour la somme exorbitante de 40.000 dollars, alors que sa valeur réelle était de 5-6.000 (ROMANET DU CAILLAUD : *Histoire de l'intervention française au Tonkin*, p. 62, note 2.

(3) *Ib.*, p. 567.

(4) *Ib.*, p. 874.

La Cour, bien au courant du conflit entre le pouvoir militaire et l'autorité civile, et escomptant l'esprit de conciliation du Résident Général, avait fait rédiger un mémoire pour exposer ses griefs « directement » au Gouvernement français. En voici la substance :

1° 200 à 300 soldats ont été installés au Mang-cá avant la ratification du traité PATENÔTRE. L'Article 5 dudit traité doit être modifié en ce sens que la garnison du Résident Général résidera à l'extérieur de la Citadelle, tant pour ne pas porter atteinte à la Cour royale que pour ne pas effaroucher les indigènes.

2° Plusieurs résidents au Tonkin ont condamné des préfets annamites, les uns à la mort, les autres à des peines pécuniaires et surtout corporelles.

3° Les bateaux français exercent un contrôle trop rigoureux sur les jonques et bâtiments de S. M. le Roi. Le commerce de la province (de Thà-Thiên) souffre grandement de leur détention par trop prolongée.

4° Ce n'est que sous le coup de la violence que la noble Cour d'Annam a consenti à la destruction du sceau d'investiture de la Chine. Il eût été plus convenable de le renvoyer à Pékin, au lieu de partager l'argent, d'une valeur de 240 piastres mexicaines, entre les divers officiers qui ont assisté à cette triste cérémonie. (1)

5° Le Cờ-Mật réclame les revenus de l'opium, les taxes minières et bien d'autres choses encore. (2)

Le mandarin, condamné à mort, auquel il est fait allusion dans ce memorandum, est HÀ-VĂN-QUẢNG, (3) Tổng-Độc de Hải-Dương, qui avait signé et affiché une violente proclamation excitant toute sa province à la révolte contre les Français. Toujours en étroite correspondance avec les généraux chinois, il avait été pris une première fois en flagrant délit de révolte, mais arriva à se disculper. Convaincu de haute trahison pour la seconde fois, il fut condamné à mort par un tribunal composé de mandarins annamites ; mais sa peine fut commuée en cent coups de bâton avec quatre ans de travaux forcés à Poulo-Condore. (4)

(1) P. LEHAUTCOUR : *Les Expéditions...*, I, p. 506.

(2) *Guerre du Tonkin*, p. 569.

(3) P. LEHAUTCOUR : *Les Expéditions...*, II, p. 404 et 405.

(4) *Ib.*, p. 565 et 769. Il fut grâcié par Paul BERT sur la demande de la Cour de Hué. Voir Paulin VIAL : *Nos premières années...*, p. 298.

NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG n'était pas étranger à cette affaire, comme le prouva l'enquête. Il n'en continua pas moins à adresser une circulaire aux mandarins du Tonkin, leur interdisant de prêter leur concours au recrutement des tirailleurs et même des coolies, dont le corps expéditionnaire avait besoin pour ses convois, sous prétexte que ce recrutement était contraire à l'esprit du traité de 1874. (1) A son tour, le Prince THUYẾT se mit à écrire à M. LEMAIRE que, les généraux étant incapables de rétablir l'ordre au Tonkin, il demandait le retrait de nos troupes, et se portait garant de la pacification du pays à l'aide de quatre ou cinq résidents. (2)

Finissons le tableau de cette époque mouvementée par quelques extraits d'une correspondance de M. Paul BONNETAIN.

« A Quinhon, dit-il, j'ai vu des missionnaires prêts à s'embarquer, tant la mollesse de Hué rend leur situation précaire et les met en péril. Qu'on le sache bien à Paris : Pour la Cour de Hué, chrétien est synonyme de Français. Laissons-nous par les faiblesses renouvelées du Tonkin, se rouvrir l'ère des massacres ? Des milliers d'indigènes, depuis 10 ans, ont péri pour avoir reçu un baptême religieux qui, dans ces régions, reste, quoi qu'on fasse, un baptême politique.

« Actuellement nous semblons défendre les mandarins contre le peuple, et nous remplissons juste le contraire du rôle qu'on pouvait et devait attendre des républicains. L'indigène, victime d'exactions inouïes, crevant de faim, réclame notre aide ; nous restons cependant du côté des bourreaux et des voleurs. Sous notre surveillance, la Cour fabrique de la fausse monnaie, l'impose à son peuple, et les commerçants ferment boutique ou se cachent, vivant sur leurs économies, tandis que la majeure partie de la population, composée de misérables, ne trouve plus à manger et se lamente, incapable de révolte.

« On plaint les Annamites, à les voir continuellement entre l'enclume et le marteau. Nous sommes l'enclume, Hué le marteau. Et l'on veut que cette éternelle victime comprenne le protectorat.

« La Cour de Hué est puissante. Elle fait couper des têtes comme nous des asperges, et son autorité ne subsiste que par la terreur. Or nous nous sommes humiliés devant elle, et le peuple ne croit qu'à ce qu'il voit. Oriental, il respecte la force et ne respecte qu'elle. Nous avons été faibles, et faibles jusqu'au ridicule, devant un Régent ambitieux et fourbe, dont, au début, quatre hommes et un caporal auraient suffi à nous débarrasser. Ce coup d'état, possible il y a un an encore, sera difficile, maintenant que nous avons laissé s'organiser la résistance et se préparer la révolte ».

(1) *Guerre du Tonkin*, p. 788.

(2) Voir cette longue lettre, insolente et provocante dans SILVESTRE : *Politique française dans l'Indo-Chine...* XII, p. 74 et 75.— Pour les tenants et aboutissants de cette lettre, voir P. LEHAUTCOUR : *Les Expéditions...*, II, p. 443.

Aujourd'hui on a quelque peine à comprendre cette attitude combative et provocante des deux Régents. C'est qu'après la débâcle de **Lạng-Sơn** (24 Mars 1885), ils se croyaient bien soutenus par la Chine et suffisamment préparés pour engager la lutte ; d'ailleurs la ruse et la trahison, à défaut de valeur militaire, devaient faire le reste. La Cour de Hué était au courant de l'affolement produit à Paris lors de la reculade au Tonkin, ainsi que de la chute tragique du ministère FERRY, le 29 Mars 1885 ; mais elle ne se doutait guère que la Chine était sur le point de conclure la paix, et la laisserait seule, pendant qu'en France on croyait que tout allait être remis en question, la Chine, menacée par l'affaire de Corée, par une insurrection au Turkestan chinois et par le spectre de la famine et la déconfiture de ses finances, la Chine, dis-je, signait, le 4 Avril 1885, le second traité de Tiên-Tsin. (1)

CHAPITRE XVI

Le Général de Courcy. — Guet-apens de Hué. — Fuite de la Cour.

Le 12 Avril 1885, le Général BRIÈRE DE L'ISLE fut avisé par le Ministère de la Guerre de la nomination définitive du Général ROUSSEL DE COURCY. (2) Celui-ci quitta Toulon le 30 Avril avec les pouvoirs les plus étendus ; il avait sous ses ordres les résidents de Hué et du Tonkin, et était en somme Gouverneur Général de nos possessions d'Indochine.

(1) A consulter : *Guerre du Tonkin*, p. 564-570; 688 à 716; 767 à 770, 800-822. - *Livre jaune D.* (1^{re} convention de Tiên-Tsin ; **Lạng-Sơn**) - BOUINAIS et PAULUS : *L'Indo-Chine française contemporaine*, Tome II, Chap. XI à XIV, p. 233 à 289. Chap. XVIII à XX, p. 259 à 431 - Paulin VIAL : *Nos premières années au Tonkin*, p. 173 à 227 - SILVESTRE : *Politique française dans l'Indo-Chine*, X, pp. 602, 615 et 616 ; XI, pp. 732 à 762 ; XII, p. 71 à 91.

L'Affaire du Tonkin (par un Diplomate), pp. 271 à 409 (Débats parlementaires) 28 traité de Tiên-Tsin ; chute du Cabinet FERRY.

B. A. V. H., 1916, p. 52 à 60.

P. LEHAUTCOUR : *Les Expéditions..*., Livre V, chap. I et II (Séance du 30 Mars 1885 - Chute du ministère FERRY, II, pp. 357 et ss).

II, p. 179 : correspondance échangée entre le Régent **TƯỜNG** et le Vice-Roi des deux Kouangs.

(2) B. A. V. H., 1916, p. 62, portrait du Général DE COURCY dans *La Légation de France à Hué*, par A. DELVAUX. - P. LEHAUTCOUR : *Les Expéditions....* II, pp. 400 et ss.

D'un autre côté, M. LEMAIRE reçut, dès le 14 Avril, du département des Affaires Etrangères, l'ordre de se conformer aux instructions du Général DE COURCY (1).

Le plan du Général, au dire des journaux de Paris, était de pacifier d'abord le Tonkin, et d'empêcher ensuite la Cour de Hué d'y susciter et d'y entretenir de nouveaux soulèvements. Dès son arrivée au Tonkin, 31 Mai 1885, il envoya le *Pluvier* à Hué chercher M. LEMAIRE ; celui-ci s'empressa de rejoindre le Général DE COURCY, lui donna tous les renseignements voulus, et, lui ayant passé le service, refusa de rentrer à Hué comme simple délégué du Résident Général (5 Juin 1885). Son autorité, dit-il, se trouvait tellement amoindrie par l'arrivée du nouveau Général en chef, qu'il ne pouvait plus la garder, sans avoir l'air de reconnaître tacitement qu'il avait démerité. (2) M. DE CHAMPEAUX fut envoyé aussitôt à Hué comme Chargé d'Affaires et délégué du Général DE COURCY.

Un des premiers ordres du nouveau généralissime fut d'annoncer la mort du vaillant Amiral COURBET, mort le 11 Juin (1885) à son poste de combat, après avoir été le principal promoteur du deuxième traité de Tiên-Tsin.

Le Général DE COURCY, mis au courant des faits et gestes des deux dictateurs de Hué, déclara l'état de siège, interdit le télégraphe aux particuliers, et, après quelques dispositions prises au Tonkin, s'embarqua pour Hué avec le 3^e bataillon de Zouaves et 150 Chasseurs à pied (du II^e). M. DE CHAMPEAUX avait déjà averti la Cour de Hué de la prochaine arrivée du Résident Général, qui, dit-il, venait présenter ses lettres de créance au Roi. Les Régents, tout en se tenant aux aguets, négocièrent avec le Chargé d'Affaires jusqu'aux moindres détails de la réception, et promirent d'envoyer deux grands mandarins et une escorte annamite jusqu'à **Thuận-An**. Cette garde d'honneur ne fut pas acceptée.

Lors du transport des troupes de **Thuận-An** au **Mang-Cá**, les mandarins firent déclarer à chaque patron de barque le chiffre exact des soldats qu'il avait transportés. On dit que lorsque le Prince **THUYÊT** apprit, après de bien laborieux calculs de ses sous-ordres, que tout l'effectif des forces françaises de Hué ne dépassait pas 1.400 hommes, il se prit à rire en disant :

« J'ai plus de canons que les « Lo-La » n'ont de soldats : ce qu'ils vont être « rossés » ! Pourvu qu'il en reste un ou deux en vie pour pouvoir raconter leur anéantissement à leurs compatriotes ! ».

(1) BOUINAS et PAULUS : *Indochine contemporaine*, II, p. 421.

(2) *Guerre du Tonkin*, p. 824.

Dès le lendemain de son arrivée à la Légation, 3 Juillet, le Général manda les membres du **Cơ-Mật** pour fixer définitivement avec eux le cérémonial de son entrevue avec le Roi. C'est au cours de cette entrevue qu'il pensa mettre la main sur le Prince **THUYẾT** ; mais celui-ci préalablement averti, grâce à une indiscretion d'un officier de la suite du Général, prétexta ses rhumatismes et n'aurait pour rien au monde mis les pieds à la Légation. M. DE COURCY obtint, non sans peine, d'entrer au Palais par la porte principale, et cela avec toute son escorte en armes ; mais le Co'-Mât ne voulut pas consentir à ce qu'il dépassât la seconde colonne à droite. (1) Le Général exigea que le Roi vint au-devant de lui et reçut le traité, ratifié par les deux Chambres quelques semaines avant, de ses mains, avant de remonter sur le trône. Les débats traînant en longueur, M. DE COURCY renvoya la séance au jour du rétablissement du second Régent, et offrit à celui-ci les soins du Docteur MANGIN, médecin de la Légation. Les présents envoyés par le Roi à M. DE COURCY, furent renvoyés.

Pendant toute cette journée du 3 Juillet, le Prince **THUYẾT** hâta fièvreusement ses préparatifs d'attaque. Le premier Régent (**TỰ-ÔNG**) s'étant plaint au Général DE COURCY de la trop grande liberté et de la « mauvaise tenue » des soldats français, celui-ci leur interdit toute promenade à l'intérieur de la Citadelle. Malgré les avertissements du Lieutenant-colonel PERNOT et de Mgr. CASPAR, il ne voulut pas croire aux intentions belliqueuses des Annamites (2).

Dans la matinée du 4 Juillet, un rapport de police parvint à M. DE CHAMPEAUX, disant que le Prince **THUYẾT** était décidé à ne pas se présenter au Général ; que le premier Régent subissait à contre-cœur l'influence du fougueux **THUYẾT**, malgré les instances de la mère de **TỰ-ĐỨC** et du Prince **HOÀI-ĐỨC** (frère de **THIỆU-TRỊ**), opposés aux manœuvres du parti nationaliste (3).

Une grande soirée eut lieu ce même jour (4 Juillet), à la Légation. Les jardins de la Légation étaient éclairés par quantité de lampions, et le Général se montra plein d'abandon et d'esprit. Les officiers, logés au Mang-Cá, restèrent jusque vers les onze heures, et rentrèrent sans encombre. Le Prince **THUYẾT** avait donné l'ordre de les massacrer pendant que leurs barques passeraient sous le pont extérieur de l'Est, dit

(1) Général X^{x x} (PRUDHOMME) : *L'Annam du 5 Juillet...*, p. 12.

(2) *Ib.*, p. II et sq.

(3) Ce rapport a dû être inspiré, soit par **TỰ-ÔNG**, soit par un de ses agents (*Guerre du Tonkin*, p. 885).

Hàm-Tê ou Thanh-Long (et appelé depuis le « Pont de l'Attentat ») ; mais diverses circonstances firent échouer ce guet-apens (1).

Tout d'abord, THUYẾT avait ordonné de commencer le feu alors que les officiers du Mang-Cá étaient encore auprès du Général ; mais certains préparatifs ne se trouvant pas assez avancés et les pronostics des sorciers étant défavorables, force fut de donner contre-ordre. Quoiqu'il en soit, ce n'est qu'après le lever de la lune (2) qu'un premier coup de canon donna le signal d'attaque tant de la Légation que du Mang-Cá. Laissons la parole au Général lui-même :

« Hué, 5 Juillet, 3 h. matin.

« Légation et Mang-Cá attaqués inopinément à une heure du matin par totalité des troupes de la Citadelle.

« Tout le quartier Infanterie de Marine en paillottes, environnant la Légation, brûlé par fusées incendiaires et main d'hommes. Bâtiment Légation intact. Aucune perte sérieuse.

« Impossible savoir ce qui est advenu au Mang-Cá, où se trouve le 3^e Zouaves. La Citadelle est en feu sur plusieurs points : la fusillade et la canonade sont vives.

« Je suis certain, par la direction du feu, que l'ennemi est repoussé.

« J'ai pu préserver la paillotte du télégraphe. J'ai donné ordre à Haiphong d'expédier les troupes cantonnées.

« Je n'ai aucune inquiétude.

DE COURCY ».

« Hué, 5 Juillet, 11h. matin.

La Citadelle est en notre pouvoir avec 1.100 pièces de canon.

« Les troupes ont été magnifiques, pleines de confiance. Pertes sensibles.

« L'attaque des Annamites a commencé simultanément, à une heure du matin, contre la partie de la Citadelle occupée par nous et contre la Légation.

« Les assaillants, au nombre de 30.000, ont incendié d'abord avec fusées tout le casernement en paillotte du Mang-Cá et celui de l'Infanterie de Marine de la Légation.

« Tous les effets sont brûlés (3). Munitions et vivres sauvés. Hôtel de Légation criblé boulets.

« Prends toutes dispositions nécessaires pour repousser une contre-attaque qui pourrait se produire la nuit prochaine, au moins contre Légation.

« Soyez sans inquiétude. Mouvements de troupes sont ordonnés pour renforcer garnison.

DE COURCY ».

(1) B. A. V. H., 1915. L. CADIÈRE : *Le canal impérial*, p. 26 et 27.

(2) D'après l'*Annuaire du Bureau des Longitudes* de 1885, la lune se lève ce jour-là à 23 heures 21.

(3) Ainsi (un exemple entre cent) M. METZINGER, commandant du 3^e des ZOUAVES, resta toute la journée en caleçon ; ce n'est que dans la soirée qu'on lui trouva un pantalon, que, faute de ciseaux, il fallut écourter à coups de canif.

Une troisième dépêche confirme la possession de la Citadelle.

« 1.200 à 1.500 soldats annamites morts. Pertes du Général : 23 tués (dont 4 officiers), 14 blessés grièvement et 50 blessés légèrement. Le Régent **TƯỜNG** est entre nos mains. Toute l'Infanterie de Marine est appelée du Tonkin » (1).

L'armée du Prince **THUYẾT** (environ 6.000 hommes), fut dans un désarroi complet. Le Roi, les Reines et les deux Régents avaient quitté le Palais vers 7 heures. 1/2 (5 Juillet), comme nous le verrons au prochain chapitre. M. DE COURCY, quoique maître incontesté de la Citadelle et du Palais, se trouva bien embarrassé et demanda des instructions à la métropole. Il reçut carte blanche.

Dans la soirée du 5 Juillet, le Régent **TƯỜNG** s'était fait conduire à la Légation. Le Général DE COURCY accepta sa soumission et lui accorda deux mois pour réorganiser et pacifier le royaume. **TƯỜNG** fut installé au **Thương-Bạc** et confié à la garde du Capitaine SCHMITZ, puis, vers la fin de Juillet, au Vice-Résident, M. HAMELIN, nouvellement arrivé à Hué.

Le 6 Juillet, le Général envoya une proclamation au peuple annamite, contresignée de **TƯỜNG**, pour flétrir l'agression de **THUYẾT** et inviter le Roi et les Reines à regagner leur palais. Une seconde affiche accorda un délai de douze jours aux partisans de **THUYẾT** pour faire leur soumission. Une troisième proclamation licencia toutes les troupes régulières annamites, et leur ordonna de déposer leurs armes aux chefs-lieux des provinces, pour être dirigées sur Hué par les soins et sous la responsabilité des grands mandarins des provinces (2).

(1) Voir pour les détails de cette mémorable journée : B. A. V. H., 1920, pp. 259 à 294 : *La prise de Hué par les Français* (A. DELVAUX). B. A. V. H., 1939, pp. 237 à 249. Ant. POUPARD : *Souvenirs d'un troupier ; prise de Hué*.

(2) P. LEHAUTCOUR : *Les Expéditions* . . . II, p. 473.

A consulter :

B. A. V. H., 1920, p. 259 à 294. - B. A. V. H., 1939, p. 237 à 249.

P. VIAL : *Nos premières années au Tonkin*, p. 243 à 259.

Guerre du Tonkin, p. 786 à 791 ; 822 à 832 ; 870 à 900.

SILVESTRE : *Politique française dans l'Indo-Chine*... X, p. 739 à 745 ; XII, p. 90 à 94.

BOUINAIS et PAULUS : *L'Indo-Chine française contemporaine*, Tome II, p. 827 et ss.

P. LEHAUTCOUR : *Les Expéditions*.... :Le Guet-apens de Hué, Livre V, chap. IX, II, pp. 449 et ss.

CHAPITRE XVII

Court séjour du Roi HÀM-NGHI à Tân-Sở

Le Roi HÀM-NGHI n'était pour rien dans le guet-apens du 5 Juillet (1). Pendant que le Prince **THUYẾT** mettait l'enceinte royale (Hoàng-Thành) en état de défense, il lui fit croire que c'était en vue d'une attaque éventuelle des Français ; puis lorsqu'au milieu de la nuit le Roi fut réveillé par la canonade et demanda ce qu'il y avait, **THUYẾT** lui répondit :

« Il y a que ces gredins de Français nous ont attaqués traitreusement : il faut bien leur renvoyer la monnaie de leurs pièces »

Quelque temps après le chant du coq, alors que la fusillade avait à peu près cessé, le Roi fit demander à **THUYẾT** des nouvelles de la situation, et celui-ci d'affirmer à qui voulait l'entendre que les Français avaient le dessous, vu qu'ils ne risquaient plus nulle part.

« Pour plus de sûreté, ajouta-t-il, on va pousser une nouvelle attaque contre la Légation. On fera grâce de la vie à un seul Français, pour qu'il puisse raconter les détails à ses compatriotes ».

Pourtant le Régent **TỜNG** objecta :

« Attendons au moins le grand jour pour affirmer que les Français sont complètement écrasés ».

Au petit jour, en effet, pendant qu'on servait à déjeuner au Roi, on annonça coup sur coup que les Français, sortis de la Concession venaient d'envahir la Citadelle et qu'il était douteux que le Prince **THUYẾT** arrivât à les refouler. **TỜNG** commença à prendre des mesures de retraite : il manda une chaise à porteurs pour emmener le Roi et le soustraire aux mains des Français. Bientôt, le Prince **THUYẾT** arriva tout hors de lui, et partit en tête du cortège royal (2).

Le Roi, les Reines-Mères, suivis du Régent **TỜNG** et escorté d'un peloton de soldats armés de fusils à répétition, quittèrent le Palais peu après sept heures. Ils sortirent de la Citadelle par la porte **Quảng-Đức**

(1) Dans sa proclamation du 12 Septembre 1885 (4^e jour du 8^e mois de la 1^{re} année de HÀM-NGHI), **NGUYỄN-TRỌNG-HIỆP**, **Kinh-Lược** suppléant du Tonkin, dit entre autres choses : « Sa Majesté l'Empereur a considéré HÀM-NGHI comme innocent de tout ce qui s'est fait, depuis le commencement jusqu'à la fin ». Deux ou trois édits du Roi **ĐÔNG-KHÁNH** contiennent la même affirmation.

(2) Dans une de ses proclamations, **THUYẾT** prétend être resté à la Citadelle pour la défense du palais. C'est faux : jamais il n'aurait lâché d'une semelle le Roi, son talisman.

(Mirador VI), (1) peu encombrée alors, remontèrent la rivière de Hué (rive gauche), (2) en passant devant les anciens Magasins aux bois, **Mộc-thương**, devant la porte **Chánh-Nam** ou Mirador V, sur le pont de **Bạch-Hồ** et devant la pagode **Thiên-Mụ** (Tour de Confucius) ; puis s'arrêtèrent au Camp des Lettrés, à **La-Chừ**. Chemin faisant, **THUYẾT** fit donner l'ordre de couper le pont de **Bạch-Hồ** pour retarder au besoin la poursuite des Français. Une des particularités qui frappa surtout les porteurs de la civière royale pendant ce trajet, fut d'entendre pleurer le Roi en se heurtant contre les montants de sa chaise.

Le Prince **THUYẾT** déclara qu'il ne partirait du Camp des Lettrés que dans la soirée, vu qu'il attendait des renseignements importants et surtout des renforts. Or, ses anciens soldats, soucieux de leur propre sûreté, n'avaient cure de le rejoindre, n'augurant rien de bon pour l'avenir. Entre-temps, **THUYẾT** ne cessait d'invectiver **TÓN-THẮT PHAN**, **Thị-Lang** de la Justice, qui, après l'avoir excité à cor et à cri à une résistance acharnée, avait lâchement abandonné son poste. Il gronda **CHÂU-ĐÌNH-KÊ**, Ministre des Travaux Publics, et **PHẠM-THÂN-DUẬT**, des Finances, dont l'incompétence et l'incapacité avaient compromis ses plans. Plusieurs fois la Reine-Douairière, elle-même toute éplorée, dut faire appel à la modération. Le Roi, retiré dans un coin solitaire, ne reparut qu'au départ.

THUYẾT confia la garde du Roi au Maréchal de Droite, **HỒ-VĂN-HIỆN** (le Maréchal de Gauche, **M. LƯƠNG**, étant absent), et à **TRƯƠNG-ĐĂNG-ĐỆ**, **Tham-Tri** de la Guerre et frère du **Tuần-Vũ** de **Quảng-Trị** (3).

Vers les 4 ou 5 heures du soir, le cortège royal s'ébranla enfin, passablement désordonné ; il perdit tous les 2 à 3 kilomètres la liaison avec son avant-garde, mais arriva enfin à la tombée de la nuit à **Văn-Xá**.

(1) D'après plusieurs notes de Mgr. CASPAR, cette porte se trouve immédiatement en amont du **Ngô-Môn**. C'est sur l'esplanade, à l'intérieur de cette porte, que chaque année, le 24^e jour du 5^e mois, a lieu un sacrifice expiatoire, pour apaiser les **U-hồn**, ou âmes abandonnées des massacres du 5 Juillet 1885. (Cf. B. A. V. H., 1933. P. CADIÈRE : *Onomastique de la Citadelle de Hué*, p. 125, n° 276 ; *ibid*, p. 124, n° 270).

(2) Voir L. CADIÈRE : *ibid*, p. 123, n° 267-268.

(3) Une bonne vingtaine de lettres du **Tuần-Vũ** de **Quảng-Trị**, mentionnées aux Archives de la Résidence Supérieure de Hué, signées généralement **TRƯƠNG-QUANG-ĐĂNG**, quelques-unes **TRƯƠNG-ĐĂNG-ĐẢN**.

Parti le 6 Juillet, au chant du coq, de **Văn-Xá**, le cortège royal arriva, peu après 10 heures du matin, à **Quảng-Trị**. Tout d'abord le Prince **THUYẾT** compta partir, après une courte halte, pour **Tân-Sở**. Pendant qu'on servait à déjeuner au Roi et aux principaux mandarins, une bagarre éclata. Les soldats nouvellement arrivés de **Văn-Xá**, ne trouvèrent rien à manger et n'obtinrent, après bien des réclamations, que du riz non décortiqué. Après deux nuits presque blanches et un trajet de plus de 70 kilomètres, le moral de nos troupiers n'était pas brillant, et une bonne douzaine de mécontents s'enfuirent. Le Prince **THUYẾT** dut s'entre-mettre pour apaiser les séditieux.

Après deux heures de palabres une proclamation fut affichée, autorisant certaines catégories à prendre quelques jours de repos. Sur environ 400 hommes, plus de 250, originaires du **Quảng-Trị** ou du **Quảng-Binh**, se firent congédier plus ou moins régulièrement. Par contre, l'ancienne garnison de la citadelle de **Quảng-Trị** fut consignée et mise à contribution pour le décorticage du riz ; puis elle reçut l'ordre de se tenir prête pour partir le lendemain de grand matin. Le Régent **THUYẾT** manda au **Tuấn-Vũ** de transporter le riz des greniers du Gouvernement - environ 10.000 mesures - ainsi que la plus grande partie des canons, à **Tân-Sở**, puis d'enrôler d'urgence 200 hommes pour la garde de la Reine-Mère et des deux premières Reines qui demandaient à rester à **Quảng-Trị**.

Dans la soirée on apprit la soumission de **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** aux Français et sa réinstallation au Gouvernement de l'Annam. Le Prince **THUYẾT** appela un de ses affidés et lui ordonna, en présence du Roi, d'aller incendier le plus vite possible la maison privée du Régent **TƯỜNG** (1).

Le départ de **Quảng-Trị** fut assez laborieux. Plusieurs grands mandarins de la Capitale faussèrent compagnie au Prince **THUYẾT**, ainsi le **Phủ-Thừa**, un **Tham-Tri** des Rites, etc. Le Ministre des Travaux publics et **TÔN-THẮT PHAN**, pour couvrir leur retraite, offrirent leurs services aux trois Reines, mais, ayant été remerciés, ils retournèrent vers le Sud, **TÔN-THẮT PHAN** à **Kim-Long**, **CHÂU-ĐÌNH-KHÊ** dans une auberge du *trăm* de **Thừa-An (Văn-Xá)**. Les adieux du Roi et des Reines-Mères, à l'intérieur de la pagode royale, durent être douloureux, à en juger par les lamentations de ces dames.

(1) Cette maison était située à l'intérieur de la Citadelle de Hué, à proximité de la porte de **Đông-Ba**. Elle fut incendiée le 24 Juillet. Arch. Rés. Sup. F. V. 67, n° 30.

Le 7 Juillet au soir, le Roi entra pour la première fois à **Tân-Sở**, sa « Nouvelle Capitale » improvisée. Cette prétendue « Citadelle » que le Prince **ThụyẾT** déclarait inaccessible aux diables de l'Occident, n'était qu'un enclos assez mal nivelé de 548 mètres sur 418, entouré d'une triple haie de bambous nouvellement plantés et presque tous desséchés. L'enceinte intérieure, strictement interdite au public, mesurait 165 mètres sur 100 et renfermait cinq maisons assez vulgaires, couvertes en paillottes avec quelques misérables dépendances (1).

Après un rapide tour d'inspection, le Régent **ThụyẾT** fit conduire son royal pupille à **Bảng-Son**, à 2 kil. au Nord de **Tân-Sở**, et à mi-chemin entre **Tân-Sở** et le Col des Canons, où il fut installé tant bien que mal dans la plus belle maison dudit village, appartenant au **Đội LƯỢNG** (2).

Le lendemain le Prince **ThụyẾT** fit renforcer les obstacles (trunks d'arbres, quartiers de roche, chevaux de frise), qui obstruaient déjà le fameux « Col des Canons », et ajouta encore deux pièces rayées. Il ouvrit ensuite une seconde route, parallèle à l'ancienne, mais plus longue et traversant des gorges plus faciles à défendre. Plusieurs ordonnances, munies du cachet particulier du Prince **ThụyẾT**, prescrivirent la levée de nouvelles troupes et leur envoi à **Tân-Sở**, de même fut publiée une proclamation d'une assez belle tenue littéraire - sans la rancœur et les fausses imputations habituelles au Prince **ThụyẾT**, où l'on demande aux riches leurs biens, aux puissants leur force et leur influence, aux pauvres leurs bras, pour reprendre le pays aux envahisseurs.....

« Ayons confiance dans le Ciel, qui ne veut que le bonheur du Royaume ».

De son côté, le Régent **TỰỜNG** ne resta pas oisif ; il centralisa une infinité de renseignements de toutes les provinces du royaume, manda aux princes et aux grands mandarins de rentrer à Hué ou de reprendre

(1) Voir B. A. V. H., 1914, p. 211 à 220 : *Une Capitale éphémère*, par H. DE PIREY.

(2) En Juillet 1906, l'auteur de cette étude, après avoir parcouru le camp de **Tân-Sở**, rencontra un septuagénaire qui l'invita à entrer dans sa maison. « Ici vous êtes à **Bảng-Son**, me dit-il, et la maison que voici a eu le grand honneur de loger le « **Đức-Vua** » en personne, pendant près de quinze jours. Je me suis déjà demandé des centaines de fois pourquoi **Ông-Trời** (le Ciel) que le vieux Roi invoqua sans cesse l'a laissé accabler de tant de souffrances ». - « C'est certainement pour son plus grand bien, lui répliquai-je ; ces souffrances, dûment supportées, se transforment en mérites et aucun mérite ne reste sans récompense équitable ».

leur service. Dès le 9 Juillet il invita les Reines à venir s'installer provisoirement au **Vạn-Niên**, et y réussit. Le 11 Juillet il écrivit directement au Roi. Voici cette lettre, dépouillée de tout le formulaire exigé par l'étiquette royale :

Sire,

Je viens de recevoir de **TRƯƠNG-QUANG-ĐẢN** une dépêche m'informant que les trois Reines-Mères séjournent dans la Citadelle de **Quảng-Trị**. Je les ai invitées à rentrer au **Khiêm-Cung (Vạn-Niên)**, où elles logeront provisoirement. M. le Commandant-chef désire que Votre Majesté rentre en même temps que ces trois dames.

Signé : **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG**.

Deux jours après, le Général DE COURCY adressa au Roi une nouvelle invitation courtoise et bienveillante de rentrer à Hué dans l'intérêt du bien public du royaume.

Ce même jour, 13 Juillet 1885, le Roi **HÀM-NGHI** écrivit une longue lettre au Régent **TƯỜNG**.

« Nous sommes bien jeune et doué de peu de vertu, entouré de difficultés ; Notre peuple est dans l'inquiétude et dans l'embarras. Nous comptons à l'intérieur sur Nos fonctionnaires ; à l'extérieur sur l'amitié sincère de la France..... Hélas ! la France ne cherche qu'à Nous opprimer, jusqu'à Nous forcer de quitter la Citadelle royale. Nous partirons avec **TÔN-THẤT THUYẾT** pour **Hà-Tĩnh**, afin d'y attendre les événements.

« Nous vous chargeons comme le Régent le plus méditant pour traiter avec les autorités françaises.... Le Ciel et la Terre Nous regardent, de même que Notre peuple. Nous sommes inséparables (de Notre peuple) comme l'eau et le poisson : comment pourrions-Nous Nous oublier l'un l'autre ?

« A l'exemple de Notre illustre prédécesseur, le Roi **TỰ-ĐỨC**, traitez en toute sincérité avec la France ; tâchez d'obtenir des adoucissements ! Faites que les deux Gouvernements deviennent comme deux frères, partageant leurs peines et leurs gloires, leurs joies et leurs tristesses ! Qu'ils se traitent en toute franchise et sincérité, afin que personne n'ait plus à recourir soit à la force, soit à la ruse.

« Lorsque ces vœux seront comblés. Nous retournerons dans Notre Capitale pour rendre Nos devoirs filiaux à leurs Majestés, les trois dames du Palais, ensuite pour satisfaire aux désirs du peuple.....

« Au cas où les affaires ne puissent s'arranger, Nous vous confions Nos pagodes, les tombeaux de Nos ancêtres, les Princes et les membres de Notre Famille royale qui n'ont pu Nous suivre. Nous chercherons un asile pour Nous y établir. Nous craignons le Ciel ; Nous adorons sa providence. Partout où Nous irons, Nous trouverons toujours des hommes dévoués et fidèles ; partout où Nous passerons, ce sera Notre royaume et Notre peuple.

« Nous sommes décidé à renoncer à la lutte avec les Français, à moins que les circonstances ne Nous y obligent.... Dans ce dernier cas Nous enverrons des fonctionnaires capables pour ordonner à tous les *phá* et *huyén* d'abandonner leurs cachets et de quitter leur poste.... Ils contenteront les Esprits qui règnent dans les cieux et satisferont également les vœux du peuple. Quand vous aurez des correspondances à Nous communiquer, envoyez-les par *tram* ».

« Le 2^e jour du 6^e mois de la 1^{re} année de HÀM-NGHI ».

Cette lettre, envoyée en double expédition, portait le sceau particulier du Prince THUYẾT, tout comme la première proclamation du Roi, datée ou plutôt antidatée, le 7 Juillet, de Quảng-Trị.

Après la mi-Juillet arrivèrent peu à peu des petits contingents de renforts. Ainsi l'An-Sát de Quảng-Trị, TÔN-THẬT NAM, amena près de 200 soldats levés à la hâte dans sa province, VÕ-TRỌNG-BÌNH en avait racolés autant au Quảng-Bình ; mais il ne se présenta pas personnellement, comme THUYẾT le lui avait mandé avec instance. Bref, l'effectif de Tân-Sở, coolies compris, approcha de 1.000 hommes.

D'un autre côté, PHẠM-THẬN-DUẬT, ancien Ministre des Finances, avait fait, à l'insu du Prince THUYẾT, des ouvertures de soumission au Régent TƯỜNG, tout en divulguant quelques renseignements précieux sur Tân-Sở. Le Tuấn-Vũ de Quảng-Trị engagea son frère, TRƯƠNG-ĐĂNG-ĐẾ, ainsi que le Maréchal HỒ-VĂN-HIỆN, à lâcher le parti du Régent THUYẾT et à favoriser le retour du Roi à Hué. Ces deux mandarins, dégoûtés de leur condition errante et aventureuse, ne tardèrent pas à prier THUYẾT, de leur permettre de ramener le Roi à Hué ; mais le Régent, exaspéré de leur insistance, ne leur répondit que par des menaces de mort.

NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG trouva tout naturel de soudoyer un mandarin militaire pour faire disparaître son ancien rival : quatre ou cinq fois le Prince THUYẾT échappa au poignard de ce sicaire, sans même s'en douter, toujours grâce à quelque circonstance fortuite.

Le Prince THUYẾT envoya un Phó-Lãnh-Binh (Lieutenant-Colonel) à Ai-Lào pour s'occuper de l'approvisionnement en riz d'une demi-douzaine de petits postes, échelonnés le long de la Route des Montagnes. Peu après, un Để-Độc, (1) avec un peloton de soldats et de porteurs, escorta la première femme de THUYẾT avec une concubine et quelques enfants, vers le Nghệ-An, par cette même route.

(1) Commandant militaire d'une citadelle de 1^{re} classe (L. SOGNY).

Le 19 Juillet, le cortège royal, fort d'environ 700 soldats et porteurs, arriva au petit jour à **Cam-Lộ**. Le déjeuner et le passage de la rivière à la **Bến-Đuối** firent perdre un temps assez notable. Le soir, après un trajet de 13-14 kil. (depuis le bac de la **Bến-Đuối**), le Roi s'arrêta à **An-Hương**, au Nord du **Cồn-Tiên**. Sa suite, qui avait reçu du riz pour cinq jours, se dispersa dans les villages voisins. Le Prince **THUYẾT** fit publier à la criée que tous les habitants de **An-Hương** eussent à rester à la maison, que toute personne circulant pendant la nuit serait arrêtée par les veilleurs et « rotinée », et que le propriétaire d'un chien qui aboierait et amèterait la population, serait passé par les armes, dès qu'il ferait jour.

Le soir de ce jour, 19 Juillet, un **Thị-Vệ** (Garde du Corps), âgé de 18 à 20 ans, vint trouver le Père **LUẬN**, curé de Nam-Tây, à 2 kil. ½ de **An-Hương**, et lui dit :

« Sa Majesté sait que je suis originaire de ces parages, et que plusieurs localités du **Bái-Trời** sont en grande partie chrétiennes. Préviens, me dit-elle, monsieur le curé, de ma part, que je serais bien aise que lui, avec ses chrétiens, viennent me délivrer des mains du Prince **THUYẾT** qui me fait violence. Si la chose était impossible, S. M. demande qu'on prévienne les Français de son désir de rentrer à Hué » (1).

Le 20 Juillet, le cortège royal arriva vers les 10 heures du matin à **Thủy-Ba**, et vers les 3-4 heures du soir à l'embarcadère du **Bảo-Đài**, où commence la « *đàng xe* », la Route des Chars. C'est là qu'il apprit que son arrière-garde avait été dévalisée d'une partie de ses bagages, probablement avec la connivence des porteurs. Un émissaire qui venait du Nord, lui apprit ensuite que la citadelle de **Đồng-Hới** avait été occupée par les Français, le 19 Juillet à 2 heures du matin, et que la division navale qui avait amené ces troupes comptait six bâtiments.

Immédiatement toute la suite du Roi fit demi tour, et arriva vers les 9 heures du soir à **Thủy-Ba-Thượng**. Beaucoup de partisans et de porteurs, originaires du **Quảng-Bình**, désertèrent avant d'arriver à l'étape assignée.

Le 21 et 22 Juillet on refit le trajet déjà fait précédemment par le **Bái-Trời** et **Cam-Lộ**, pour rentrer dans la matinée du 22 Juillet à **Tân-Sở**. Le Roi rentra très fatigué et malade, et de son escorte il ne restait à peine que 300 hommes.

(1) Voir GOSSELIN : *Le Laos et le Protectorat français*, p. 144 - Mgr. le Grand Duc **Ưng-Lịch**, dans le journal **Đông-Pháp**, Février 1934, par **NGUYỄN-BANG** (communiqué par M. SOGNY).

J'ai entendu raconter cet épisode par deux fois par le Père **LUẬN** lui-même.

Le **Tri-Phủ** de **Cam-Lộ** fut chargé dans cette même journée, de concert avec **Tôn-Thất-Lệ**, frère du Prince **Thuyêt**, de transporter une partie du trésor royal au poste de douane de **Ngũu-Cước** (1).

Le 25 Juillet **Trương-Đàng-Đề** arriva de grand matin à **Quảng-Trị**. Voici d'après lui la composition des forces du Régent **Thuyêt** :

49 **Thị-Vệ** (Gardes du Roi) ;

200 soldats recrutés au **Hà-Tĩnh** ;

47 **Phóng-Nghĩa** ;

60 **Thần-Cơ** ou Artilleurs, soit un total de 356 hommes.

Avant de partir pour le Nord, le Prince **Thuyêt** avait envoyé, par devant le cortège royal, 140 caisses de barres d'argent (2). Obligé de retourner sur ses pas, il fit rapporter 40 caisses à **Tân-Sở**, et les envoya à **Ngũu-Cước** (**May-Lãnh**). Comme on le sut plus tard, ces 140 caisses étaient adressées à **Võ-Trọng-Bình**, ancien **Tổng-Đốc** de **Nam-Định**, retraité au **Quảng-Bình**. Celui-ci remit 83 caisses de barres d'argent avec 8 masses d'or aux mandarins provinciaux de **Đồng-Hới** qui les transmirent aux autorités françaises (3).

(1) Ce poste de douane se trouvait à 250 mètres de l'emplacement de la douane actuelle, dite de **May-Lãnh** (village de **Đồng-Hiệp** au kil. 42 de la Route Coi. N°9), mais plus rapproché du fleuve. - **May-Lãnh** se trouvait alors à 2 kil. ½ en aval du poste de douane actuel (rive gauche), et à 2 kil. au Sud et au pied du Col des Sangsues.

(2) Quant au *trésor royal*, le Régent **Trương** déclara à M. DE CHAMPEAUX que « dès le début de Juin (1885) on avait transporté à **Tân-Sở** une quantité de barres d'argent représentant plus de 300.000 taëls. Quelques jours avant l'attaque (du 5 Juillet) **Thuyêt** voulait faire évacuer le reste du numéraire du trésor royal, soit 650.000 à 700.000 taëls ; mais, grâce à lui, **Trương**, cette mesure n'a pas été suivie d'effet » . (Archives de la Résidence Supérieure. F. V. 67, N° 14) - M. J. SILVESTRE a publié dans *L'empire d'Annam et le peuple annamite*, Paris, 1889, p. 335 et sq., le chiffre du montant du trésor royal, le 1^{er} Juin 1885, soit 378.415.515 francs, après le dépouillement de tous les comptes qu'il avait entre les mains - Voir Paulin VIAL : *Nos premières années...*, p. 254 et sq.

Guerre du Tonkin, p. 922, 926, etc...

Général X^{xxx} : *L'Annam....* p. 27, 39, 42, 56 (N. 4), 81, 107, 162, 163.

BAILLE : *Souvenirs d'Annam*, Paris, 1890, p. 157 (dix cachettes de la Citadelle de Hué).

Léonce DÉTROYAT : *La France en Indo-Chine*, p. 46, p. 188 et s. (inventaire établi par la Cour de Hué).

(3) Au dire de **Võ-Trọng-Bình** il manquait une caisse de barres d'argent avec 8 masses d'or, et le mandarin chargé de ce transfert, **NGUYỄN-VĂN-CHỮ**, était introuvable ; sept masses furent peu après récupérées.

L'escorte royale quitta **Tân-Sở** définitivement et précipitamment le 26 Juillet à 5 heures du matin, passa par **May-Lãnh**, **Vũng-Kho**, **Làng-Côn** et arriva le 29 Juillet à midi à **Ai-Lào** (**Lào-Bảo**) (1). A **Tân-Sở** il n'y avait plus personne ; seuls les canons étaient restés fidèlement en place.

Le Ministre des Finances et le **Biện-Lý THỂ** des Travaux Publics avaient quitté furtivement le Prince **THUYẾT** à son départ de **Tân-Sở**, ainsi que le **Đế-Độc Ngô-Tắc-Ninh**. Tous les trois furent arrêtés par le **Tri-Phủ** de **Triệu-Phong** et expédiés à Hué, alors qu'ils se disposaient à gagner le **Hà-Tĩnh**.

Dès le 24 Juillet, le **Tuấn-Vũ** de **Quảng-Trị** avait lancé 300 hommes, venus de Hué et divisés en deux colonnes, à la poursuite de **THUYẾT**. La première colonne fut envoyée directement à **Tân-Sở** ; la seconde, sous les ordres du **Phó-Lãnh-Binh** de **Quảng-Trị**, opéra un mouvement tournant, indiqué par **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG**, pour gagner **May-Lãnh** et **Ngũ-Cước**.

Le 25 Juillet, à 3 heures du soir, le **Phó-Lãnh-Binh** rencontra, près de **Ngũ-Cước**, le convoi de **Tôn-Thất-Lệ**, et lui enleva 35 caisses de barres d'argent d'une valeur de 56.000 \$ qu'il envoya de suite au Gouverneur de **Quảng-Trị** (2).

Le **Tuấn-Vũ** envoya une nouvelle colonne de 300 hommes, commandée par le Maréchal **Lương**. Ces soldats étaient armés, qui de fusils, qui de lances, et disposaient même de quelques petits canons. La troupe du Maréchal **Lương** arriva à **Vũng-Kho** le 29 Juillet à midi ; celle du **Lãnh-Binh** à la même heure au *huyện* de **Hương-Hóa**. Les deux troupes convinrent de se réunir et d'attaquer le Prince **THUYẾT** ce jour-là même à **Ai-Lào** après minuit. Le Maréchal **Hiền** avait été prévenu préalablement de cette attaque, avec prière de mettre le Roi en sûreté, de peur qu'il ne fût tué par **THUYẾT**.

Le Prince **THUYẾT**, averti sans doute de l'approche de ses ennemis, partit dans la soirée et arriva le 30 Juillet de grand matin au village **Mọi** de **Bạng-Câu**, à 30 kil. de **Ai-Lào**. Le Maréchal **Lương** l'y rejoignit,

(1) Un émissaire de M. DE CHAMPEAUX rapporta que le Roi avec quelques mandarins étaient monté en sampan de **May-Lãnh** à **Hương-Hóa** ; puis que **THUYẾT** continua la route à pied (plus de 30 kil).

(2) Ces caisses renfermaient, d'après une lettre ultérieure du **Tuấn-Vũ** de **Quảng-Trị**, non des barres d'argent, mais 36.557 sapèques d'argent de diverses valeurs.

fonça directement sur le Régent **THUYẾT** et ordonna à un de ses meilleurs tireurs de le mettre en joue. **THUYẾT** sauta de son cheval et se plaça devant le palanquin du Roi en criant :

« Tirez donc sur moi si vous osez ! ».

LƯƠNG fit tirer quelques coups de fusil sur les hommes éloignés du palanquin royal. Le **Đề-Độc** (Général) qui commandait l'escorte du Roi, forte de 500 hommes, avait entre temps aligné ses hommes, chargé vigoureusement ses adversaires essoufflés par une longue course, et leur tua ou blessa quelques hommes.

Pendant la retraite du Maréchal **LƯƠNG**, le Roi fut hissé sur un éléphant et prit la fuite. Le **Tuấn-Vũ** de **Quảng-Trị**, arrivé dans les environs, tint un conseil de guerre. Comme il était très probable, à cause de la remise en bon état des chemins, que le Roi dût arriver le 2 Août à **Vũng-Mả-Hạc** ou à **Cửu-Châu**, villages **Mọi** à 3 journées de **Ai-Lào**, il y envoya son frère, **TRƯỜNG-ĐĂNG-ĐẾ**, par des chemins détournés, pour couper la route à **THUYẾT**. Mais cette troupe se débanda à cause de la difficulté des chemins, du mauvais temps et de la fièvre, et le restant de la troupe rentra peu après à **Tân-Sở**.

PHẠM-THẬN-DUẬT apprit qu'à **Cửu-Châu**, **THUYẾT** avait pu acheter suffisamment de vivres et louer des coolies. Un propriétaire qui refusa de vendre son riz fut fusillé. **THUYẾT** comptait être le 4 ou 5 Août à **Ban-Ta-Ba-Chon** (Tion), à l'extrémité Sud de la province de **Cammon** (1). De là il se dirigerait sur **Qui-Hợp**, village presque inaccessible du *huyện* de **Cam-Cúc**, dans le voisinage du **Sơn-Phong** du **Hà-Tĩnh**, où il trouverait 7 à 800 partisans qui l'y attendaient. De plus, un certain **Cai MAN**, originaire du **Thanh-Hóa**, avait enrôlé plus de 1.000 Chinois et les exerçait à **Ngọc-Lâu**, près de **Ninh-Bình**.

THUYẾT avait déjà ordonné à plusieurs reprises aux autorités du **Thanh-Hóa** et du **Hà-Tĩnh** d'envoyer 500 hommes au devant du Roi. A cette occasion il présenta l'attaque du 5 Juillet comme venant des Français. **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** rétablit les faits (tout en faisant sa propre apologie), et leur manda de faire leur possible pour ramener le Roi.

(1) Chef-lieu **Thakhet**, au Nord de la province de **Savannakhet** (Laos).

Il écrivit en particulier à **NGUYỄN-CHÁNH**, ancien Gouverneur du **Nghệ-An**, et alors **Sơn-Phong** de **Hà-Tĩnh**, qu'il avait proposé comme Ministre de la Justice (1), mais à condition qu'il ne rentrerait en fonction qu'après la capture ou la rentrée du Roi. Le **Tổng-Độc** du **Nghệ-An** reçut l'ordre de pourchasser **THUYẾT** - forclos et hors la loi - dès sa rentrée au pays annamite et de se conformer aux seuls ordres venant de Hué (2).

CHAPITRE XVIII

Réorganisation du Gouvernement annamite. Intronisation du Roi **Đồng-Khánh.**

On s'est demandé maintes fois pourquoi le Général **DE COURCY** n'avait pas poursuivi le Prince **THUYẾT** après son départ furtif de Hué (3). D'après les Archives de la Résidence Supérieure de Hué (4), **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG**, réinstallé d'abord au Ministère des Finances, avait prévenu le **Tuần-Vũ** de **Quảng-Trị**, dès le 9 Juillet (1885), qu'il se proposait de demander quelques troupes au Général **DE COURCY** pour ramener le Roi ; mais le **Tuần-Vũ** le pria d'ajourner cet envoi jusqu'après le départ des Reines de **Quảng-Trị** ; puis demanda 300 miliciens annamites. Le Général **DE COURCY** avait entretemps reçu l'ordre formel du Ministère de la Guerre de ne tenter aucune entreprise dans l'intérieur du pays (5).

Le 15 Juillet, le Général réunit tous les Princes de sang royal à la Légation. Le Prince **THỌ-XUÂN**, oncle du Roi **TỰ-ĐỨC**, âgé de 75 ans et doyen de la famille régnante, fut désigné comme chef du Gouvernement jusqu'au retour du Roi. **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** devint Président du **Cơ-Mật**, qui fut reformé en grande partie avec ses anciens membres.

(1) L'ancien Ministre de la justice, **NGUYỄN-THANH-Ý**, ennemi personnel du Régent **THUYẾT**, avait été dégradé, peu avant le 5 Juillet, et menacé de décapitation.

(2) A consulter :

Archives de la Résidence Supérieure de Hué, F. V. 67. Premier dossier : 94 pièces sans les annexes : gestion de M. **DE CHAMPEAUX**. Séjour de M. **RANCHOT** au **Thương-Bạc** avec le Régent **TƯỜNG**.

Notes de l'auteur de cette étude et notes prises par le R. P. **CADIÈRE**, sous la dictée de Mgr. **CASPAR**.

(3) Voir p. ex. *Les 19 fautes du Général DE COURCY* (manuscrit).

(4) F. V. 67. N° 14, annexe 1.

(5) Cf. *La Guerre du Tonkin*, p. 916, qui qualifie cet ordre d' « insensé et de désastreux » - P. **LEHAUTCOUR** : Op. cit, II, 469 et I, 475-482.

Le lendemain les trois Reines s'installèrent provisoirement au **Vạn-Niên**, et le 19 Juillet **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG**, accompagné de M. RANCHOT, leur rendit visite (1).

Le Général DE COURCY, plus soldat que diplomate, proposa à Paris de laisser au second plan la pacification et la réorganisation du Tonkin (abandon provisoire), pour favoriser le relèvement de l'Annam ; mais ses efforts restaient à peu près infructueux. Un peu en désespoir de cause, il rappela du Tonkin M. SILVESTRE, Directeur des Affaires civiles et politiques, et le **Tổng-Độc** de Hanoi, **NGUYỄN-HỮU-ĐỘ**, qui arrivèrent à Hué dans la matinée du 28 Juillet. Après un entretien avec M. DE COURCY, M. SILVESTRE alla faire une visite à **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** au **Thương-Bạc**, et convint avec lui d'ouvrir des conférences dès le lendemain, pour régler la situation politique.

Le 29 Juillet M. SILVESTRE conféra longuement avec **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** et **NGUYỄN-HỮU-ĐỘ**. Le lendemain, 30 Juillet, eut lieu une première conférence assez mouvementée entre les Généraux DE COURCY et DE NÉGRIER (venu à Hué en touriste), et MM. DE CHAMPFAUX et SILVESTRE, et le projet de réforme, présenté par ce dernier, fut accepté. Une seconde conférence suivit à 4 heures du soir à la Légation entre MM. DE CHAMPEAUX et SILVESTRE d'une part et une quinzaine de membres du **Cơ-Mật** de l'autre (2).

Le Général DE COURCY transmit télégraphiquement à Paris les principales dispositions de cette convention additionnelle au traité du 6 Juin 1884, mais le 13 Août suivant arrivèrent des dépêches du Ministère de la Guerre qui les annihilèrent à peu près toutes. M. DE LANESSAN, plus tard Gouverneur de l'Indochine, a vertement blâmé « cette politique maladroite et louche du Gouvernement métropolitain » (3). La convention du 30 Juillet (4), dit-il, aurait abouti à la pacification rapide du pays tout entier et à la fondation d'un protectorat aussi efficace que peu coûteux.

(1) Arch. Rés. Sup. F. V. 67. N° 29 (pièce intéressante et captivante).

(2) Voir P. LEHAUTCOUR : *Les expéditions...* II, p. 498. - Voir la liste de ces membres du **Cơ-Mật** et le texte des décisions adoptées, dans SILVESTRE : *Politique française...*XII, p. 97 et s.

(3) LANESSAN : *L'Indo-Chine française*, Paris, 1889, p. 687 ; p. 690 et ss.

(4) Acceptée et discutée mot par mot par **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** et tous ses collègues.

Peut-être un lecteur peu avisé demandera-t-il à quoi attribuer cette « *politique maladroite du Gouvernement métropolitain* », qui favorisa tant l'insurrection en Annam et au Tonkin. C'est que le grand souci du cabinet de Paris était alors de ne pas compromettre les prochaines élections d'Octobre, dominées par la question du Tonkin, et de maintenir un calme plat absolu en Extrême-Orient (1).

L'inaction forcée, l'inclémence de la saison et le manque de confort des logements militaires amenèrent bientôt une mortalité exceptionnelle des troupes françaises, tant au Tonkin qu'en Annam. A la date du 31 Août, la « Comptabilité des Hôpitaux » accusa plus de 4.000 décès, soit un homme sur six, et « l'épidémie était bien loin d'être jugulée ».

Cette situation se compliquait encore par le massacre de 24.298 chrétiens de la mission de **Qui-Nhon** en Juillet (1885). Huit missionnaires français y furent massacrés et tous les établissements communs : églises, chapelles, collèges, communautés, furent complètement anéantis. Le chiffre des chrétiens massacrés dans la province de **Quảng-Trị** du 8 au 20 Septembre est de 8.620 (2).

Le Gouvernement annamite, réorganisé sur ses anciennes bases, mais avec quelques éléments nouveaux, essaya en vain d'arrêter les mouvements insurrectionnels, organisés méticuleusement depuis deux années et avivés par les proclamations du Prince **Thuyêr**, alors que les troupes françaises se trouvaient consignées et paralysées par les ordres de Paris.

Dans la dernière semaine d'Août, en pleine période de guerre civile et de brigandage, la nouvelle se répandit que le Roi **Hàm-Nghi** avait succombé à la fièvre des bois dans le Laos. On lit dans l'*Avenir du Tonkin* du 10 Septembre (1885) :

« On prétend que le Roi (**Hàm-Nghi**) est bien malade ; quelques personnes affirment qu'il a été empoisonné ».

Des chrétiens en apportèrent la nouvelle à Hanoi, et Mgr. **Puginier** s'empressa d'en avertir le Général **de Courcy**. Cet événement simplifiait la situation. Plusieurs grands mandarins, **Nguyễn-Trọng-Hiệp**, **Kinh-Lực** suppléant au Tonkin, et **Phan-Đình-Bình**, (3) **Tổng-Độc**

(1) La grosse majorité des deux Chambres était, comme nous le verrons après, notablement opposée, soit à l'annexion du Tonkin, soit à celle de l'Annam : **Lehaut-Cour** ; *Les expéditions...* Livre V, Chap. XIII (Opposition des corps électoraux, II pp. 527 et ss.

(2) **B. A. V. H.**, 1923, p. 395 à 426. **Jabouille** : *Une page de l'histoire du Quảng-Trị* (Septembre 1885).

(3) Grand-père maternel du Roi **Thành-Thái**.

de **Nam-Định**, devenu Ministre des Finances, contestèrent la légitimité de l'intronisation de **HÀM-NGHI**. La Reine Douairière fit quelques difficultés pour consentir à la proclamation de sa déchéance, mais voyant que tous les suffrages se réunissaient sur le frère aîné utérin des Rois **KIÊN-Phúc** et, **HÀM-NGHI**, elle y acquiesça.

Le Général DE COURCY, qui s'était toujours méfié du Régent **TƯỜNG**, conjecturant qu'il n'abusât de l'inexpérience du futur roi pour ressaisir le pouvoir sous le couvert du jeune souverain, crut opportun de l'éloigner des affaires et l'exila, malgré tous les arguments que M. DE CHAMPEAUX et jusqu'à l'Evêque de Hué lui opposèrent.

Dès le départ de l'ex-Régent **TƯỜNG**, (1) remplacé par **NGUYỄN-HỮU-ĐỘ** comme Président du **Cơ-Mật**, les bâtiments du **Thương Bạc** furent aménagés pour recevoir les trois Reines-Mères, dès le 7 Septembre, jour même de la désignation officielle du nouveau souverain. Son nom de période fut **ĐỒNG-KHÁNH**. Son entrée solennelle dans la « Cité Pourpre » fut fixée au 6^e jour du 8^e mois, soit le 14 Septembre à 8 h. ½ du matin, et son intronisation eut lieu le 19 du même mois (2).

Le 20 Septembre, le Général DE COURCY quittait Hué pour retourner au Tonkin, laissant à M. DE CHAMPEAUX la direction des affaires civiles et au Général PRUDHOMME le commandement des troupes. M. DE CHAMPEAUX ayant demandé son rappel en France, (3) fut remplacé le 3 Octobre par M. HECTOR, mais le Général PRUDHOMME fut chargé de toutes les relations avec la Cour. Le Général PRUDHOMME était bien vu à la Cour et gagna toute la confiance du Roi **ĐỒNG-KHÁNH**. Tout en préparant la création de plusieurs bataillons de Tirailleurs annamites, le Général assistait chaque semaine aux sessions du **Cơ-Mật**.

Le 10 Septembre, le Commandant ROY fit une reconnaissance à **Quảng-Trị**, occupa la citadelle et rétablit le marché de **Chợ-Sãi**. Le 3, 4 et 5 Octobre, le Capitaine DALLIER alla débloquer le Collège de **An-Ninh (Cửa-Tùng)**, où 4.000 chrétiens avaient soutenu un siège héroïque depuis le 8 Septembre. Le 12 Octobre, cette même compagnie arriva

(1) Exilé d'abord à Poulo Condor, il arriva à Tahiti en Février 1886 et y mourut le 30 Juillet de la même année.

(2) Cf. Général X^{xxx} : *L'Annam...*, p. 41 et ss. - SILVESTRE : *Politique Française...* XII, p. 107 (texte du manifeste royale au peuple d'Annam. - B. A. V. H., 1920, p. 359-364. H. COSSERAT : *L'intronisation... de Đồng-Khánh. - Guerre du Tonkin*, p. 1027-1038. - Paulin VIAL : *Nos premières années...*, p. 260 et ss. (texte des diverses proclamations).

(3) Il mourut le jour même ou le lendemain de son débarquement à Marseille.

à **Bái-Son**, où la veille 200 chrétiens avaient été massacrés. Plus d'un millier des survivants s'installaient sous la protection des remparts de **Quảng-Trị**.

Le 22 Octobre, le Capitaine PETIT partit de **Quảng-Trị** avec sa compagnie de Chasseurs à pied, visita **Cam-Lộ, Tân-Sở, May-Lãnh, Gio-Linh**, et après avoir fait sauter la poudrière de **Tân-Sở** et exécuté 40 rebelles, rentra à **Quảng-Trị** le 4 Novembre.

Mentionnons encore une assez longue randonnée des Zouaves du 5 Octobre à la fin de Décembre dans le Sud-Annam, pacifié au moins momentanément. A la fin de 1885, Tourane pouvait communiquer par le télégraphe avec Hué. Nous donnerons plus loin un aperçu succinct des opérations lancées contre le Régent **THUYẾT**.

En Octobre 1885 eurent lieu les élections en France, et le cabinet demanda à la nouvelle chambre de se prononcer sur la question du Tonkin. Une commission de 33 membres (trois par bureau) fut chargée de l'étude de cette question. Sauf six ou sept de ces membres, tous les autres étaient partisans de la liquidation, c'est-à-dire de l'évacuation soit immédiate, soit progressive du Tonkin.

Le 30 Novembre, le Ministre de la Guerre, le Général CAMPENON, communiqua à la presse la dépêche suivante reçue du Général DE COURCY :

« J'ai intercepté un télégramme disant : « *La majorité de la Commission des crédits est favorable à l'évacuation du Tonkin* ». . . La publication de cette dépêche par la presse de l'Indo-Chine, serait le signal d'une insurrection et d'un massacre général ».

Cette Commission, tout comme le Comité de « Salut public » de 1793 et 1794, convoqua, pendant près d'un mois, les divers ministres des anciens cabinets, le Général BRIÈRE DE L'ISLE, l'Amiral DUPERRÉ, MM. PATENÔTRE, LEMAIRE, LE MYRE DE VILLERS, THOMPSON, trois docteurs rentrés d'Indo-Chine, etc. Un journal déclara, sans provoquer aucune protestation :

« Notre chambre est une vraie cour du roi PÉTAUD. Encore une expérience pareille et le parlementarisme aura vécu ».

La conclusion de M. PELLETAN, Rapporteur général, était :

« Nous ne voulons ni annexion, ni protectorat soit au Tonkin, soit en Annam (1) ».

(1). P. LEHAUTCOUR : *Les Expéditions...* II, p. 538

Les défenseurs du Tonkin, Mgr. FREPPEL, MM. DE LANESSAN, PAUL BERT et DE FREYCINET rallièrent quelques indécis, et le 24 Décembre on en vint enfin au vote : 274 voix pour et 270 contre. Le procès du Tonkin était gagné avec quatre voix de majorité ; mais le Ministère fut renversé (1).

Le décret organisant les protectorats de l'Indochine parut le 27 Janvier 1886. Le Général DE COURCY qui venait, à la suite d'une profonde divergence d'idées, de se débarrasser de M. SILVESTRE (2) et du Général WARNET, fut rappelé lui-même ; et le Général WARNET, déjà en route pour France, fut chargé provisoirement des fonctions de Résident Général jusqu'à l'arrivée du nouveau titulaire. Le corps d'armée du Tonkin fut réduit à une division de trois brigades (deux au Tonkin et une en Annam), alors que la pacification exigeait plutôt de le renforcer.

De plus, la succession du Général DE COURCY aurait demandé un Général bien au courant des choses de l'Indochine et ayant un ascendant marqué sur les troupes, tel que le Général DE NÉGRIER ou le Général WARNET ; mais le nouveau cabinet ne trouva rien de mieux que d'envoyer un gouverneur civil en la personne de Paul BERT (3).

Terminons ce chapitre par les remarques de Paulin VIAL, successeur immédiat de Paul BERT :

« Aujourd'hui bien des révélations ont apporté la lumière dans les machinations ténébreuses que nos ennemis entreprirent dans le seul but de nous faire évacuer l'Indo-Chine. Malgré l'habileté de leurs trames, elles ont échoué au moment où le succès leur semblait assuré, grâce à la Providence qui a voulu ouvrir des destinées meilleures aux Annamites. Elle a voulu leur donner dans l'ordre moral la liberté de conscience, et dans l'ordre matériel, la liberté de commerce, deux immenses bienfaits que la France a eu la glorieuse mission de leur apporter et sans lesquels une nation tombe fatalement dans le désordre et la misère » (4).

(1) En dix ans, le portefeuille des Affaires-Etrangères avait changé 21 fois de titulaire. Voir P. LEHAUTCOUR : Op. cit., II, 549.

(2) P. LEHAUTCOUR : *Les Expéditions...*, II, pp, 271 et ss.

(3) P. LEHAUTCOUR : *Les Expéditions...* II, p. 375 ; p. 385 et 587.

(4) *Nos premières années du Tonkin*, p. 287 et s. Consulter :

Tous les ouvrages mentionnés dans les notes de ce chapitre, en outre : HENRI MAGER : *Cahiers Coloniaux de 1889*. Paris. « *La politique de M. Vial* », où il demande entre autres choses : « une administration durable... indépendante des caprices de l'opinion de Paris,... sans l'ingérence de conseillers étrangers dans nos affaires coloniales et maritimes ». p. 152.

PICARD-DESTELAN, dans *Annam et Tonkin*, pp. 45 et sqq., fait quelques remarques bien sensées sur les inconvénients du régime parlementaire, surtout sur l'effet désastreux que certaines interpellations à la tribune causent à l'étranger.

CHAPITRE XIX

Traversée du Laos.

Rentrée du Roi Hàm-Nghi en Annam.

Proclamations diverses.

Nous avons laissé le cortège royal à Cừu-Châu (province de Savan-nakhet), à trois journées au Nord-Ouest de Ai-Lào ; c'était le 2 Août (1885). En Annam, qu'on venait de quitter, la saison chaude battait son plein ; mais au Laos c'était la saison des pluies, particulièrement rigoureuse en 1885, avec ses rivières débordées, ses plaines inondées, ses miasmes paludéens mortifères. La suite du jeune Roi, étendu bien malade dans sa chaise à porteurs, comptait 4 ou 5 palanquins, dix chevaux, trois éléphants, 50 porteurs de bagages et environ 200 soldats et mandarins de tout grade.

Le Châu-Mường (chef de province) de Mahasay, appelé TONG HOM, prévenu officieusement de l'arrivée du Roi de l'Annam, députa cinq de ses employés à Ban-Ta-Pa-Tion pour accompagner la petite troupe et faciliter son ravitaillement et son logement pendant toute la traversée du mường. Le Roi lui fit envoyer, en récompense de ses bonnes dispositions, quatre chevaux et dix fusils ; mais dès la fin de la saison des pluies TONG HOM fut mandé à Bangkok et condamné à une amende de 1.600 ticaux (2.400 francs), avec confiscation des cadeaux reçus, pour n'avoir pas demandé les ordres du Gouvernement siamois.

Voici, d'après le Capitaine GOSSELIN, (1) les étapes de la Cour :

1^{er} jour (5 ou 6 Août 1885). Ban-Ta-Pa-Chon, sur le Nam-Pha-Nang, affluent de la Sé-Bang-Fai ; coucher.

2^e jour. Ban-Na-Poung ; coucher.

3^e et 4^e jour. Ban-Na-Sen ; coucher deux nuits.

5^e jour. Ban-Na-Pong ; coucher.

6^e jour. Ban-Soi ; coucher.

7^e jour. Ban-Sok ; coucher.

8^e jour. Ban-Tha-Chou, gué sur le Sé-Bang-Fai ; coucher.

9^e jour. Ban-Bo ; coucher.

Traversée de la montagne de Phu-Ak.

(1) Résident de la province de Cam-Mon de 1896 à 1899. Dans son livre : *Le Laos et le Protectorat français*, il a consacré tout un chapitre (chap.V.) à « La Cour d'Annam en fuite dans la province ». - Quelques autres détails cités ici, sont empruntés à *L'Empire d'Annam*, du même auteur.

10^e jour. Coucher dans la montagne.

11^e jour. Coucher dans la forêt, sur la rivière Nam-An.

12^e jour. (Environ le 18 Août) Ban-Tông ; séjour prolongé (1).

Dans les villages rares et minables où l'on couchait, il n'y avait que les plus grands mandarins à l'abri de la pluie diluvienne. Tous les autres s'entassaient pêle-mêle sous ces mêmes habitations (élevées sur pilotis), sans arriver à sécher leurs vêtements autour des foyers où mijotait le riz rouge ou le maïs qui leur servaient de nourriture. Lorsqu'il fallait s'arrêter en pleine brousse, les soldats et les coolies construisaient des abris couverts de feuilles de lataniers ou de branchages, et y couchaient côte à côte dans la boue.

Partout où les pistes étaient inondées, on lançait d'abord les éléphants pour leur faire sonder prudemment le terrain avec leurs trompes ; puis toute la caravane se mettait à leur remorque. Les éléphants étaient surtout appréciés au passage des rivières, dont la profondeur atteignait ou dépassait deux mètres de profondeur. Aussi à chacune de ses étapes le Prince THUYÊT demandait invariablement à acheter tous les éléphants qu'il y rencontrait ; mais comme le code siamois défend leur sortie au dehors du royaume, sans une autorisation spéciale de Bangkok, tous les essais d'achat d'éléphants échouèrent, quelque prix qu'il y mît.

La fièvre et la dysenterie causèrent bien des soucis et des alarmes ; les désertions étaient fréquentes. Quoique quelques médicastres laotiens fissent des affaires d'or, les décès se multipliaient d'une façon inquiétante. Lorsqu'un homme commençait à trébucher, on le faisait passer à la queue du cortège et un autre prenait sa charge : peu à peu la route fut comme jalonnée de tombes de coolies, soldats ou mandarins décédés. Qu'on soit vulgaire troupier ou fier mandarin, n'est-ce pas le comble de la désolation de se faire enfouir, sans cercueil, loin de la terre d'Annam, dans un trou de boue ignoré et perdu, où jamais aucun bâton d'encens ne vous sera allumé ni aucun rite funéraire accompli.

J'ai entendu affirmer plusieurs fois que le chiffre des survivants qui rentrèrent en Annam, à la suite du Roi, n'arrivait pas à quarante. Depuis le Roi jusqu'au dernier coolie, chacun n'aspirait qu'à une chose : échapper à l'étreinte du Laos homicide et rentrer au pays natal. Le séjour dans

(1) M. DE MALGLAIVE (Oct. 1890 à Avril 1891), dans *Mission Pavie*, 1^{er} vol. p. 176, fait passer le Roi HÀM-NGHI par Tchépon, Vang-Kham, Séling, Pou-houa et Tong Ac. L'itinéraire indiqué par le Capitaine GOSSELIN est plus précis et rationnel. Ainsi le Roi a passé à une demie journée à l'Est de Tchépone ; Sèling (Selung) a changé d'emplacement

le canton de Ban-Tông fut mis à profit pour s'orienter, faire explorer les divers cols de la Chaîne annamitique et préparer un refuge inviolable et salubre au jeune Roi, dont l'état sanitaire restait toujours inquiétant.

La rentrée en Annam, qui, d'après une annonce du Prince **THUYẾT** à ses affidés, était fixée à la fin d'Août, se fit par le défilé de **Qui-Hợp**. Le cortège royal fut considérablement renforcé, grâce à la troupe amenée par le **ĐỘI CAO-ĐẠT**, et envoyée par le **Sơn-Phong** de **Hà-Tĩnh**, **NGUYỄN-CHÁNH**. L'effectif de la suite du Roi, à en croire le rapport de **TÔN-THẬT PHAN** (envoyé à **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG**), était de 500 hommes. A la date du 5 Septembre, le Roi se trouvait assez commodément installé dans un endroit appelé **Hàm-Thảo**, en plein pays **Mường** (sauvage). C'est là que le Roi apprit qu'il avait été dépossédé, et remplacé par son frère aîné, le Prince **MỆ TRÍU**.

Une proclamation, faite au nom de l'ex-Roi, est datée du 11^e jour du 8^e mois, 20 Septembre (1885), le lendemain de l'intronisation du Roi **ĐỒNG-KHÁNH**. (1) Elle émane indubitablement de la main de l'ex-Régent **THUYẾT** : trois ou quatre passages relatifs surtout à la félonie des barbares de l'Occident, sont presque littéralement empruntés à sa fameuse lettre, adressée à M. LEMAIRE. Le chiffre des soldats du Général **DE COURCY**, ayant pris part au guet-apens du 5 Juillet, est d'après lui de 10.000, et il en fut tué « un nombre incroyable ». — La trahison du « monstre » **TƯỜNG** est stigmatisée de la plus belle façon ; **TÔN-THẬT PHAN** n'est qu'un méprisable espion. La lettre des trois Reines (adressée à tout le royaume), et invitant le Roi **HÀM-NGHI** à rentrer, est en contradiction avec le testament du Roi **TỰ-ĐỨC**, et n'est que, d'un bout à l'autre, l'œuvre du « faussaire » **TƯỜNG** :

« Vous saurez désormais que Notre premier Ministre, **TÔN-THẬT THUYẾT**, Nous a amené à la montagne de **An-Sơn, huyện** de **Hương-Khê (Hà-Tĩnh)**, et que tous les mandarins..., grands et petits, sont venus Nous faire leur obéissance....

« Nous ordonnons que chacun se tienne prêt à massacrer au signal donné, tous les partisans des « diables blancs » Tous les rapports avec eux sont strictement interdits. Défense absolue de leur fournir des renseignements, de leur vendre des vivres.... Ordre très secret aux populations du Tonkin de se soulever contre les « bandits » (Français) et d'aller se rallier à un allié très-puissant (la Chine)....

« Une fois que nous aurons surpris et égorgés les traîtres, nous viendrons à bout des Français. — **GIA-LONG**, dans une extrême détresse, n'a livré qu'un seul combat et a reconquis son royaume. Comment voudriez-vous que Nous abandonnions la lutte ?....

« Nous disons la pure vérité, sans mélange d'aucun mensonge ».

(1) En voir le texte intégral dans Général **X^{xxx}** : *L'Annam*.. p. 1 55 et sq....
— **GOSSELIN** : *Le Laos*... p. 320 à, 326).

Cette proclamation contient au moins une allusion manifeste à la lettre envoyée par **NGUYỄN-HỮU-ĐỘ** au Prince **THUYẾT**, qui pourtant ne lui fait aucun reproche, pour avoir embrassé le parti des Français (1).

Les proclamations incendiaires du Prince **THUYẾT**, exaspéré par la déconfiture de sa folle aventure, tombèrent dans un milieu agité, inquiet et passionné, où chaque excitation imprudente devait provoquer automatiquement l'explosion de tous les bas instincts de la populace. L'appel aux dissensions religieuses entretenues et favorisées, depuis 60 ans, par les plus hautes autorités du royaume, aboutissait logiquement, comme par le passé, à de multiples massacres de chrétiens, à la destruction d'églises et de propriétés particulières.

En moins d'une année et demie, il y eut environ 40.000 chrétiens massacrés avec 18 missionnaires français et plus de 40 prêtres annamites. Plus de 9.000 chrétientés furent anéanties de fond et comble et les dégâts se chiffrent par millions.

L'édit du Roi **ĐÔNG-KHÁNH**, daté du 11^e jour du 8^e mois, 19 Septembre 1885, met au pilori du mépris public la conduite des deux Régents :

« Dernièrement, par la faute de serviteurs rebelles qui ont usurpé le pouvoir, de grands événements ont eu lieu. Le Gouvernement a failli être renversé... »

Un manifeste de la Reine Douairière, publié de 4^e jour du 8^e mois, 12 Septembre, constate les bons rapports entre l'Annam et la France :

Il n'y a ni tromperie ni soupçons d'aucun côté... Le 22^e du 5^e mois, 4 Juillet (1885), tout a été bouleversé par la faute d'un mandarin rebelle, **TÔN-THẤT THUYẾT**.

(1) **NGUYỄN-HỮU-ĐỘ** avait écrit vers le 25 ou 26 Juillet (1885) la lettre que l'on peut voir dans **SILVESTRE : Politique française...** XII, p. 96. En voici le résumé :

Le **Tông-Độc** (Gouverneur) de Hanoi lui rappelle le manifeste de son collègue **TỬ-NG**, rejetant sur lui seul la responsabilité des derniers événements qui ont troublé tout le royaume. Ce manifeste se trouve corroboré par celui des trois Reines qui l'accuse d'avoir agi sans ordre de qui que ce fût et d'avoir fait violence à la personne du Roi. — Il justifie ensuite les intentions de la France : « On verra, affirme-t-il, de beaux jours sous son protectorat.... Le Roi est bien jeune et faible.... S'il vient à mourir par votre faute, quelle responsabilité n'encourrez-vous pas devant la nation, et quel blâme ne vous réserve pas la postérité ? — Vous êtes membre de la famille royale ; feu l'Empereur **TƯ-ĐỨC** vous avait confié une part de la régence... Quelle a été votre conduite, depuis que vous détenez le pouvoir ? Vous pouvez encore réparer une partie du mal que vous avez causé à l'Annam en ramenant le Roi... Faisant cela, vous satisferez les trois Reines, vous complerez le vœu national... Nous avons la même patrie ; nous pouvons lui donner la paix.... Vous trouverez, jointe à cette lettre, la copie du manifeste des trois Reines...

Le culte des Ancêtres a été troublé, les voitures et les palanquins ont été déplacés... Il y a deux mois déjà que **TÔN-THẬT THUYẾT** a fait violence à la voiture pour l'entraîner au loin... Le grand trône ne doit pas rester inoccupé plus longtemps.... quant à **HÀM-NGHI**, s'il revient, il recevra le titre de Công (Duc), et il pourra continuer le culte de **KIỆN-QUÀT-CÔNG**, son père ».

Un mois après, le 17 Octobre, **NGUYỄN-TRỌNG-HIỆP**, **Kinh-Lược** suppléant du Tonkin, adressa aux mandarins, aux lettrés et aux gens du peuple, une nouvelle proclamation :

Malgré l'édit de l'Empereur et de la Grande Reine-Mère, j'entends dire qu'il reste encore des gens qui écoutent les fourbes et se laissent tromper.

Dans ces derniers temps, notre Gouvernement a traversé une période de troubles ; pendant ce temps, certains grands serviteurs ont usurpé le pouvoir ; ils ont donné la mort aux Rois ou les ont abandonnés ; ils ont tué ou envoyé en exil des membres de la Famille royale. Ils ont encore commis une foule d'autres crimes.

« Quant au Roi **HÀM-NGHI** il n'avait aucun droit au trône impérial, sur lequel deux puissants mandarins, pour servir leurs intérêts personnels, l'ont placé, sous le faux prétexte que le feu Roi (**KIỆN-PHÚC**) le leur avait ordonné. Où a-t-on trouvé la preuve de tout cela ?..... *le Ciel s'y est opposé.*

« Quant aux événements qui ont eu lieu à la Capitale, ils ont été causés par **NGUYỄN-VÂN-TƯỜNG** et **TÔN-THẬT THUYẾT** qui, d'abord, avaient été d'accord, puis se sont divisés.... Les neufs autels des Ancêtres ont été troublés ; le Gouvernement a été mis en péril manifeste ; il n'était pas plus solide que ne l'est un fil de soie.....

« Le Ciel a voulu que le royaume qui avait été perdu par la faute des mandarins rebelles, fût retrouvé.....» (1).

CHAPITRE X X

Le Prince Thuyết quitte le Roi Hàm-Nghi, séjourne au Yunnan, puis se rend dans la province de Canton. — Sa mort.

La date précise ainsi que les motifs réels du départ de l'ex-Régent sont assez difficiles à fixer. Une des proclamations, publiée au nom du Roi **HÀM-NGHI**, en 1887, prétend que le **Phụ-Chánh-Đại-Thần** (c'est à dire **TÔN-THẬT THUYẾT**), a été député en Chine pour régler les

(1) A consulter :

Paulin VIAL : *Nos premières années au Tonkin*, p. 258 à 270.

Général X^{xx} : *L'Annam au 5 juillet 1885...*, p. 154-159.

GOSSELIN : *Le Laos et le Protectorat français* - Chap. V. p. 136-148 - p. 320 à 330.

B. A. V. H., 1929, p. 135 et suivantes. B. A. V. H., 1936, p. 366. - Archives de la Résidence Supérieure de Hué.

modalités du nouveau traité d'alliance avec cette puissance. Telle était d'ailleurs alors l'explication habituelle du parti des Lettrés, pour justifier le départ et l'absence de l'ex-Régent. Ainsi, dans sa lettre après la prise du Roi HÀM-NGHI, **TÔN-THẤT ĐÀM** dit :

« Si mon père (**TÔN-THẤT THUYẾT**) n'avait pas été appelé pour le service du Roi, dans un empire voisin, d'où il n'avait pu revenir, les événements auraient pris une toute autre tournure. »

Explication inconsidérée, qui n'était que l'aveu implicite de la déconfiture du parti. Il est possible que le Prince **THUYẾT**, ayant eu connaissance de la prime promise par le Général DE COURCY, soit 5.000 taëls pour la capture du Roi et 1.000 taëls pour la sienne, ait résolu de s'esquiver. (1)

Une autre question est parfois soulevée : Pourquoi l'ex-Roi, après le départ de son ravisseur, n'a-t-il pas cessé la résistance ? Paulin VIAL (2) dit que le Roi craignait de rentrer à Hué parce qu'il n'avait pas de sauf-conduit en règle de son frère ou de la Reine Douairière. Ne serait-ce pas plutôt par crainte de représailles, par rancœur, ou par mauvaise honte, que le Roi, se croyant trop compromis, s'est laissé aller à la dérive ?

Quoi qu'il en soit, le Đại-Tướng (Généralissime) **THUYẾT**, le Tá-Quân (Maréchal de Gauche) **TRẦN-XUÂN-SOẠN** et le Phó-Sứ du Sơn-Phong de Tân-Sở, **NGUY-KHẮC-KIỆU**, se trouvaient encore avec la suite du Roi à la fin de Janvier 1886, lors de son échec à Trai-Na. D'après la déposition d'un mandarin, originaire du Quảng-Bình, faite au Commandant de **ĐỒNG-HỚI**, **THUYẾT** aurait quitté le Roi en Février 1886. (3)

Les détails qui suivront proviennent en grande partie d'un ancien **Võ-Cử** (Licencié-ès-sciences militaires), du nom de **NGUYỄN-VIỆT-TÔN**, originaire du Thanh-Hóa. (4)

Sept à huit mois environ après le départ de Hué, lors du séjour du Roi au Nord du **Quảng-Bình**, les Français s'emparèrent du palanquin du Roi avec la monture du Prince **THUYẾT**. Les ressources diminuaient

(1) *Guerre du Tonkin*, p. 1019. - P. LEHAUTCOUR : *Les Expéditions...*, II, p. 501.

(2) Paulin VIAL : *Nos premières années...*, p. 347.

(3) Archives de la Résidence Supérieure.

(4) En Juillet 1885, **NGUYỄN-VIỆT-TÔN** occupait un modeste poste de surnuméraire au Ministère de la Guerre, sous les ordres directs du Régent **THUYẾT**. Depuis le guet-apens de Hué il n'a jamais lâché son protecteur jusqu'en Février 1892. (Archives de la Résidence Supérieure de Hué : lettre de M. BOULLOCHE, Résident de Thanh-Hóa 29 Mai 1892).

de jour en jour. Des 170 caissettes d'argent, (1) confiées, en Juillet 1885, à **Tân-Sở**, à la garde de **Tôn-Thất-Lệ** (frère de **Thuyêt**), il ne restait presque rien. De plus, le service de réquisition des vivres et des impôts, organisé par le **Đế-Độc Soạn**, fonctionnait assez mal. **Tôn-Thất-Thuyêt** passa au Thanh-Hóa par les routes de la montagne. Il envoya dix sapèques d'or à son frère, **Tôn-Thất-Đàm**, ancien Tri-Huyện, habitant à **Nông-Công**. (2)

D'après le Commandant **PELLETIER** (faisant partie de la colonne **MIGNOT**), une bande d'insurgés, venant du Hà-Tĩnh, concentrée à **Nông-Công**, dans la nuit du 14 au 15 Mars (1886), attaqua le lendemain à 2 h. du soir, la citadelle et la ville de Thanh-Hóa. Cette bande était commandée par le Tú-Tài (Bachelier) **PHONG**, frère de **Thuyêt**, et fut dispersée par les quatre compagnies d'Infanterie de Marine qui y tenaient garnison. Deux officiers français furent mis hors de combat, et **M. PIVERT**, Commis de résidence, y fut grièvement blessé. (3)

Selon diverses conjectures, le Prince **Thuyêt** avait dû passer dans les environs de Thanh-Hóa très peu de jours avant. A cette même époque, un émissaire des rebelles affichait sur les murs de la Légation de Hué une proclamation dans laquelle le Roi **Đổng-Khánh** et **Nguyễn-Hữ-V-Độ** sont traités de rebelles. Sur les instances du **Cơ-Mật**, **Tôn-Thất-Thuyêt**, ses frères et ses enfant furent radiés du rôle de la Famille royale, de sorte que désormais, dans les pièces officielles, l'ex-Régent est appelé du nom de famille de sa mère, **Lê-Vân-Thuyêt**. Un édit royal de la 2^e année du Roi **Khai-Định** réintégra les descendants du Prince **Thuyêt** dans leurs anciennes prérogatives.

Une lettre du **Cơ-Mật** à **M. HECTOR**, Résident Supérieur *p. i.*, signale que **Lê-Vân-Thuyêt** avait quitté le Nghệ-An au 3^e mois avec une cinquantaine de partisans, et séjournait dans la partie montagneuse du huyện de Cẩm-Thủy (Thanh-Hóa). Il y avait donné rendez-vous à **Trần-Soạn** et à son frère **Lê-Hàm**. Cette lettre est confirmée par une autre de **M. TRẦN-Lực**, le Père Six de Phât-Diệm, qui, à la date du 19^e jour du 3^e mois (22 Avril 1886), avertit que **Lê-Thuyêt** avait passé

(1) Ce chiffre ne provient pas de la déclaration de **Nguyễn-Việt-Tôn**, mais d'un autre familial de **Thuyêt**, d'après un acte conservé aux Archives de la Résidence Supérieure.

(2) Cf. *Guerre du Tonkin*, p. 884 ; au Sud-Ouest de Thanh-Hóa à peu de distance de la Route des Montagnes.

(3) *La Guerre du Tonkin*, p. 1196.

une nuit chez CÀM-BÁ-THƯỚC, au village de Trịnh-Vạn, puis remonté le Sông Mã. (1)

D'après NGUYỄN-VIỆT-TÔN, l'ex-Régent THUYẾT s'arrêta plusieurs jours à Điện-Lư, sur le haut Sông Mã, et y habita chez le Cai Mào. Ce chef Mường s'était taillé un petit état indépendant, généralement en rupture de ban avec les autorités annamites. C'est lui qui tua le Capitaine D'ARLAUD avec plusieurs de ses soldats. Rallié à une bande de pirates chinois, il dévasta peu après les cantons Mường qui s'étaient déclaré pour la France, puis finit par se tuer ou être tué par les siens vers 1886. (2)

En remontant toujours la Rivière-Noire, THUYẾT arriva à Lai-Châu, chez ĐIÊU-VĂN-TRÌ, probablement vers Juin 1886. Il y tomba assez gravement malade, et y fut soigné pendant cinq mois avec le plus grand dévouement. Quoique ĐIÊU-VĂN-TRÌ eût pu le livrer sans encombre, pour toucher les 1.000 taëls promis à sa capture, il ne consentit jamais à déroger aux droits sacrés de l'hospitalité.

C'est à Lai-Châu que TÔN-THẬT THUYẾT eut connaissance de l'ordonnance que le Roi ĐỒNG-KHÁNH publia à son sujet le 11^e jour du 6^e mois de la 1^{ère} année de son règne, soit le 12 Juillet 1886, où il lui promet la vie sauve s'il rentrait à Hué. A cette lettre était annexée une missive spéciale adressée aux « nommés » THUYẾT et SỌAN (2 Juillet 1886). Il leur reprochait d'avoir, par leur rebellion, causé bien des calamités à toute la population, et les sommait de licencier leurs partisans.

« Votre crime est, certes, des plus graves ; mais Notre magnanimité est grande et Nous voudrions bien accepter votre soumission et vous accorder la vie sauve, ainsi qu'à ceux que vous avez entraînés dans l'erreur. Nous vous exilerons dans votre province natale (au Thanh-Hóa), et si plus tard vous donnez des gages certains de repentir, Nous jugerons si vous êtes digne de reprendre du service auprès de Nous. Si au contraire vous persistez dans la mauvaise cause, Nous vous rendrons responsables de tous les malheurs qui affligeront Notre peuple. Nous mettrons votre tête à prix, ainsi que celle de vos partisans...

« Vous porterez le poids de tous ces malheurs infligés à un peuple qui vous maudira partout et toujours. Jamais votre crime ne vous sera pardonné, et il n'est pas de pays si lointain qui puisse vous mettre à l'abri de Nos poursuites. Votre bonheur et votre malheur sont entre vos mains. Que l'esprit de la sagesse vous éclaire et vous guide ! »

(1) Archives de la Résidence Supérieure de Hué.

(2) Capitaine MASSON : *Souvenirs de l'Annam et du Tonkin*, Paris, chez Lavauzelle (1902), p. 202, 251.- Selon l'opinion la plus commune, il aurait péri dans l'incendie de sa vaste maison seigneuriale plantée sur ses hauts pilotis (A. BOURLET, miss. ap. de Thanh-Hóa).

Le Capitaine MASSON affirme que THUYẾT avait passé à Ba-Đinh (1) au début de Janvier 1887.

« Il prit la clef des champs avant l'investissement de cette place, afin de ne pas exposer inutilement sa précieuse personne. » (2) « Après la prise de Ba-Đinh (21 Janvier 1887) et celle de Mã-Cao (en Février de la même année), la plupart des chefs rebelles qui avaient échappé à nos coups, perdirent leur prestige aux yeux des Tonkinois qui les abandonnèrent pour se rallier définitivement à la cause française... » « Plusieurs des bandes dispersées furent traquées par les Mường qui les achevèrent et donnèrent ainsi le coup de grâce à l'insurrection ». (3)

Vers le nouvel an annamite 1887, TÔN-THẬT THUYẾT, dépouillé de presque tout son prestige, et débordant de rage et de dépit, quitta Lai-Châu, en compagnie de ĐIÊU-VĂN-TRÌ et escorté d'une vingtaine d'hommes. Il passa par Bình-Lữ, Ba-Xá, (4) et Mang-Hao, et arriva à Yunnanfou. Là il fut présenté au Vice-Roi du Yunnan, SÂM-CÔNG-BẢO, par ĐIÊU-VĂN-TRÌ en personne. L'accueil, d'après notre Vở-Cử, revêtit une certaine solennité, et TÔN-THẬT THUYẾT fut gratifié de 500 taëls d'argent et de 50 ligatures.

A en croire la version qui avait alors cours à Yunnanfou, le Vice-Roi, voyant tous les présents offerts par l'ex-Régent, aurait dit à ĐIÊU-VĂN-TRÌ :

« Mais votre brave compagnon d'armes doit me prendre pour l'Empereur de Chine. A combien estimez-vous tous ces cadeaux-là, et sont-ils vraiment à lui ?

ĐIÊU-VĂN-TRÌ répliqua :

Il y a là pour 500 taëls au minimum, et tout cela provient du trésor royal de Hué. »

M. PAVIE (5) relate avec indignation que peu après, THUYẾT, auquel ĐIÊU-VĂN-TRÌ avait fait obtenir un asile assuré, donna l'ordre de le massacrer, à son retour au Tonkin, afin d'empêcher toute divulgation de sa retraite.

Un mois après, TÔN-THẬT THUYẾT reçut l'autorisation de se rendre à Canton, et fut accompagné, - peut-être un peu malgré lui, - par un fonctionnaire du Vice-Roi. Jamais il ne put arriver à obtenir une audience du Vice-Roi des deux Kouang. Un mois après son arrivée à Canton, le ĐỂ SOAN vint le rejoindre. Une lettre du Consul de France

(1) A 16 kil. au Sud-Ouest de Phât-Điêm; sur le canal de Ninh-Bình.

(2) MASSON : *Souvenirs de l'Annam et du Tonkin*, p. 218.

(3) MASSON : *Souvenirs de l'Annam et du Tonkin*, p. 237-238.

(4) Situé sur le Fleuve Rouge, à 50 kil. au Nord-Ouest de Lao-Kai.

(5) *Mission Pavie*, Tome II, p. 20.

à Canton à M. RICHAUD, Gouverneur de l'Indochine, datée du 26 Mars 1888, signale « la présence chez **LƯU-VĨNH-PHƯỚC**, aux environs de Swatow, d'un Annamite, qu'on peut soupçonner être **THUYẾT** ». Ce personnage doit être, d'après plusieurs détails de cette même lettre, le **ĐẾ SOẠN**.

Vers la fin de Juillet (1889) on annonce plusieurs fausses alertes à **Lạng-Son**, puis à **Cao-Bằng**, attribuées à **THUYẾT**. Un émissaire envoyé par le Général BÉGIN, trouva **LÊ-THUYẾT** domicilié dans la rue dite « de **Cửa-Nam** » à Canton, à la date du 10 et 11 Mars. Le **ĐẾ SOẠN**, accompagné de **NGUY-KHẮC-KIỆU**, réussit à voir un des Assesseurs du Vice-Roi ; mais celui-ci, invoquant le traité conclu entre la France et la Chine, rejeta leur réclamation contre le protectorat français, et leur promit quelques secours pour retourner dans leur pays. Le Gouvernement chinois semble s'être désintéressé pendant quelques mois des réfugiés annamites, et ce n'est qu'après plusieurs demandes du Consul français de Canton, appuyé par la Légation de France à Pékin, que le Vice-Roi, **TCHANG-TCHE-TONG**, communiqua la copie d'une ordonnance, datée du 8 Novembre 188 , relative aux transfuges annamites. En voici le résumé :

« Il y a quelque temps (?) le mandarin annamite **NGUYỄN-PHÚC-THUYẾT**, avec une dizaine d'Annamites, m'ont adressé une pétition pour se plaindre des mauvais traitements des Français, et me prier d'en donner connaissance à Sa Majesté. Ils ont été déboutés de leur plainte. J'invitai le Bureau de Bienfaisance de leur fournir les frais de voyage pour rentrer dans leur pays, et comme ils prétendaient que ce retour leur était impossible, je leur fis attribuer une rente mensuelle de 57 taëls, 36 cents, pour leur entretien, les faisant surveiller par le Colonel de la Garde municipale (de Canton).

« Comme cette surveillance, en pleine ville de Canton, n'était pas sans difficulté, je les ai fait conduire à la ville de **Lo-Ting-Tchéou**, sous la surveillance des autorités civiles et militaires de la dite ville. Le Sous-Préfet doit prélever chaque mois la somme de 57 taëls, 36 cents, sur le produit des droits de la cannelle. Le chiffre actuel des Annamites ne pourra être augmenté sous aucun prétexte. Qu'ils renoncent franchement à toute espérance fallacieuse ! Toute tentative de troubles leur attirerait les plus grands malheurs. Défense absolue de quitter la ville ! » (1)

A **Lo-Ting-Tchéou**, il y avait le **ĐẾ-ĐỐC SOẠN**, **NGUY-KHẮC-KIỆU**, et neuf soldats ou serviteurs, dont le **Võ-Cử NGUYỄN-VIỆT-TÔN**. **TÔNG-DUY-TĂNG** (un des agitateurs du **Thanh-Hóa**), vint voir son ancien chef ; puis, après un séjour de cinq mois, il partit, à la suite d'une violente altercation, et s'en retourna en Annam.

(1) Archives de la Résidence Supérieure à Hué.

En Février 1891, un ordre arriva de Canton, transférant **THUYẾT** et ses affidés à Shau-Kwan, non loin de la frontière du Hoa-Nam. Le voyage dura 18 jours. Les serviteurs seuls purent circuler librement dans les limites de la ville. L'ex-Régent, qui ne mit jamais le pied hors de sa maison, passa la plus grande partie de ses journées à fumer l'opium. Le **ĐẾ SOẠN** et **NGUY-KHẮC-KIÊU** abandonnèrent leur patron, devenu de plus en plus bourru, au bout de quelques mois.

Le 4^e mois 1891, l'autorité française fit prendre plusieurs photographies de **TÔN-THẬT THUYẾT**, entouré de sa suite. Sur ces photographies on voit un Chinois, **TRẦN-TRI-ĐÔNG**, **HÀ-NGỌC-BỘI**, **NGUYỄN-VIỆT-TÔN** et trois soldats. Au départ de **NGUYỄN-VIỆT-TÔN**, en Février 1892, il ne restait plus que deux Annamites. Ici s'arrête le récit de **NGUYỄN-VIỆT-TÔN**.

En Août 1891, M. DE LANESSAN envoya plusieurs photographies au Résident Supérieur de Hué, pour établir l'identité du Prince **THUYẾT**.

En Mars 1913, l'auteur de cette notice, lors d'une visite à Canton, retrouva un ancien condisciple, M. FABRE, (1) qui habitait à Shau-Kwan, à 300 mètres de la résidence de notre **TÔN-THẬT THUYẾT**. Dès sa rentrée chez lui il m'envoya une longue lettre de renseignements, et, pour être plus sûr de sa propre documentation, il chargea un des notables de sa chrétienté, en relation avec l'ex-Régent, de faire un rapport assez détaillé. Ce sont ces deux pièces que je citerai désormais.

Les gens de la ville appellent l'ex-Régent « le roi d'Annam. » Il habitait pendant environ quatre ans dans la rue Co-hao-Kai, à côté d'un certain notable, nommé **TSEN-FONG-TSEUNG**, et, depuis lors, dans la rue Wong-kau-Kai. D'après M. FABRE, les bâtiments qui abritaient l'ex-Régent ont un air de vétusté et de manque d'entretien, et rien n'y respire l'abondance : on dirait une maison inhabitée ou hantée. Le propriétaire de cet immeuble n'est jamais visible et peu de ses voisins ont pu l'entrevoir ; ses affidés sont assez piètrement habillés. — La 27^e année de **KOANG-SÜ** (1899), **NGUYỄN-TỰ-ĐẾ (THUYẾT)** s'est marié avec la veuve d'un certain **LIU**, et depuis lors il n'y a eu aucune postérité. — Dès 1895 **THUYẾT** s'était adressé à l'Empereur de Chine, et a fini par avoir une rente mensuelle de 60 taëls, et jusqu'à ce jour cette rente lui

(1) Auteur du *Film de la vie chinoise*, gros volume des plus intéressants, de 700 pages.

a été payée régulièrement, même après l'établissement de la République (1912). En 1897 **THUYẾT** avait prêté 1.500 taëls à son ancien voisin, TSEN-FONG-TSEUNG ; mais celui-ci n'a jamais rien remboursé. **THUYẾT** fit porter plainte aux autorités par son majordome, CHIN-TÙNG-SHAN, et le débiteur fut incarcéré et mourut peu après en prison de colère et de dépit. Nouvelle instance aux autorités républicaines et aux notables de la ville, suivies de l'emprisonnement du fils de TSEN-FONG-TSEUNG, sans qu'il y ait eu une sapèque de remboursée.

Cette escroquerie, ainsi que les complications qui l'ont suivie, a eu pour résultat d'ébranler le cerveau du proscrit. Sa folie n'a fait que s'aggraver, et, à l'heure qu'il est (Mars 1913), il est toujours alité. — Avant l'arrivée de M. FABRE à Shau-Kwan, CHIN-TÙNG-SHAN entretenait quelques relations avec le Père YEUNG, ancien curé ; mais depuis lors il a toujours évité le prêtre français.

Le Prince **THUYẾT** est mort le 28 Juin 1913, âgé de 78 ans. Après diverses visites des autorités à la maison mortuaire, l'enterrement eut lieu sans le moindre appareil.

L'appréciation du peuple d'Annam, relative au Prince **THUYẾT** et aux principaux auteurs de cette époque agitée, n'est rien moins que tendre et respectueuse. Une chanson populaire (câu ca ão), qui remonte à l'époque de la prise du Roi HÀM-NGHI, s'exprime ainsi :

*Nước Nam có bốn anh hùng :
Tường gian, Viêm láo, Khiến khùng, Thuyết ngu.*

(Notre royaume d'Annam comote quatre héros :

NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG n'est qu'un trompeur,
HOÀNG-KÊ-VIÊM un menteur,
ÍCH-KHIÊM est un sot,
et **TÔN-THẬT THUYẾT** un idiot) (1).

(1) A consulter :

Archives de la Résidence Supérieure de Hué (Les neuf dixièmes des pièces n'ont qu'un intérêt secondaire, et très souvent l'une contredit ou corrige l'autre).

Lettre de M. FABRE et d'un notable de Shau-Kwan (avec traduction).

Capitaine MASSON : *Souvenir de l'Annam et du Tonkin*. Chap. X et XI.

Guerre du Tonkin, pp. 924, 932, 960, 1018 et s., 1178, 1187, 1190, 1198.

B. A. V. H., 1929, p. 134 à 158. - Id., 1939, p. 237-347 pp. 249 à 270.

GOSSELIN : *Le Laos et le protectorat français*, p. 148. - Général X^{xx} : *L'Annam du 5 Juillet 1885*. . . , p. 99.

CHAPITRE XXI

Poursuites dirigées contre le Roi Hàm-Nghi Sa prise.

Un des premiers qui ait pensé à poursuivre le Roi, arraché, malgré lui, à sa Capitale, fut le Régent NGUYỄN-VĂN-TỰ-ÔNG. Se voyant soupçonné d'être en relation avec son co-Régent, et connaissant mieux que personne les projets de ce dernier, il fit demander au Général DE COURCY, vers le 6 ou 7 Juillet (1885), quelques escouades, et se fit fort de ramener le Roi au bout de quelques jours. (1)

Le Général manquait alors de forces suffisantes disponibles ; puis il se méfiait grandement de NGUYỄN-VĂN-TỰ-ÔNG et d'un nouveau guet-apens éventuel en plein pays inconnu. Il était enfin paralysé par l'ordre malencontreux, - d'aucuns disent insensé, (2) - du Ministre de la Guerre qui lui défendait de tenter aucune entreprise dans l'intérieur du pays.

On a vu plus haut que le projet du Tuấn-Vũ de Quảng-Trị, inspiré et mis au point par NGUYỄN-VĂN-TỰ-ÔNG, faillit réussir dans les environs de Ai-Lào. L'intronisation du nouveau Roi (19 Septembre 1885), l'approche de la saison des pluies, et surtout le manque de renseignements précis, firent passer toute poursuite du Prince fugitif au second plan.

Vers la mi-Septembre 1885, le bruit se répandit que l'ex-Roi, loin d'être mort, était bel et bien installé au Hà-Tĩnh, et peu de jours après tout le monde avait sous les yeux sa proclamation datée du 11^e jour du 8^e mois (20 Septembre), où il dit entre autres choses :

« Nous avons mis deux mois (5 Juillet à 5 Septembre), pour venir nous installer sur la montagne An-Sun, au *huyện* de Hương-Khê (Hà-Tĩnh) »...

N'était-ce pas là une provocation pour narguer ses adversaires, ou était-ce une boutade pour déjouer leurs poursuites ? Des émissaires, natifs de cette province, et des mandarins, voisins de ces parages, s'accordaient à préciser que le refuge du Roi déchu était à Hàm-Thảo. Quoiqu'en plein pays sauvage, il avait parmi sa suite plus de trente mandarins de tout grade, soit anciens, soit (quelques-uns) nouvellement

(1) Archives de la Résidence Supérieure de Hué. F. V. 67. N° 14, annexe I ;

(2) *La Guerre du Tonkin*, p. 916. - P. LEHAUTCOUR : *Les Expéditions...*, H, pp. 469 et 470, 475, 482.

promus par lui. Sa garde comptait 700 soldats de choix dont une quarantaine armés de Winchester et de Martini. Ajoutez à ce personnel trois éléphants, cinq chevaux et une cinquantaine de charges, très soigneusement ficelées et gardées, dites « le trésor royal ».

Le Général DE COURCY venait de quitter Hué le 20 Septembre (1885). Il rappela les Zouaves et les Chasseurs à pied au Tonkin, mais les remplaça par de l'Infanterie et de l'Artillerie de Marine, sans pourtant augmenter l'effectif des troupes de l'Annam. Il promit au Général PRUDHOMME de demander en France des cadres pour la formation de plusieurs bataillons de Chasseurs annamites.

Nous avons déjà mentionné les reconnaissances lancées par le Général PRUDHOMME dès la mi-Septembre : celle du Capitaine DALLIER à Quảng-Trị (14 à 21 Septembre), le déblocage du Collège de An-Ninh (3 à 5 Octobre), et celui de Bái-Sơn (12 Octobre) ; puis la randonnée du Capitaine PETIT à Tân-Sở, May-Lân et Gio-Linh (22 à 28 Octobre). Suivit une seconde et assez importante expédition au Quảng-Nam.

Le 17 Octobre 1885 le Général PRUDHOMME fut chargé, outre le commandement des forces en Annam, de la direction des affaires civiles avec délégation spéciale des pouvoirs du Général en Chef auprès de la Cour de Hué. (1) Son premier objectif était de s'emparer de l'ex-Roi, espérant abattre la guerre civile et la rébellion du même coup. Il demanda au Père HOÀNG de faire venir du Hà-Tĩnh, son pays d'origine, un de ses compatriotes connaissant à fond tous ces parages, qu'il appelle « les Monts Violète », (2) pâté de montagnes au Sud du col de Qui-Hợp, (3) et au Nord de la gare actuelle de Phúc-Trạch.

Tous les trois constatèrent que onze passes praticables donnent accès au massif en question. On peut voir la carte, tracée à cette occasion par le Père HOÀNG, aux Archives de la Résidence Supérieure de Hué, et grâce à elle le Général PRUDHOMME élaborer un projet bien combiné d'opérations concentriques dont il demanda l'approbation au Général DE COURCY.

(1) Le Général X^{xxx} : *L'Annam* p. 67.

(2) *Ib.*

(3) Col emprunté actuellement par la route de Vinh à Napé. (B. A. V. H. 1929, p. 143).



Planche L. — Hàm -Nghi, ancien Roi d'Annam.

Ce dernier, tout en approuvant ce plan, — mais sans lui en confier l'exécution,— lui ordonna d'attendre l'envoi des troupes qu'il enverrait du Tonkin pour rejoindre à Vinh celles que le Général PRUDHOMME y dirigerait de Hué. Malheureusement le Général DE COURCY, aux prises avec les difficultés qui amenèrent sa disgrâce et son rappel en France (28 Janvier 1886), avait omis d'aviser le Général PRUDHOMME du départ de la colonne MIGNOT qui quittait Ninh-Bình le 22 Novembre pour faire sa jonction avec les troupes du Lieutenant-Colonel CHAUMONT déjà installées à Vinh dès le 14 Décembre 1885. Par suite de ce défaut d'entente, le Commandant BERTRAND, en garnison à **Đồng-Hới**, ne se mit en marche vers le Nord que le 5 Janvier 1886. Le Commandant CARDOT, nommé commandant du Bas-Gianh, quitta Hué le 16 du même mois ; le Lieutenant-Colonel METZINGER se mit en route le 30 Janvier pour prendre le commandement de toutes les troupes du **Quảng-Bình**.

Ce retard dans les opérations des troupes françaises fut mis à profit par **TÔN-THẤT-THUYẾT** pour faire lever des troupes par le **Tiền-Sĩ PHAN-ĐÌNH-PHÙNG** (1) et le **Phó-Bảng ĐÌNH-NHO-HANH**, et pour aviver l'insurrection générale du parti des Lettrés au Tonkin et dans le Nord-Annam. Le **Lãnh-Binh PHẠM-VĂN-Mĩ**, ancien membre du **Cơ-Mật**, s'empara de la citadelle de **Hà-Tĩnh**, et s'y maintint pendant cinq mois.

Le 26 Novembre 1885, 600 chrétiens des villages de **Thọ-Minh** et de **Đình-Trương** (*phủ* de **Đức-Thọ** au **Nghệ-An**), furent massacrés. Le 4 Novembre, le Père SÂTRE, qui s'était réfugié avec ses chrétiens à **Làng-Mới**, fut atteint de trois coups de feu mortels. Les rebelles du **Đình-Nguyên** furent dispersés et pourchassés par les Commandants PELLETIER et GRÉGOIRE, « sans méthode » (2) Ce dernier ravagea inutilement et même dangereusement le pays, exaspérant à la fois la population et les rebelles.

L'escorte royale, traquée de près par le Commandant PELLETIER, s'évada vers le Sud et s'établit vers la mi-Novembre 1885 dans la région de **Bãi-Đức** et de **Vé** (bassin du **Sông-Gianh** et de ses deux affluents le **Rào-Nậy** et le **Rào-Năn**).

(1) Il est plus connu sous le titre de **Đình-Nguyên**, indiquant le suprême doctorat littéraire auquel ce grand lettré était parvenu du temps de **Tự-Đức** dont il était le lecteur favori (GOSSELIN : *L'empire d'Annam*, p. 31). Le lecteur connaît sa destitution, en 1883, par les Régents **TƯỜNG** et **THUYẾT** (p. 231).

(2) C'est l'expression du Général PRUDHOMME (Cf. Général X^{xxx} : *L'Annam...*, pp. 99 et 108).

Au lieu d'une expédition bien coordonnée et soigneusement discutée dans tous ses détails par tous les chefs intéressés, chaque unité opérait, la plupart du temps, séparément. Le 6 Décembre (1885), le Capitaine HUGOT, à la tête de 10 fantassins de la Marine et de 25 Tirailleurs tonkinois, reçut, lors de l'attaque d'un fortin du col de Lấp-Cập, deux flèches empoisonnées dont il mourut peu après.

Le Lieutenant CAMUS apprit que le Roi HÀM-NGHI et le Prince THUYẾT avaient passé la nuit du 16 au 17 Janvier 1886 dans un hameau voisin de Vé (au delà du Rào-Nậy), où se trouvaient 200 Mường, bien armés d'arbalètes et de quelques fusils sans crosse. Le lendemain il culbuta ce poste ; mais en poursuivant les fuyards, il fut atteint de quatre flèches empoisonnées ; puis, en passant un torrent pour s'élancer sur eux, il fut tué d'une balle au ventre. Deux de ses soldats furent tués et huit autres blessés. Le Lieutenant FREYSTÄTTER, auquel échut le commandement de la petite troupe, ordonna la retraite, au dire du Général PRUDHOMME, « un peu prématurément peut-être ». (1)

Nonobstant toutes « ces tentatives désordonnées », (2) le Commandant PELLETIER escomptait capturer — à lui seul — le Roi avant la concentration de la colonne METZINGER (3). Avec une colonne, forte de 250 hommes, le Commandant PELLETIER d'un côté, et le Capitaine PERREAUX de l'autre, pourchassèrent, trois semaines durant, le Roi fugitif. Il y eut de nombreux engagements dont le plus important fut celui de Trai-Na, à la fin de Janvier 1886. Pendant qu'une compagnie attaquait les rebelles de front, l'autre compagnie les prit à revers et exécuta des feux plongeants sur eux. Le ĐẾ SOẠN, armé de son porte-voix, cria aux Tirailleurs tonkinois :

« Fils du Tonkin ! N'attaquez pas le Roi votre père ! Tournez plutôt vos armes contre les Occidentaux qui vous commandent : ils ne sont pas nombreux. Apportez-nous leurs têtes et vous aurez des barres d'argents. » (4)

Les Tirailleurs indigènes, pour toute réponse, envahirent le camp ennemi. Ce combat nous coûta 17 blessés dont 5 Français. L'escorte du Roi laissa sur le terrain un certain nombre de tués, le palanquin royal,

(1) Général X^{xxx} : *L'Annam...*, p. 102.

(2) Général X^{xxx} : *Ib.*, p. 108.

(3) Cette colonne ne se mit en campagne que le 16 Février 1886 ; elle avait pour mission de reculer les rebelles au Laos (*Ib.*, p. 108).

(4) *Guerre du Tonkin*, pp. 1196 et 1198. - Général X^{xxx} : *L'Annam...*, p. 99. — B.A.V.H., 1929, p. 140, — P. LEHAUTCOUR : *Les Expéditions...* II, p. 582; -

quelques chevaux et bagages, avec une grande provision de riz ; mais elle s'échappa par une sorte de tunnel naturel à l'extrémité du cirque. Un des **Mư̄ơng** porta le Roi à califourchon sur son dos.

C'est probablement après cet échec de Trai-Na que **Tôn-Thất Thuyết** et le **Đế-Độc Soạn** quittèrent définitivement le Roi. Les poursuites continuèrent encore pendant la première quinzaine de Février (1886), mais sans grands résultats ; puis les troupes françaises furent concentrées, soit à **Quảng-Khê** (à l'embouchure du Sông Gianh), soit à **Đông-Hới**.

« La réunion dans le **Quảng-Bình** d'assez nombreuses troupes de diverses armes, sous deux chefs de même grade (Lieutenant-Colonels **METZINGER** et **MIGNOT**) qui n'arrivaient pas à s'entendre, exigeait la présence d'une autorité supérieure. » (1)

Cette autorité ne put être exercée par le Colonel **BRISAUD**, dont la mission exclusive se bornait malheureusement aux Chasseurs annamites. Le Général **PRUDHOMME** crut donc opportun de se rendre en personne à **Đông-Hới**, où il arriva le 16 Février (1886), pour s'occuper tant de la pacification du pays (2) que de la soumission ou de la capture de l'ex-Roi et de ses partisans. Mal lui en prit : il reçut un blâme sévère du Général **WARNET** pour avoir quitté sa résidence sans motif plausible, et fut relevé des fonctions de délégué du Résident Général. Là-dessus le Général **PRUDHOMME** demanda à être relevé aussi du commandement des troupes d'Annam, et fut remplacé par le Général **MUNIER**.

De son côté, le Général **WARNET**, dépossédé par l'arrivée de M. **PAUL BERT**, passa le commandement au Général de Division **JAMONT**. Au lieu d'augmenter ou, au moins, de maintenir l'effectif du corps d'armée, les ordres du Ministre de la Guerre le disloquèrent, et il ne restait qu'une division à trois brigades (Mai 1886).

Les changements continuels et parfois injustifiables du haut commandement, les bruits incessants d'évacuation du Tonkin et de l'Annam, la rivalité et la jalousie entre les diverses armes et entre l'élément civil et militaire, exerçaient une action déprimante, tant sur les Français que sur nos protégés, tous désorientés et incertains du lendemain. Est-il étonnant de rencontrer dans certaines lettres privées, envoyées du

(1) Général **X^{xxx}** : *L'Annam...* p. 106,

(2) Ainsi à la fin Janvier 1886, un prêtre indigène fut massacré avec 442 chrétiens à 40 kil, au Sud de **Đông-Hới**, et 1.800 chrétiens survivants s'installèrent sous les murs de la citadelle de **Đông-Hới**. *Guerre du Tonkin*, p. 1192. - Général **X^{xxx}** : *L'Annam...*, p. 105.

Tonkin ou de l'Annam, des phrases où la peinture est poussée au noir, comme celle-ci :

« Des officiers et des soldats se font sauter la cervelle ; d'autres sont devenus fous ; le découragement est complet (1). »

Avec l'arrivée de M. Paul BERT à Hanoi, le 8 Avril 1886, commença une nouvelle période. L'ancienne administration militaire, bouc émissaire pour l'occasion, était regardée par le régime civil, comme un des principaux obstacles à la pacification (2).

« Vous regrettez, dit M. Paul BERT, le 13 Avril, comme prématuré, le rappel d'une partie du corps expéditionnaire. Nous n'avons qu'à nous incliner devant les exigences de l'opinion d'abord, et aussi de la loi des finances qui délimite nos ressources... Vous réclamez la sécurité, je la crois désormais assurée... A l'action militaire va succéder celle de la police. . . »

Les bataillons de Tirailleurs Annamites licenciés furent métamorphosés en Chasseurs Annamites (14 Mai 1886) (3). Malheureusement les rebelles profitèrent de la période d'instruction des nouvelles recrues pour se faire la main. Ainsi le 24 Juin 1886, ils massacrèrent 40 catholiques de São-Bùn, et incendièrent la chrétienté de São-Cát, à 2 kilomètres de **Đồng-Hới**. L'attaque de cette citadelle par les rebelles, échoua assez piteusement, de même qu'une seconde attaque le 5 Août.

Le Roi **ĐỔNG-KHÁNH** vint faire une visite à **Đồng-Hới** le 19 Août. et y séjourna jusqu'au 4 Septembre 1886. Entre-temps les Zouaves et les Chasseurs firent d'incessantes reconnaissances autour de **Đồng-Hới**, et à la fin de Décembre (1886) le rapport du Chef de Bataillon BERTRAND nota avec complaisance, que la tranquillité était passable depuis le poste de **Mỹ-Thô** (à 44 kil. au Sud de **Đồng-Hới**) jusqu'à celui de **Kẻ-Bàng** (à 13 kil. au Nord).

Le 16 Octobre 1886, M. Paul BERT proposa au Gouvernement annamite la nomination de l'ex-Roi **HÀM-NGHI** comme **Tổng-Trần** (Vice-Roi) des provinces de Thanh-Hóa, **Nghệ-An** et **Hà-Tĩnh** (4). Le prestige moral de l'ancien Roi aurait été mis au profit de la pacification du royaume, à condition qu'il s'en serait porté garant. On prétend que ce décret, signé par le Roi **ĐỔNG-KHÁNH**, n'est jamais parvenu à son destinataire. D'aucuns présumant que le jeune prétendant ne l'eût jamais accepté (5).

(1) *Guerre du Tonkin*, p. 1068.

(2) *Guerre du Tonkin*, p. 1204.

(3) P. LEHAUTCOUR : *Les Expéditions...* II, pp. 597

(4) Archives de la Résidence Supérieure de Hué. F. XXV, I.

(5) BAILLE : *Souvenirs d'Annam*, pp. 150 et 153.

La pacification d'une partie notable du Quảng-Bình permit d'envisager la poursuite du Roi fugitif (1). On savait qu'il était installé sur le Haut-Nậy (affluent du Sông Gianh). En partant, le Prince THUYẾT avait laissé la garde du Roi à ses deux fils : TÔN-THẬT ĐÀM, âgé de 24 ans, appelé souvent Khâm ĐÀM, c'est-à-dire Délégué ou envoyé royal et Ministre de la Guerre suppléant, TÔN-THẬT TIỀM, 16 ans, né la même année que le Roi HÀM-NGHI, et appelé généralement Cận-Tin, c'est-à-dire confident royal.

Dès le mois de Juin (1886), le Khâm ĐÀM, assisté du Tá-Sự (Conseiller) NGUYỄN-PHẠM-THỤẬN et d'un Tham-Biên (Inspecteur), avaient installé un bureau central à Thác-Đài (Cổ-Liêm, canton de Thanh-Lạng), tant pour le triage des correspondances adressées au Roi, que pour recevoir et répartir les nouveaux partisans du Thanh-Hóa et du Hà-Tĩnh, recrutés en partie par le ĐỂ-SOẠN (2).

Bientôt après, TÔN-THẬT ĐÀM fut envoyé sur sa demande à Bao-Môn (à 25 kil. à l'Ouest de Kỳ-Anh), au centre du massif du Hà-Tĩnh, pour escorter les courriers et les convois de vivres destinés au Roi et à sa suite (3). En cas d'échec des troupes royales, le Roi pouvait ainsi s'échapper plus facilement.

Pendant tout le courant de 1886, l'influence de l'ex-Roi allait en grandissant, et le service d'approvisionnement fonctionnait généralement régulièrement, nonobstant la légende qui s'apitoie sur le long régime de famine que le Prince eut à subir (4). Il y avait de même 5 ou 6 refuges passablement installés. La garde immédiate du Prince était

(1) Nous avons grandement utilisé pour les pages qui vont suivre, trois études parues dans le *Bulletin des Amis du Vieux Hué* :

1° Consulter B. A. V. H., 1928. L. CADIÈRE et H. COSSERAT : *Les Postes Militaires du Quảng-Trị et du Quảng-Bình en 1885-1890*, pp. 1-37, notamment Planche LIX.

2° B. A. V. H., 1939 : *Le deuxième bataillon de Chasseurs Annamites (1885-1890)*, par le Commandant GOSSELIN, pp. 249 à 270.

La chronologie des 3-4 dernières pages de cet intéressant travail est quelque peu fautive par suite de l'altération de la date de capture de l'ex-Roi : 3 Septembre 1888 au lieu de 3 Novembre (p. 268).

3° B. A. V. H., 1929 : *L'Aventure du Roi Hàm-Nghi*, par B. BOUROTTE. pp. 135 à 158.

La plupart des indications qui contredisent ces trois études, proviennent des Archives de la Résidence Supérieure de Hué.

(2) B. A. V. H., 1929., p. 141. - GOSSELIN : *l'Empire d'Annam*, p. 275.

(3) GOSSELIN : *Le Laos et le protectorat français*, p. 149.

(4) Voir p. ex. BAILLE : *Souvenirs d'Annam*, p. 1 50 et ss.

confiée à **TRƯƠNG-QUANG-NGỌC** (1), chef de la garde **Mường**, plus redoutée, à cause de ses flèches empoisonnées, que les partisans armés de fusils. D'après le Général **X^{xxx}** (2), ce **NGỌC**, avait mortellement blessé le Capitaine **HUGOT** et avait dirigé la défense de **Vé** contre le Capitaine **CAMUS**. Le Capitaine **GOSSELIN** ajoute (3) qu'il était fumeur d'opium et buveur d'alcool, mais qu'il se distinguait par son énergie et son activité. Il avait de plus une parfaite connaissance de tous ces parages et était redouté, tant de ses voisins annamites que des **Mường** des environs.

Un des agents les plus actifs et les plus capables de son ex-Majesté était **LÊ-TRỰC**, ancien Gouverneur militaire de Hanoi en 1883, dégradé lors de la prise de Hanoi par **H. RIVIÈRE**. Le Capitaine **GOSSELIN** (4) dit qu'en Juin 1886 il disposait sur le moyen **Sông Gianh** de 2.000 soldats. Il séjournait souvent à **Thanh-Thủy**. Une cinquantaine de ses hommes étaient armés de fusils ; les autres de lances, d'arbalètes, etc.; comme artillerie il disposait de huit petits canons.

Le même auteur (5) attribue à **NGUYỄN-PHẠM-THUẬN**, l'âme de la lutte contre nous (6), 1.000 soldats éparpillés sur le Haut-Nay. **Tôn-THẤT ĐÀM** y envoya le **Đế-Độc TRỰC** pour organiser et exercer ces recrues de concert avec le **Tá-Sự THUẬN**. Ce dernier était très autoritaire, et selon les dépositions des habitants, excessivement sévère, et maintenait tout le canton de **Thanh-Lạng** dans la rébellion par la terreur.

PHẠM-VĂN-MỸ, ancien membre du **Cơ-Mật**, vint, après l'évacuation de la citadelle de **Hà-Tĩnh**, offrir ses services au Roi **HÀM-NGHI**. Le **Đế-Độc KIÊM**, ancien **Lãnh-Binh** des plus batailleurs, terrorisait les environs de **Ròn**. Assez près de lui se trouvait le **Lãnh-Binh DƯƠNG-MÔN**, qui, de par son prestige croissant, fut nommé **Đế-Độc** par le

(1) **NGỌC** était fils de **TRƯƠNG-QUANG-THỤ**, établi jadis dans la région de **Vé** où il avait construit un fortin et où il avait racolé une bande de **Mường** bien dressés, qui tinrent en échec, pendant quelques mois, tout un bataillon de soldats de **Từ-Đức**. Après un premier échec, **THỤ** fut mis en prison et ses biens confisqués. Quelque temps après (1867) il s'affilia à une bande de pirates qui s'emparèrent du poste du **Son-Phong** de **Hà-Tĩnh**, mais ne purent s'y maintenir. **THỤ** dénoncé et pourchassé mourut au Laos.

(2) *L'Annam* . . . pp. 101 et 117.

(3) *L'Empire d'Annam*, p. 303.

(4) *L'Empire d'Annam*..., p. 271.

(5) *Ib.*, p. 216.

(6) *Ib.*, p. 282.

Roi HÀM-NGHI. Mentionnons encore le jeune **Hiệp-Quan THƯỞC**, premier Aide de camp du **Đề-Độc LÊ-TRỰC**, un risque- tout des plus téméraires.

Le Gouvernement annamite semblait plus affecté de cette levée de boucliers que les fonctionnaires et les officiers français, d'autant qu'une partie de ces derniers allait rentrer en France à la fin de 1886. La réception assez pompeuse de **HOÀNG-KÊ-VIỆM**, ancien Gouverneur des trois provinces du Haut-Tonkin (1), par M. Paul BERT, suggérait au **Cơ-Mật** le dessein de le proposer comme Délégué royal pour la pacification du **Quảng-Bình**.

Il s'y rendit au cours de Novembre 1886 avec 300 anciens miliciens armés de fusils à répétition, et le Commandant BERTRAND mit à sa disposition sa meilleure compagnie de Chasseurs Annamites. Le « Journal » du deuxième bataillon de Chasseurs Annamites (2) ne lui consacre que cette phrase laconique :

« Le concours du Prince **HOÀNG** fut à peu près nul ; les soumissions qu'il obtint étaient plutôt apparentes que réelles ».

Le 2 Novembre 1886, de nouveaux cadres arrivaient à **Đông-Hới** (3). Quatre nouveaux Capitaines, MM. DE MONTREUIL, BOULANGIER, BEVEILLER et TROUPEL, prirent le commandement des quatre compagnies de Chasseurs Annamites, passablement aguerris. Nous nous bornerons à citer les faits les plus saillants.

Le 10 Janvier 1887, le Capitaine TROUPEL s'empara du **Đề-Độc THANG-THỀ-GIÁP**. Le Commandant BERTRAND établit sept nouveaux postes le long de la route dite « des Montagnes », pour servir de base aux opérations. Dès le 27 Février il arriva à **Minh-Cầm** avec sa colonne, le Capitaine TROUPEL, passant par **Tróc** et **Cổ-Liêm**, fonda sur la colonne commandée par le Khâm **ĐÀM** et le **Đề TRỰC**, forte de 7 à 800 hommes, retranchés au hameau de **Thác-Đài** (4 Mars 1887). 60 rebelles furent tués, entre eux le **Lãnh-Binh KIÊM**. Le **Đề-Độc LÊ-TRỰC** s'échappa vers **Bồ-Thọ**, mais là il perdit encore 40 hommes.

(1) Cf. BAILLE : *Souvenirs d'Annam*, pp. 75 à 79.

(2) B. A. V. H., 1939, p. 256.

(3) Voir pour les cadres destinés à réorganiser ou plutôt à créer la nouvelle armée annamite, P. LEHAUTCOUR : *Les Expéditions*. II pp. 557 à 559.

En Avril 1887, **NGUYỄN-PHẠM-TUẦN** fût grièvement blessé d'une balle de revolver par le Sous-Lieutenant LAMBERT (1). Transporté à **Bồ-Thọ**, le **Tá-Sư** y mourut le lendemain en disant :

« Si vous m'aviez guéri, je vous aurais aidé à pacifier le pays, car je vois que vous êtes vraiment humains et généreux ».

Vers le 15 Avril 1888, le Roi **HÀM-NGHI** faillit être pris par le Capitaine BOULANGIER. Pourchassé de toutes parts, il envoya le **Lãnh-Binh Ngạc** aux catholiques de **Thanh-Lạng** pour faire des ouvertures de soumission par leur intermédiaire. Le refuge de Cha-Ne fut découvert peu après que l'ex-Roi l'avait quitté, porté à dos d'homme par les **Mọi** (2).

TÔN-THẮT THIẾP, ayant eu vent des projets de son maître, préconisa la fuite vers le **Sông Mã** (Rivière Noire, au S. O. de Lao-Kai), et à la suite d'une discussion fit décapiter un petit mandarin qui s'était offert à aller traiter avec les Français (3). A cette époque, 5 à 6 chefs de bande, entre autres un certain **TAO**, le **Đế-Độc Môn**, le **Hiệp-Quan Thước**, avaient été capturés par les Français.

Vers la mi-Mai 1888, une escouade de Chasseurs Annamites et d'Infanterie de Marine, commandée par le Lieutenant LAGARRUE, s'empara d'un Capitaine rebelle qui, pressé par les menaces, consentit à conduire cette troupe à la cachette du **Khâm Đàm**, à 8 heures de **Bao-Môn** ; mais cette expédition échoua.

Au début de Septembre 1883, le Capitaine BOULANGIER fit écrire une première lettre au **Lãnh-Binh Ngạc**, mais n'en reçut aucune réponse. Après une seconde lettre, ce dernier avait fait sa soumission au Lieutenant LAGARRUE dès le 12 Octobre (4). Comme la saison des pluies suspendit les poursuites, le Roi se trouvait alors au bord du **Khe** (ruisseau) **Ta-Bao**, à proximité d'une cascade de 30 ou 40 m. de haut. Il y avait deux assez belles maisons en beau bois non sculpté pour le Prince et sa suite, avec des belles nattes, et au milieu d'un jardin bien entretenu. Tout prouvait qu'un grand personnage y habitait. Pour plus de sûreté une des maisons fut pliée et enterrée, mais après la prise du Roi, la terre fraîchement remuée la fit découvrir de suite.

(1) Le Capitaine GOSSELIN (*Empire d'Annam*. pp. 281 à 284) attribue à tort ce coup de feu au Capitaine MOUTEAUX.

(2) B. A. V.H., 1939, pp. 264 et 265.

(3) GOSSELIN : *Empire d'Annam*, p. 301, - B. A. V. H., 1939, p. 267.

(4) Les détails qui suivent proviennent en grande partie des Archives de la Résidence Supérieure de Hué, F. XXV.

Le sentier qui y aboutissait partait de **T'ha-Mạc**. Après une entrée des mieux déguisées, il fallait monter une falaise abrupte, entaillée légèrement de quelques gradins artificiels. Des cordages en rotin et des lianes facilitaient grandement la montée. Tout près de ce sentier, un autre, bien en évidence et assez entretenu, déroutait les non-initiés.

L'une des maisons du Prince avait été probablement pliée et entermée, comme on l'a vue, après une reconnaissance, faite à **Tu-Cơ**, par le Capitaine DE BROISSIA. Il y découvrit une maison d'assez belle apparence et très spacieuse. Dans une des pièces il y avait un trône au milieu, entouré de nattes en couleur. Une autre pièce servait de salle de justice. On trouvait plusieurs greniers pleins de riz dans un rayon de 5-600 mètres. Cette maison centrale avait été détruite malgré la défense du Capitaine.

Il est à remarquer que quelques jours avant la prise du Roi les habitants des villages environnants : **Ngã-Hải**, **Ka-Pi**, **Cou-Hà**, **Tu-Cơ**, etc., avaient reçu l'ordre de s'en éloigner, mais tous ces gens ignoraient la provenance de cet ordre. Bien qu'on fût loin de la saison de la récolte, les plus humbles maisons abondaient de riz.

Passons encore en revue le personnel de la retraite de l'ex-Roi au début de Novembre 1888. Nous connaissons déjà **Tôn-Thất-Tiếp**, âgé alors de 18 ans. Le maître d'hôtel s'appelait **Đội-Thư-ờng**. Il déclara après qu'il n'avait jamais vu le Roi ni écrire un caractère, ni lire soit une lettre, soit un livre.

« Notre patron, disait-il, était très dur pour ses domestiques, ainsi l'année avant il avait fait décapiter un porteur de palanquin, revêche et lambin, pour quelque peccadille »

Venait ensuite le **Phó-Thơ**, âgé d'environ 50 ans et haut de 1^m70. Son secrétaire, qu'on appelait le **Cậu-Hải**, n'avait que 20 ans et 1^m50.

Le **Lãnh-Ngọc** était presque toujours accompagné d'un certain **Tham-Tắc** et de son oncle, **Ông-Lại**.

Trois solides gaillards de **Thanh-Lạng** ou de **Thanh-Cộc** faisaient office de laquais ; deux autres soldats s'occupaient du jardinage et surtout de la cuisine, enfin 4-5 jeunes **Moi** étaient employés aux courses et aux réquisitions.

A la fin d'octobre, le **Lãnh-Binh-Ngọc** partit de **Thanh-Cộc** dès l'arrivée du Capitaine BOULANGIER auprès du Lieutenant LAGARRUE. **Ngọc** était accompagné de quelques **Mường** ainsi que de plusieurs notables de **Thanh-Lạng**, **Thanh-Cộc** et **Tha-Mạc**, fatigués de la guerre

civile. Le 2 Novembre (1888) ils arrivèrent, vers 10 heures du soir, devant la maison du Roi, sans éveiller aucun soupçon.

Vers minuit, **Ngọc** et quelques complices entrèrent dans la pièce où dormaient le Roi, et, tout près de lui, **Tôn-Thất Tiệp**. Ce dernier sauta debout, l'épée à la main ; mais, ayant reçu un coup de couteau en pleine poitrine s'affaissa. Le Roi fut appréhendé à bras le corps, et, se rendant compte qu'il avait été trahi, ne tenta aucune résistance.

Le Prince, malgré les émotions d'une telle lutte, restait singulièrement calme. Une fois qu'on eut allumé une lampe, un des complices de **Ngọc**, se jetant à genoux devant le Roi, assis sur son lit, lut une lettre du Capitaine BOULANGIER, l'engageant à rentrer à Hué. Le Roi répliqua :

« Je ne connais pas le bonhomme qui a écrit cette lettre et je n'y comprends rien. Qu'est-ce que je ferais donc à Hué ? »

Tous alors le supplièrent de rentrer chez son frère, le Roi, sans les obliger de lui faire violence. Après un assez long moment de silence, il dit :

« Et bien, oui, j'ai été trahi. Je dois obéir à la volonté du Ciel : je vous suivrai ».

Pendant cette scène on avait enlevé le corps de **Tôn-Thất Tiệp** et essuyé les traces de son sang. Les quelques effets royaux furent, en un tour de main, rangés dans une des quatre caisses, dites « **hòm chữ Thọ** », et dans la matinée du 3 Novembre, le cortège se mit lentement en marche vers **Tha-Mạc** où venait d'arriver le Capitaine BOULANGIER. Le Roi, assis dans un hamac assez vulgaire, ne cessait de répéter à mi-voix pendant tout ce trajet: « Que la volonté du Ciel soit faite. »

Au poste de **Tha-Mạc** tous les hommes présentèrent les armes et les clairons sonnèrent aux champs. Le Roi passa, sans détourner la tête et sans rendre le salut, puis se couvrit la figure de l'extrémité de son turban et des larmes abondantes coulèrent de ses yeux. Tout le monde était bien étonné de trouver le Prince si bien portant et si vigoureux ; mais tous étaient aussi déroutés de sa persistance à nier qu'il était l'ex-Roi **HÀM-NGHI**.

Le 6 Novembre, en partant de **Thanh-Lạng**, le curé de Làng-Truông, le Père **TRUNG**, vint lui offrir un assez beau palanquin fermé pour le mettre à l'abri des regards des curieux, et lui amena une douzaine de ses chrétiens endimanchés, comme porteurs. Le Roi, sortant de son mutisme, lui demanda son nom :

« Jadis, dit-il, j'ai appris quelques caractères, je ne me rappelle que du seul caractère « **Trung** » (fidèle). — Merci ! »

Comme l'attitude du Prince vis-à-vis des officiers et des soldats français était peu correcte, on supprima les honneurs militaires, tout en gardant une courtoisie de bon aloi. Un jour que le Prince aperçut son ancien précepteur, mêlé à la foule, il lui fit une profonde inclination.

A **Đông-Cà** il fallut attendre pendant plus d'une semaine l'arrivée des ordres de Paris. Comme l'état de santé délabrée du Prince réclamait « un climat des plus doux », la dépêche ministérielle fixa sa résidence à Alger, « afin qu'il puisse s'y remettre des privations et des fatigues de sa vie errante dans les montagnes ». Le départ de **Đông-Cà** eut lieu le 13 Novembre, et le trajet se fit de là jusqu'à **Quảng-Khê** en sampan. Tout le reste de ce voyage se fit par la route mandarine, sans arrêt à Hué, jusqu'au « trạm » de **Thừa-Hóa** (Cao-Hai).

M. RHEINART, Résident Général, vint rendre visite au Prince à **Thừa-Nông**. A sa demande s'il voulait faire dire quelque chose au Roi, son frère, ou à un autre parent, **HÀM-NGHI** répondit qu'il ne connaissait personne à Hué. Pendant cette entrevue un officier prit, au moment propice, plusieurs instantanés du Prince, et ces photographies, reproduites en plusieurs exemplaires, furent envoyées dans les diverses provinces pour prouver la réalité de sa capture.

Un sampan conduisit le Roi **HÀM-NGHI** de Cao-Hai (**Thừa-Hóa**) jusqu'à la passe de **Tur-Hiến**, où l'attendait la canonnière la *Comète* qui le déposa à Saigon. De là le voyage se fit sans encombre sur le *Biên-Hoa* qui aborda à Alger, le dimanche soir, 13 Janvier 1889.

La capture de l'ancien Roi fut comme le signal des soumissions de ses partisans. **TÔN-THẤT ĐÀM**, l'un des apôtres les plus dévoués de la royauté déchue, avertit le chef de poste le plus voisin qu'il renonçait désormais aux hostilités. Il ajoute :

« Si les Français veulent savoir où je suis, qu'ils cherchent ma tombe dans la forêt. »

Le 15 Novembre il succomba, d'après le Journal du deuxième Bataillon de Chasseurs Annamites, « de fatigue et de la douleur qu'il avait ressentie de la prise de son prince. » (1) D'après BAILLE (2), il se serait empoisonné, et d'après GOSSELIN (3), il se serait étranglé avec

(1) B. A. V. H., 1939, p. 269.

(2) *Souvenirs d'Annam*, p. 164.

(3) *Le Laos et le Protectorat français*, p. 159.

son turban. Peu après on procéda à son exhumation, près de la pagode de Vang-Liêu, sur les indications de quelques rebelles prisonniers, et son identité a été parfaitement reconnue. (1)

Le 17 Novembre, à l'arrivée du Capitaine BOULANGIER à ĐÁ-CỜ, 26 mandarins militaires, suivis d'un grand nombre de ĐỘI (Capitaines), vinrent faire leur soumission, pour obéir, dirent-ils, au dernier ordre de leur Général en chef. Le 21 Novembre, le ĐỂ-ĐỐC TRỰC vint aussi se constituer prisonnier à Thanh-Lạng. Tous ces mandarins s'engageaient à cesser la lutte, mais déclinaient toute offre de servir le Protectorat. Les soldats licenciés devaient rentrer directement dans leur village et toutes les armes devaient être remises aux mains des Français. D'après le Capitaine GOSSELIN (2), ces mandarins se présentaient avec leurs vêtements chiffonnés ou en lambeaux, témoins de la rude campagne de trois ans qu'ils avaient supportée ; mais tous avaient conservé leur grand air de dignité qui les caractérisait jadis.

Quelque lecteur curieux voudra savoir ce qu'est devenu TRƯỞNG-QUANG-NGỌC après sa trahison. Outre une prime pécuniaire, il se vit confirmé dans le grade de Lãnh-Binh qu'il avait reçu de son Prince. Envoyé successivement dans diverses provinces, il ne put se maintenir nulle part, honni et méprisé par ses collègues et par ses subordonnés. De guerre lasse, il revint dans son village de Thanh-Lạng.

Le 24 Décembre 1893 au soir, pendant qu'il était ivre et fumait l'opium, sa maison fut envahie par une foule bruyante, commandée par l'ancien ĐÔ-SÁT PHẠM-ĐÌNH-PHÙNG. NGỌC s'appretait juste à tirer une flèche sur un de ses agresseurs, lorsqu'il reçut un coup de fusil qui lui déchira l'épaule droite. Il eut la tête coupée, et sa tête fut exposée sur le théâtre même de sa trahison. (4)

(1) Voir la lettre du **Khâm ĐAM**, vrai chef-d'œuvre littéraire, adressée à son souverain, dans GOSSELIN : *Le Laos*, p. 158.

(2) *Ib.*

(3) *Empire d'Annam*, pp. 306 à 311.

(4) Ouvrages à consulter :

B. A. V. H., 1929. B. BOUROTTE : *L'Aventure du Roi Hàm-Nghi*, pp. 135 à 158,

B. A. V. H., 1939, GOSSELIN : 2^e bataillon de Chasseurs Annamites, pp. 249 à 270.

GOSSELIN : *Le Laos et le Protectorat français*, pp. 148 à 160.

NGUYỄN-BANG : *Journal Đông-Pháp*, Février 1934. *Mgr. le Grand-Duc Ưng-Lich*. Archives Résidence Supérieure à Hué.

CHAPITRE XXII

Le Prince Hàm-Nghi à Alger

D'après M. BAILLE (1), certains fonctionnaires redoutaient que le Prince ne se suicidât, préférant la mort à l'exil. Le Docteur COTTE, (2) qui avait accompagné M. RHEINART au « *trạm* » de Thừa-Nông, repoussant ces noirs présages déclara :

« Les trois années orageuses que le Prince a passées loin des délices de la Cour, ont fortifié son organisme, façonné son caractère et bien équilibré son esprit. Pour moi, il n'y a aucun doute qu'il survivra au Roi actuel et qu'il fera de vieux os ».

Le 29^e jour du 10^e mois de sa 3^e année, 29 Novembre 1888, le Roi **ĐỔNG-KHÁNH**, tout en condamnant encore une fois « les mandarins félons qui ont entraîné à leur suite son malheureux frère », annonce à son royaume sa délivrance.

« Nous lui conférons, ajoute-t-il, le titre de Grand-Duc : **Ưng-Lịch Quận-Công**, et désormais l'usage des deux caractères de son règne sera prohibé ».

L'ordonnance finit par un appel aux rebelles :

« Qu'ils ne tardent pas à faire leur soumission et nous apportent la tête de leurs chefs ! Ceux qui continueront à troubler la sécurité publique, se verront exterminés, eux avec leurs parents et proches, dès leur capture ».

Vers la fin de 1830 on annonce d'Alger que le Prince est gravement malade d'une congestion pulmonaire ; un mois et demi après il est heureusement rétabli.

La résidence du Prince est à 3 kil. d'Alger, à El-Biar. C'est une villa des plus confortables qui s'appelle la « Villa des Pins ». Il y vit à l'annamite, porte le costume et le turban de son pays, et en parle le plus souvent la langue. Peu après son arrivée il pratiquait passionnément la bicyclette et y excellait. Les attroupements et les commentaires des badauds d'Alger, que provoquaient son costume exotique et sa réputation, l'y firent renoncer.

(1) *Souvenirs d'Annam*, p. 160.

(2) Médecin-chef de l'ambulance de **Thuận-An**, qui, peu après - la veille de la mort du Roi **ĐỔNG-KHÁNH** - fut appelé auprès du souverain, et eut à établir le rapport médical sur sa mort, le 28 Janvier 1889. (*B. A. V. H.*, 1924. pp. 216 et ss.).

Un de ses professeurs, le cher Frère NÉOPOLD, (1) ne parlait qu'avec admiration de la facilité et de l'application de son ancien élève royal pour les sciences exactes.

« Quand il débarqua dans cette Afrique française dont il ignorait jusqu'au nom, il se refusait à apprendre la langue de ceux qui le détenaient, et, en apparence insensible à tous les bons procédés, à toutes les avances, se renfermait dans un mutisme opiniâtre. Le temps finit par en avoir raison, et même par lui faire rattraper le temps perdu ».

« Au début de ses études linguistiques, son accent était quelque peu étranger et son débit haché ; mais après cinq ans de séjour, ses visiteurs furent émerveillés de la facilité à manier la langue française et de son intelligence des nuances. Il trouva heureusement sur son chemin des amis qui le comprenaient et s'intéressaient à lui : M. TIRMAN, ancien Gouverneur d'Alger, M. CAMBON, M. de V..... Ce dernier surtout lui montrait dans l'étude et dans le travail intellectuel le seul adoucissement possible à ses regrets, la seule occupation compatible avec son rang et la situation que lui faisait la Providence ». (2)

M. DE SAINTE-MARIE, qui l'a rencontré plusieurs fois à Vichy, où presque chaque année il va faire une saison, rapporte de lui ces paroles :

« L'histoire de France me charme ; mais celle de mon pays est bien belle aussi ».

M. DE VARIGNY, déjà cité avant, note son goût affiné pour la musique et la peinture.

« Ces deux arts, dit-il, furent pour notre Prince la brusque et soudaine révélation d'un monde inconnu et de sensations inattendues... Il passe une grande partie de ses journées dans son atelier dont toute la disposition dénote un esprit curieux, avide de comprendre et de créer » (3).

Le lecteur sait qu'il s'est marié à une Française et qu'il a une belle famille dont il peut être fier. Il y a une belle différence entre son existence et celle de TÔN-THẮT THUYẾT.

Il y a près d'une année que mes gens, broussards des plus arriérés, vinrent toute une journée durant, me demander confirmation de la nouvelle que le Prince « Jean d'Annam », fils de leur ancien roi, s'était

(1) Mort à l'Ecole Pèlerin de Hué vers 1912.

(2) Voir les impressions de M. DE VARIGNY, le géographe bien connu, qui a rendu visite au « Prince d'Annam » en Septembre 1894, dans GOSSELIN : *Le Laos*. p. 161 et ss .

(3) GOSSELIN : *Le Laos*.



Planche LI. — S. M. Đồng-Khánh
(D'après un portrait conservé au palais Càn-Thành).

engagé comme Lieutenant dans l'armée française. Cette nouvelle produisit une immense impression de satisfaction et de confiance.

Un vieux Lettré, ancien partisan irréductible de la royauté déchue, me dit d'un ton convaincu :

« Notre ancien Roi ne cessait de remettre tout son royaume et toute sa personne au bon vouloir du Ciel (**Ông Trời**). Il a été exaucé, quoique d'une manière bien différente de celle qu'il attendait. Actuellement il est évident qu'il s'est réconcilié avec le nouveau régime, puisqu'il lui sacrifie son propre fils. Il n'y a plus de raison de prohiber les deux caractères de son règne, puisqu'actuellement l'« Accord Universel » est pleinement réalisé ». (1)



(1) Hàm-Nghi signifie « Accord universel » .

A consulter :

Capitaine GOSSELIN : *Le Laos et le Protectorat français*, pp. 160 à 166.

L. DE SAINTE-MARIE : *Quelques notes sur l'Annam*, pp. 196 et ss. ; p. 213.

Le journal (de Hanoi) **Đông-Pháp** : Un épisode de l'histoire anecdotique du siècle passé : *Monsieur le grand-duc Ung-Lich*, Février 1934 (communiqué par M. SOGNY).

Archives de la Résidence Supérieure de Hué, F. XXV. Il y a 104 pièces relatives en grande partie aux envois de soieries, de tissus divers, de denrées, etc. - Vers 1894, le changement du cuisinier royal, RICHELIEU au petit pied, qui s'entre-mettait dans les intrigues louches, nécessite de nombreuses notes.

BIBLIOGRAPHIE

- Livre Jaune A.* Ministère des Affaires Étrangères. Affaires du Tonkin. Première partie, 1874 à Décembre 1882. Paris, Imprimerie nationale. MDCCCLXXXIII. (327 pages in 4°).
- Livre Jaune B.* Ministère des Affaires Étrangères. Affaires du Tonkin. Deuxième partie. Décembre 1882-1883. Paris, Imprimerie nationale. MDCCCLXXXIII. (268 pages in 4°).
- Livre Jaune C.* Affaires du Tonkin. Exposé de la situation. Octobre 1883. Paris, Imprimerie nationale. MDCCCLXXXIII. (31 pages in 4°).
- Livre Jaune D.* Ministère des Affaires Étrangères. Documents diplomatiques. Affaires du Tonkin. Convention de Tien-Tsin du 11 Mai 1884 ; incident de **Lang-Son**. Paris, Imprimerie nationale. MDCCCLXXXIV. (76 pages in 4°).
- Livre Jaune E.* Ministère des Affaires Étrangères. Documents diplomatiques. Affaires de Chine et du Tonkin 1884-1885. Paris, Imp. nationale. MDCCCLXXXV. (320 pages in 4°).
- Le Royaume d'Annam et les Annamites*, Journal de voyage de J. L. DUTREUIL DE RHINS. Paris, Plon et Cie, 1879 (315 pages in 12° avec cartes et gravures).
- Au Tonkin et dans les mers de Chine*, par ROLLET DE L'ISLE. Paris, Plon et Nourrit, 1882 (338 pages in 8°).
- L'Extrême-Orient*, par Raoul POSTEL. Paris, Degorce-Cadot, 1882 (307 p. in 12°).
- Les Français au Tonkin.* 1787-1883, par Hipp. GAUTIER. Paris, Challamel, 5, rue Jacob 1884 (416 pages in 12°).
- L'Indo-Chine contemporaine*, par BOUINAIS et PAULUS. Paris, Challamel, 1885, 2 vol. in 8° (578 + 838 pages).
- Quelques notes sur l'Annam*, par L. DE SAINTE-MARIE, ancien attaché au cabinet du Résident Supérieur d'Annam, Ambert, imp. Migeon (2 12 pages in 12°).
- Nos missionnaires*, par Adrien LAUNAY. Paris, Retaux 1886.
- La Guerre du Tonkin*, par Lucien HUART. Paris, Boulanger, 151 livraisons, 1.212 pages in 8° avec gravures, cartes, portraits, (1886).
- L'Affaire du Tonkin*, 1882-1885, par un Diplomate. Paris, Hetzel (1886). (430 pages in 8°).
- Pierre LEHAUTCOUR : *Les Expéditions françaises au Tonkin*. Paris, 1888. 2 vol. in 8° (544 et 649 pp., nombreuses illustrations et cartes).
- Annam et Tonkin*, par PICARD-DESTELAN, Paris, 1892, in-16.
- Choix de documents* (texte chinois avec traduction française et latine), pars. COUVREUR S. J. 4^e édition. Ho-Kiên-Fou (560 pages in 8°).
- Le Laos et le protectorat français*, par le Capitaine GOSSELIN. Paris, Perrin, 1900. (349 pages in 1 2°).
- L'Annam du 5 Juillet au 4 avril 1886*, par le Général X^{xxx}. Paris. Chapelot 1901 (187 pages in 16° avec cartes).

- Nos premières années au Tonkin*, par Paulin VIAL Paris, Challamel. 1889 in 16° (avec cartes).
- Vie de Mgr. Puginier*, par E. LOUVET, Hanoi, Schneider, 1894 (602 pages in 8° carré)
- Recueil de Législation*, par D. GANTER. 2° édition, Hanoi, 1895 (695 pages in 8°).
- Les tombeaux des **Nguyễn***, par Rich. ORBAND. Bulletin École Franç. d'Extrême-Orient, 1914, Tome XIV, N° 7 (74 pages in 8°).
- Bulletin des Amis du Vieux Hué*, années 1928, 1929, 1939, 1940. Hanoi, Imp, d'Extrême-Orient.
- Mémorial de la Mission de **Qui-Nhơn***. 1911, N° 75 et ss. (in 8° carré).
- Histoire des pays de l'union indochinoise*, **NGUYỄN-VÂN-QUẾ**, Saigon, 1932 (412 pages in 8°).
- Coupages de journaux de France et du Tonkin : *Temps, Figaro, Gil-Blas, Avenir du Tonkin, Unité indochinoise, etc...*
- Les 19 fautes du Général de Courcy* (manuscrit).
- Collection des télégrammes du Général de Courcy.
- Nombreuses notes manuscrites de Mgr. CASPAR, ancien Évêque de Hué, etc.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE I. — Les premières années du Prince HÀM-NGHI.....	216
CHAPITRE II.— Le Roi TỰ-ĐỨC et ses manquements au traité DUPRÉ (1874-1879).....	217
CHAPITRE III. — Impopularité d'une intervention de la France en Indo- chine, malgré maintes incorrections de la Cour de Hué	220
CHAPITRE IV. — Provocations de la Chine au Tonkin. — Henri RIVIÈRE à Hanoi	222
CHAPITRE V. — NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG et TÔN-THẤT THUYẾT.....	226
CHAPITRE VI. — Prise de Hongay. - Mort de Henri RIVIÈRE et du Roi TỰ-ĐỨC.	227
CHAPITRE VII. — DỤC-ĐỨC.....	230
CHAPITRE VIII.— Le Roi HIỆP-HOÀ. — Arrivée des renforts français. — Le Général BOUËT	233
CHAPITRE IX.— Bombardement de Thuận-An	236
CHAPITRE X. — Traité de Huédu 25 Août 1883.	238
CHAPITRE XI. — Situation après le traité HARMAND	240
CHAPITRE XII.— Mort du Roi HIỆP-HOÀ et élévation du Roi KIÊN- PHÚC (29 et 30 Novembre 1883)	243
CHAPITRE XIII.— Prise de Sơn-Tây (17 Décembre 1883). — Ratifi — cation du traité HARMAND. - M. TRICON à Hué (Janvier 1884).....	247
CHAPITRE XIV.— Prise de Bắc-Ninh et de Hưng-Hoá. — Mort du Roi KIÊN-PHÚC. — Intronisation du Roi HÀM-NGHI... ..	249
CHAPITRE XV.— Faits principaux du règne de HÀM-NGHI. — M. LEMAIRE	254
CHAPITRE XVI. — Le Général DE COURCY. — Guet-apenus de Hué. — Fuite de la Cour.....	260
CHAPITRE XVII. — Court séjour du Roi HÀM-NGHI à Tân-Sô... ..	265
CHAPITRE XVIII. — Réorganisation du Gouvernement annamite. — In- tronisation du Roi ĐÔNG-KHÁNH.....	275
CHAPITRE XIX.— Traversée du Laos. — Rentrée du Roi HÀM-NGHI en Annam. — Proclamations diverses	281

CHAPITRE XX. — Le Prince THUYẾT quitte le Roi HÀM-NGHI, séjourne au Yunnan, puis se rend dans la province de Can- ton. - Sa mort.....	285
CHAPITRE XXI. — Poursuites dirigées contre le Roi HÀM-NGHI, - Sa prise	293
CHAPITRE XXII. — Le Prince HÀM-NGHI à Alger	307
Tableau généalogique des souverains de l'Annam depuis THIỆU-TRỊ ... 310-311	
Bibliographie	311
Table des matières.....	313



AU SUJET DE LA MISSION DE EDMOND ROBERTS EN ANNAM

En 1937, je donnai dans *le Bulletin des Amis du Vieux Hué*, pp. 62-67, quelques Documents tirés des Archives du Gouvernement annamite, et relatifs à la première mission que les Etats-Unis aient envoyée en Annam, en 1832 et en 1836

M. W. Everett SCOTTEN, jadis Vice-Consul des Etats-Unis à Saigon, pour qui ces recherches avaient été faites, avait déjà publié, alors qu'il était Vice-Consul à Palerme, un article intitulé « Sire, their nation is very cunning... » (Sire, leur nation est très rusée...), article qui parut dans la Revue *The American Foreign Service Journal*, Vol. XII, N° 1 de Janvier 1939, pp. 19 - 18, 44-45, 52, avec de superbes illustrations.

Comme cet article, non seulement reproduit les Documents donnés dans *le Bulletin des Amis du Vieux Hué*, mais les explique, pour certains détails, et, de plus, ajoute d'autres Documents, j'avais prié les RR. PP. CÔTÉ et GAGNÉ, Rédemptoristes, de vouloir bien le traduire. Je donne aujourd'hui, avec un long retard, cette traduction, exprimant ma reconnaissance, et aux Révérends Pères, pour la peine qu'ils se sont donnée, et à M. W. Everett SCOTTEN, pour l'intérêt qu'il a manifesté à l'égard d'un fait qui a mis en rapport pour la première fois la République des Etats-Unis d'Amérique et l'Annam.

L. SOGNY

« Sire, leur nation est très rusée... »

Sur les bords du paresseux fleuve des Parfums, que surplombent les lilas et les flamboyants, là où il s'échappe des collines couvertes de pins pour aller se mêler vite aux eaux verdâtres de la mer de Chine, se dresse la ville impériale de Hué. Quand la puissante famille des Nguyễn, dont les descendants sont maintenant la dynastie régnante d'Annam, choisit cet endroit, en 1635, comme siège du Gouvernement d'un fief féodal, c'était déjà le site d'une ville fortifiée de l'ancien Champa, le pays des Chams, de race Indonésienne, qui avait été leur principale place forte contre les incursions des Chinois. L'histoire de la Chine mentionne divers

assauts qui lui furent faits avec des fortunes diverses. Déjà, en l'an III avant J. C., les Chinois avaient établi là un gouvernement provincial qui se maintint jusqu'à ce qu'il fut renversé par les Chams en l'an 248 après J. C. Les Chams, à leur tour, furent chassés par les Annamites en l'an 1312.

De la vieille ville annamite peu de chose reste, à part des parties de la ville non officielle hors des murs et quelques temples épars ça et là. Aujourd'hui la Ville Rouge Impériale est enfermée dans d'interminables remparts d'un brun terne, flanqués d'innombrables bastions croulants, et qu'encerclent des fossés à l'eau stagnante remplis de lis. La citadelle, de six milles de circonférence, fut bâtie d'après les principes de VAUBAN par des officiers français dont le génie militaire assura le trône à l'Empereur GIA-LONG, préparant ainsi la voie au Protectorat.

L'histoire de GIA-LONG est liée à celle d'un héroïque Evêque missionnaire, PIGNEAU DE BÉHAINE, qui vit, dans le secours apporté au roi, un moyen de répandre la foi et de permettre à la France de prendre pied en Indochine en compensation de la perte de l'Inde. Lorsque le parti de GIA-LONG fut dans la situation la plus critique, à la veille d'être chassé de son dernier chateau-fort dans les marais de la Basse-Cochinchine, l'Evêque partit avec le jeune Prince CÀNH pour se rendre à la Cour de LOUIS XVI et obtenir l'aide de ce Roi. Le malheur du petit Prince, son costume étrange et ses manières orientales furent le sujet de conversation de tous les salons de Paris.

PIGNEAU DE BÉHAINE obtint une audience du Roi, reçut pleins pouvoirs pour négocier un traité d'alliance, et la promesse de troupes et de munitions qu'on lui fournirait à Pondichéry. Malgré le Gouverneur de cette place, qui intriguait à la Cour pour contrecarrer les plans de l'Evêque, celui-ci retint les services d'un certain nombre d'officiers - soldats de fortune - et amena du matériel de guerre. C'est ce qui permit à GIA-LONG de recouvrer ses états et de fonder l'empire d'Annam.

GIA-LONG et ses plus ou moins illustres descendants reposent, entourés de leurs femmes et de leurs esclaves immolés, dans les somptueux tombeaux bâtis sous leur propre direction et qui virent se dérouler plus d'une joyeuse partie de plaisir dans les dernières années de leur vie. Aujourd'hui, le jeune Empereur BÀO-ĐÀI, élevé dans les écoles de France, au courant des manières parisiennes, s'assied dans la salle du trône d'or devant la tapisserie où se débat l'ancien dragon d'Annam, pour recevoir les hommages de ses sujets, ou il se prosterne lui-même

devant les autels de ses augustes ancêtres. Un vent de réforme et d'organisation plus pratique souffle à travers les bureaux du Gouvernement, les conseillers doivent y adapter leurs voiles ou bien se retirer dans leurs domaines. Mais dans les temples et les palais de l'enceinte réservée flottent encore les fils d'intrigues oubliés, se glissent encore les ombres des mandarins lettrés aux brocards raides et à l'étiquette encore plus sévère. Le charme et les manières des jeunes filles de cette capitale somnolente rappellent toujours les dames emprisonnées dans les harems d'autrefois.

Revenons cent ans en arrière, du couronnement de BẢO-ĐẠI, en 1932, au règne de MINH-MẠNG fils de GIA-LONG. A la Cour il y eut alors une réaction contre l'influence acquise par les courageux gentilhommes de Louis XVI qui avaient enseigné à son père à se servir de leurs gros canons, à assiéger une forteresse et à en bâtir une. Les étrangers furent l'objet de suspicions. Les frontières furent fermées. Les Missionnaires et les convertis furent persécutés.

Peu d'Américains savent que la première mission diplomatique des Etats-Unis en Extrême-Orient fut envoyée non en Chine mais en Annam. En 1832, Edmond ROBERTS, un armateur de la Nouvelle-Angleterre qui avait beaucoup voyagé en Orient, fut choisi par le Président JACKSON pour se rendre en Annam, Siam, Mascate, et y négocier des traités. Il s'embarqua sur le *Peacock*, de la flotte américaine, porteur de lettres autographes du Président aux souverains de ces contrées, et après avoir touché Manille, et fait un bref séjour à Canton, il arriva enfin au large des côtes d'Annam.

Suivant LATANÉ dans son *Histoire de la Politique Etrangère Américaine* :

« Toutes sortes d'obstacles contrecarèrent les efforts qu'il fit pour rencontrer les mandarins supérieurs »... « et pour donner une idée de son importance il recourut au moyen suivant : il ajouta à son nom, en manière de titres, les noms de villes, rivières, montagnes du New-Hampshire, et il allait ajouter encore les noms de tous les comtés, quand les envoyés lui disant qu'il ne s'agissait pas de se donner plus de titres que n'en avait le Gouverneur de la province, consentirent à porter ses lettres à ce fonctionnaire ».

Non moins impressionné par les ressources de ce diplomate que ne le furent les mandarins du Phú-Yên, et ayant occasion de visiter Hué, la « merveilleuse capitale », l'auteur résolut de déterrer, si possible, des traces de cette mission diplomatique. Avec le bienveillant concours de M. SOGNY, chef de la Sûreté et un des animateurs de la société historique locale « Les Amis du Vieux Hué », les archives royales nous furent ouvertes. Après d'assez longues recherches des archivistes, on trouva

traduits en caractères chinois des parties, des Annales du royaume se rapportant à la visite du *Peacock*. On trouva aussi le rapport d'une autre visite postérieure d'un vaisseau de guerre américain, en 1836. On ne mentionne pas la remarquable liste de titres de ROBERTS, et comme on le voit par le texte traduit ci-dessous, la lettre du Président JACKSON ne fut jamais apportée au Roi. Mais très instructive est l'attitude étrange du Roi et de ses conseillers envers les barbares d'Occident, elle traduit bien la défiance que rencontrèrent les nations d'Occident dans les premiers rapports avec l'Extrême-Orient. Aujourd'hui, les sujets mieux avisés de S. M. **BẢO-ĐẠI**, qui déjà regardent secrètement du côté d'un autre empire oriental, pourraient bien réfléchir à ce qui aurait pu résulter de la mission de Edmond ROBERTS si la Cour l'avait mieux reçu.

Mais entendons plutôt les mots des chroniqueurs royaux :

« En hiver ; le 11^e mois de la 13^e année de **MINH-MẠNG**.

« Le Président de la République des Etats-Unis, située sur l'Océan Atlantique et connue aussi sous les appellations de **Hoa-kỳ** (Etats-Unis), **Ma-Ly-Cam** (Américain), ou **Tân-Anh-Cát-Ly** (Nouvelle-Angleterre), a envoyé ses sujets Maître **Nghĩa-Đức-Môn** **La-Ba** (Edmond ROBERTS) et le Capitaine **Đức-Giai-Tâm-Đa** (Georges THOMPSON) et leurs compagnons dans notre pays, porteurs d'une lettre exprimant le désir d'entrer en relations avec nous. Leur vaisseau a mis l'ancre à **Vung-Lâm**, port de **Phú-Yên**. Notre Gouvernement donna ordre au **Viên-Ngoại** (Note : Secrétaire principal d'un Ministre) **NGUYỄN-TRI-PHƯƠNG**, et au **Tư-Vụ** (Note : Assistant-Secrétaire d'un Ministre) **LÝ-VĂN-PHÚC**, de s'unir aux mandarins de la dite province, de se rendre à bord du navire et là de donner un banquet de bienvenue.

« Questionnés au sujet du but de leur voyage, ces étrangers ont répondu que leur intention était de créer de bonnes relations commerciales avec nous. Leurs paroles étaient pleines de déférence et de courtoisie. Mais après la traduction de leur lettre, il devint évident qu'elle contenait nombre d'expressions manquant de logique. Alors, parut un Edit Impérial conçu dans les termes suivants :

« Il serait superflu que la lettre en question fût apportée au Trône. Car touchant cette lettre, les envoyés **NGUYỄN-TRI-PHƯƠNG** et **LÝ-VĂN-PHÚC** sont autorisés à prendre le titre de Fonctionnaire (ou officiel) du Service de **Thương-Bạc** (Commerce extérieur) pour répondre brièvement aux Américains de la manière suivante :

« Votre nation demande à entrer en relations commerciales avec nous. Notre décision inchangeable, c'est qu'aucune opposition ne sera faite à ce projet. Mais en retour vous devez vous conformer strictement aux lois déjà portées dans notre pays relativement à ces matières. Dorénavant, à son arrivée dans notre territoire, votre navire devra ancrer dans la rade de la Baie de **Tra-Son**, en vue du port de **Đà-Nang** (Tourane). Mais il ne vous sera pas permis de construire des maisons pour vous établir à terre. Si vous vous conduisez autrement, vous excéderez les limites prévues par la loi.

Et après avoir reçu cette réponse, ils (les Américains) devront partir ».

Suit le compte-rendu de la seconde visite. Le nom du vaisseau n'est pas donné (1).

« En été, le 4^e mois de la 17^e année de **MINH-MANG** (Mai 1836).

« Un vaisseau de guerre américain ancrail dans la Baie de **Tra-Son**, le port de Tourane, province de **Quảng-Nam**. Ses officiers firent connaître qu'ils étaient porteurs d'une lettre de leur pays, et qu'ils devaient la présenter au Roi pour entamer des relations avec nous. Ils demandèrent à être introduits auprès de l'Empereur. Les Mandarins de cette province portèrent l'affaire à la connaissance de Sa Majesté qui en causa à **ĐÀO-TRÍ-PHÚ**, le **Thị-Lang** (une sorte de Sous-Secrétaire d'un Ministre) au Ministère des Finances.

« Les intentions et les paroles de ces hommes me semblent remplies de déférence et de courtoisie. Ne serait-il pas bien d'acquiescer à leur désir ?

« Sire, ce sont des étrangers, et nous ne savons pas si les sentiments qu'ils ont exprimés sont vrais ou faux. Votre humble sujet pense qu'il serait bien de les autoriser à venir dans la Capitale et de fixer leur résidence dans la bâtisse du **Thương-Bạc** et d'ordonner à nos Mandarins de les bien recevoir là, et de chercher à sonder leurs dispositions réelles ».

« Alors **HUYỄN-QUỖNH**, le **Thị-Lang** du **Nội-Các**, donna son opinion :

« Sire, leur nation est très rusée, et je conseillerais de briser toute relation avec eux. Les tolérer cette fois serait ouvrir la voie à bien des ennuis pour l'avenir. Les hommes des temps anciens fermaient les frontières de leur pays afin de fermer la porte aux nationaux des pays occidentaux, et se défendaient ainsi contre les incursions de ces barbares. Cela est de bonne politique. [L'Empereur répondit]

(1) Le vaisseau, était un Sloup de guerre américain de nom de *Peacock* (*Paon*), Commodore E. P. KENNEDY, de la flotte américaine. Edmond ROBERTS en était à sa seconde mission vers l'Orient. Il était parti de New-York le 23 Avril 1835, comme passager sur le *Peacock*. Il se rendit au Siam, via Rio-de- Janeiro, Zanzibar, Mascate, Bombay, Colombo et Batavia. Ayant accompli sa mission au Siam, ROBERTS s'embarqua, le 20 Avril 1836, pour la Cochinchine. Il avait des instructions détaillées, datées du 20 Mars 1835, pour négocier un traité de commerce avec la Cochinchine et un traité similaire avec le Japon. Le fait que M. ROBERTS ne put conduire à bonne fin les négociations avec la Cochinchine à cette occasion, est dû à une maladie qu'il avait contractée pendant qu'il était au Siam. Le Capitaine KENNEDY, annonçant au Secrétaire d'Etat le fait que M. ROBERTS était mort le 12 Juin 1836, à Macao, écrivait de Canton :

« Nous fûmes retenus 8 jours dans la Baie de Tourane, mais à cause de la grave maladie de M. ROBERTS, nous ne pûmes rien faire là, et nous quittâmes ce port le 21 Mai ».

Un rapport sommaire de la seconde mission de Edmond ROBERTS en Orient se trouve consigné dans *les Traités et autres Actes d'ordre international des Etats-Unis d'Amérique*, Vol. 3, pp. 780-786.

(Cette note, nous a été gracieusement fournie par M. HUNTER MILLER).

Ils ont fait un voyage de 40.000 lieues à travers les mers, poussés par des sentiments d'admiration pour notre puissance et la force de notre Gouvernement. Si nous brisons résolument toutes relations avec eux, nous leur donnerons ainsi une preuve que la bonne volonté ne peut se trouver dans notre pays ».

« Sa Majesté dépêcha sur les lieux **ĐÀO-TRỊ-PHŨ** et **LÊ-BA-TU** (**Thị-Lang** au Ministère de l'Intérieur), les investissant des fonctions d'Attachés au Service du Commerce extérieur, afin d'entrer en négociations amicales et d'examiner la situation. A leur arrivée, le Commandant du vaisseau, donnant pour raison qu'il était malade, ne se présenta pas en personne pour les recevoir. Alors les envoyés impériaux envoyèrent un interprète leur rendre visite, et le Commandant de son côté envoya une représentation pour exprimer ses remerciements. Le même jour, le vaisseau mit à la voile et partit en cachette.

« **ĐÀO-TRỊ-PHŨ** adressa un rapport au Trône dans lequel il racontait sa mission. Entre autres choses, il disait :

« Ils sont venus en hâte, en hâte ils sont partis ; en vérité, ils ont fait preuve d'un manque de politesse ».

« Et l'Empereur annota le rapport d'un quatrain qui disait ceci :

« Ne pas s'opposer à leur venue, ne pas les poursuivre à cause de leur départ, est pour nous suivre les règles de la courtoisie d'une nation civilisée. Qui supporterait qu'on se plaigne de lointains barbares ? »

Ainsi conclut l'article de M. SCOTTEN. Le texte de la lettre de créance du Président JACKSON, donnée à M. ROBERTS, est inclus dans une note de M. MAHLAN F. PERKINS, Assistant-conseiller au Département de l'Histoire (Note de M. MAHLON F. PERKINS)

A propos de la mission de M. ROBERTS, M. HUNTER MILLER déclare (*Traités et autres Actes internationaux des Etats-Unis d'Amérique*, Vol. 3, p. 770

« L'objet particulier de cette mission de M. ROBERTS était de négocier des traités avec la Cochinchine, le Siam et Mascate ; les premières instructions reçues (27 Janvier 1832) lui indiquaient de négocier des traités avec la Cochinchine, le Siam et les « Pouvoirs de l'Arabie sur la Mer Rouge ». On lui avait délivré un certificat, signé par le Secrétaire d'Etat LIVINGSTON et daté du jour précédent (26 Janvier), qui le désignait comme Envoyé aux Gouvernements de Cochinchine, Siam, et Mascate ; on lui avait donné trois pleins pouvoirs, aussi datés du 26 Janvier 1832, pour négocier, respectivement, avec ces trois Gouvernements ».

« D'autres instructions furent envoyées à M. ROBERTS, en date du 23 Juillet et du 28 Octobre 1832.

« Les instructions du 23 Juillet l'autorisaient, à sa discrétion, à conclure des traités avec d'autres puissances que la Cochinchine, le Siam et Mascate. Le Japon, et l'Empire de Birmanie et le Roi de Acheen étaient mentionnés. Avec les lettres d'instruction se trouvaient incluses de nouvelles lettres de créance ».

Ce qui suit est le texte d'une de ces lettres de créance, avec le blanc pour l'adresse (cela, classé dans les Archives du Gouvernement, sous le mot « Cochinchine ». Communications aux Souverains et Etats étrangers. 1829-1846, Vol. 1, p. 69).

« André JACKSON, Président des Etats-Unis d'Amérique,

« au Grand et Bon Ami ;

« Ceci sera remis à Votre Majesté par Edmond ROBERTS, un digne citoyen des Etats-Unis. Ce Monsieur a été nommé Agent Spécial de notre Gouvernement pour traiter d'affaires importantes avec Votre Majesté.

« Je prie Votre Majesté de le protéger dans l'exercice des fonctions qui lui ont été confiées et de le traiter avec bonté et déférence, ajoutant pleine foi à tout ce qu'il vous dira de notre part, spécialement quand il vous assurera de notre parfaite amitié et de notre bonne volonté à l'endroit de Votre Majesté.

« Je prie Dieu, Grand et Bon Ami, de vous conserver toujours sous sa garde sainte.

« En témoignage de ceci, j'ai imprimé le Sceau des Etats-Unis sur ce document. Donné sous mon sceau, dans la ville de Washington, le trente et unième (31) jour de Janvier, A. D. 1832 ; et la cinquante sixième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

« André JACKSON.

« Pour le Président,
Edw. LIVINGSTON, Secrétaire d'Etat ».

M. MILLER ajoute aussi (pp. 772-3) :

« Au cours de sa mission, ROBERTS réussit à négocier deux traités, l'un avec le Siam et l'autre avec Mascate.

« Sur le Sloup de Guerre Américain, le *Peacock*, ROBERTS fit voile de Boston, le 8 Mars 1832 ; ce fut presque une année après, le 18 Février 1833, que le *Peacock* jetait l'ancre dans le Golfe de Siam, à l'embouchure de la Menam ou la « Mère des Eaux ». . . . Le voyage comportait escales au Cap des Iles Vertes, Rio de Janeiro, Montevideo, Sumatra, Java, Manille et Canton. De Canton, ROBERTS se rendit en Cochinchine, où sa mission n'eut pas de succès, et de Cochinchine, au Siam ».



SOMMAIRE

Communications faites par les Membres de la Société

	Pages
Quelques précisions sur une période troublée de l'histoire d'Annam (A. DELVAUX)	215
Au sujet de la mission de Edmond ROBERTS en Annam (L. SOGNY)....	315

A V I S

L'Association des Amis du Vieux Hué, fondée en Novembre 1913, sous le haut patronage de M. le Gouverneur Général de l'Indochine et de S. M. l'Empereur d'Annam, compte environ 500 membres, dont 300 Européens, répartis dans toute l'Indochine, en Extrême-Orient et en Europe, et 150 Indigènes, grands mandarins de la Cour et des provinces, commerçants, industriels ou riches propriétaires.

Pour être reçu membre adhérent de la Société, adresser une demande à *M. le Président des Amis du Vieux Hué, à Hué (Annam)*, en lui désignant le nom de deux parrains pris parmi les membres de l'Association. La cotisation est de 12\$ d'Indochine par an ; elle donne droit au Service du Bulletin, et, lorsqu'il y a lieu, à des réductions pour l'achat des autres publications de la Société. On peut aussi simplement s'abonner au Bulletin, au même prix et à la même adresse.

Le Bulletin des Amis du Vieux Hué, tiré à 450 exemplaires forme (fin 1937) 25 volumes in-8, d'environ 10.030 pages en tout, illustrés de 2.156 planches hors texte, et de 600 gravures dans le texte, en noir et en couleur, avec couvertures artistiques. - Il paraît tous les 3 mois, par fascicules de 80 à 120 pages.- Les années 1914-1919 sont totalement épuisées. Les membres de l'Association qui voudraient se défaire de leur collection sont priés de faire des propositions à *M. le Président des Amis du Vieux Hué, à Hué (Annam)*, soit qu'il s'agisse d'années séparées, soit même de fascicules détachés.

Pour éviter les nombreuses pertes de fascicules qu'on nous a signalées, désormais les envois faits par la poste seront recommandés. Mais les membres de la Société qui partent en congé pour France sont priés instamment de donner leur adresse exacte au Président de la Société, soit avant leur départ de la Colonie ou en arrivant en France, soit à leur retour en Indochine.

Menu d'accès

- Accès par Volume.
- Accès par l'Index Analytique des Matières.
- Accès par l'Index des noms d'auteurs.
- Recherche par mots-clefs.

RETOUR PAGE
D' ACCUEIL

